

# Annexe 1

6 février 2014

-

Annnonce officielle de la relance du PPR



## PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

SOUS PRÉFECTURE DE BETHUNE  
Bureau du Développement Durable du Territoire  
Affaire suivie par Réjane Dufosse  
☎ : 03.21.61.79.42  
re.jane.dufosse@pas-de-calais.gouv.fr

Béthune, le 19 décembre 2013

**La Sous Préfète de BETHUNE**

à

**Mesdames et Messieurs les Maires  
Messieurs et Mesdames les Présidents  
(liste des destinataires in fine)**

**OBJET : Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Clarence**

Dans le cadre de la reprise de l'élaboration du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Clarence, je vous convie à une réunion que je présiderai, animée par les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer le :

jeudi 16 janvier 2014 à 14 heures 30  
à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Béthune  
- Salle de l'Auditorium -  
24 rue Sadi Carnot  
62401 BETHUNE

Lors de cette réunion, seront abordées plus particulièrement la place du PPRI dans la gestion du risque ainsi que les prochaines échéances.

Je vous serais obligée de bien vouloir y participer ou vous y faire représenter.

La Sous Préfète,

Simone MIELLE.

### Liste des destinataires :

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Artois Comm.  
Monsieur le Président de la Communauté de Communes Flandres Lys  
Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Saint Polois  
Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pernois  
Monsieur le Président de la Communauté de Communes Artois Flandres  
Monsieur le Président de la Communauté de Communes Artois Lys  
Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues

Monsieur le Président du Syndicat mixte pour le SAGE de la Lys  
Monsieur le Président de la Commission Locale de l'eau du SAGE de la Lys

### **Mesdames et Messieurs les maires des communes de :**

Aumerval, Bailleul les Pernes, Bours, Floringhem, Fontaines les Hermans, Marest, Nedon, Nédonchel, Pernes, Pressy, Sachin, Sains les Pernes, Tangry, Valhuon, Fiefs, Djéval, Annezin, Auchel, Bruay la Buissonnière, Calonne Ricouart, Camblain Chatelain, Cauchy à la Tour, Chocques, Divion, Essars, Gosnay, Hinges, Labeuvrière, Lapugnoy, Locon, Lozinghem, Marles les Mines, Oblinghem, Ourton, Vendin les Béthune, Saint Hilaire Cottes, Fouquereuil, Lestrem, Allouagne, Auchy au Bois, Ames, Amettes, Bourecq, Burbure, Busnes, Calonne sur la Lys, Ecquedecques, Ferfay, Gonnehem, Ham en Artois, Lespesses, Lières, Lillers, Mont Bernemchon, Robecq, Westrehem, Fevvin Palfart.

Madame le Secrétaire Général de la préfecture du Pas de Calais, Sous Préfet de l'arrondissement d'ARRAS

Monsieur le Sous Préfet de l'arrondissement de SAINT OMER

Monsieur le Sous Préfet de l'arrondissement de DUNKERQUE

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer

Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Clarence – le 6 février 2014

NOM - PRÉNOM	SERVICE	ADRESSE ÉLECTRONIQUE
RINGEVAL Fabrice	DDTM/CT Artois	
TANFIN Thierry	DDTM/CT Artois	thierry.tanfin@pas-de-calais.gouv.fr
GIBAUD J-Paul	DDTM/CT Artois	jean-paul.gibaud@pas-de-calais.gouv.fr
VERGIN Stéphane	Communauté Artois-Lys	stvergin@cc-artois-lys.fr
Mme CARNEZ	SYMPTAGEZ	truce.carnez@syg-lys.nor
SENCE Olivier	Communauté Artois Flandres	olivier.sence@cc-artois-flandres.fr
MARIE Sonia	Sous-Prefecture STORV	sonia.marie@pas-de-calais.fr
BUNON Jean Michel	Adjoint Maire FOUQUAUVIE	mbunon@foev.fr
HIART Joseph	Adjt au Maire LUPIGNOY	jozeph.hiart@communale.fr
DEWITZ Daniel	Maire ANCREN	daniel.dewitz@yves.fr
SELIX Franck	Maire de DIVION	selix@ville-divion.fr
Commune SAGNIEZ	DGS CLARNE-RICQVILLÉ	c.sagniez@clarne-bienfait.fr
FACON Denis	Adjoint S'HILVAIN COUS	denis.facon@la-poste.net
DELOSSEZ Sandr Michel	Mairie	commune.hourecq@wanadoo.fr
DROLEZ GASTON	DGS Artois Comm	gaston.drolez@artoiscomm.fr
LEROY Michel	Maire de LAPEUVIÈRE	
GALLET Michel	DGS LAPEUVIÈRE	Michel.gallet@Commune-lapeuviere.fr
DUBOIS Jean-Nicholas	Adjoint Maire GONSCHEM	
CHARPENTIER André	Mairie d'ÉLTHINGHEM	

Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Clarence – le 6 février 2014

NOM - Prénom	SERVICE	ADRESSE ÉLECTRONIQUE
COUDRIS Jean-Marie	Maire Soudin	
Lerichet Louis	adjoint Labrousse	
LEBOY Bernard	Adjoint Chocques	
Bouquin Francis	Adjoint Chocques	
DUFOSSE A. Kéké	SG NT Bernenchon	secretariat@ntbernenshon@orange.fr
DUHAMEL Marie-Claude	Maire Mont-Bernenchon	
MOURQUET Gilles	Maire CALONNE/LYS	
JUTROSPEAT Marie-Jeanne	SVOT Communauté de Pélissier	mariejeanne.jutrospeat@wanadoo.fr
DEVIÈRE Jean-Marie	Maire de Permy	mpdeviere@wanadoo.fr
PREZO Serge	adjoint Permy	
MALLE Frédéric	Maire de Permy	
GAROT Line	Maire de Perlay	perlay.mairie@wanadoo.fr
BLANCHART Jean-Pierre	Maire de Midonchel	jpblanchart60@gmail.com
Delplanque Joël	1 <sup>er</sup> Adjoint Marsot	delplanquejoel@orange.fr
NOË Bernadette	Maire de BOURS	mairie.de.bours@wanadoo.fr
DEY Justine	Maire ANCHEL ST	c.drey@anchel.fr
NICHALSKI Richard	DGS Ville Malesherbes	richard.nichalski@ville-malesherbes.fr
SOPHIE Yveline	Maire de Jaulz les Lignes	maire@ville-malesherbes.fr
FRAIS TIVÉRET	Service hydrique Jaulz les Lignes	
COTTE Ludovic	D.G.A. Ville de Jaulz les Lignes	ludovic.cotte@ville-jaulz-les-lignes.fr
PRUDHOMME Aurélien	DDTN 62 - SER	aurélien.prudhomme@pas-de-calais.gouv.fr
COUSIN Olivier	DDTN 62 - SER	olivier.cousin@pas-de-calais.gouv.fr

# Plan de Prévention du Risque Inondation de la vallée de la Clarence



Première réunion de concertation  
CCI de Béthune – 6 février 2013

## Historique de la procédure PPR

- **10 octobre 2000** : arrêté de prescription du PPRI
  - 13 communes
  - sur la base de l'Atlas des zones inondable de 1998
- **4 novembre 2003** : arrêté d'application anticipée
  - 13 précédentes
  - 13 intégrées au titre des arrêtés de catastrophes naturelles
- **4 novembre 2006**
  - Fin de l'arrêté d'application anticipée
  - Actes d'urbanismes instruit au titre du R111.2 du CU

# Un territoire vulnérable



Marles-les-Mines / décembre 1999



Calonne/Lys – mars 2012



Marles-les-Mines / décembre 1999



Calonne – mars 2012

07/09/19  
Direction  
Départementale  
des Territoires et de la  
Mer du Pas-de-Calais

07/09/19

Diapo n° 2

## Relance des études : les raisons

- **Redéfinition du périmètre d'étude : ensemble du bassin versant**
  - 57 communes – 264 km<sup>2</sup>
  - Prise en compte des affluents : Nave – Grand Nocq - ...
- **Un nouvel outil : le LIDAR**
  - Topographie fine de l'ensemble du bassin versant
  - Précision : 10 cm pour les altitudes
- **Cartographie à l'échelle 1/5000<sup>ème</sup>**
  - Permettre un traitement fin du zonage réglementaire



07/09/19  
Direction  
Départementale  
des Territoires et de la  
Mer du Pas-de-Calais

07/09/19

Diapo n° 4

# Plan de la présentation

- Qu'est ce qu'un risque ?
- Les 4 piliers de la gestion des risques
- Le PPR : un outil de la prévention et de gestion du risque pour maîtriser l'urbanisation
- La relance des études : phasage et impératifs
- La concertation
- Les prochaines échéances



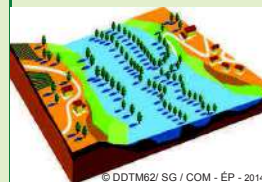
Direction  
Départementale  
des Territoires et de la  
Mer du Pas-de-Calais

07/09/19

Diapo n° 5

# Qu'est ce qu'un risque ?

Le **risque** résulte de la rencontre entre un **aléa** et des **enjeux**



© DDTM62/ SG / COM - EP - 2014



L'**aléa** est :

- le phénomène naturel dangereux, ici l'inondation,
- caractérisé par :
  - une probabilité d'apparition
  - une intensité donnée
  - la durée de l'inondation



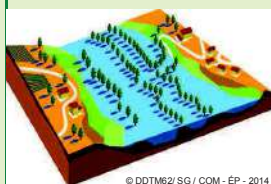
Direction  
Départementale  
des Territoires et de la  
Mer du Pas-de-Calais

07/09/19

Diapo n° 6

# Qu'est ce qu'un risque ?

Le **risque** résulte de la rencontre entre un **aléa** et des **enjeux**

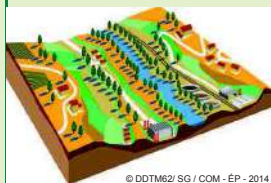


© DDTM62/ SG / COM - EP - 2014



L'**aléa** est :

- le phénomène naturel dangereux, ici l'inondation,
- caractérisé par :
  - une probabilité d'apparition
  - une intensité donnée
  - la durée de l'inondation.



© DDTM62/ SG / COM - EP - 2014



Les **enjeux** sont représentés par l'ensemble des personnes, des biens, des activités susceptibles d'être affectés par l'aléa.



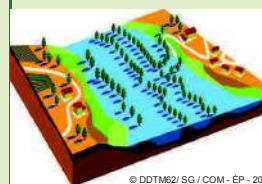
Direction  
Départementale  
des Territoires et de la  
Mer du Pas-de-Calais

07/09/19

Diapo n° 7

# Qu'est ce qu'un risque ?

Le **risque** résulte de la rencontre entre un **aléa** et des **enjeux**



© DDTM62/ SG / COM - EP - 2014



L'**aléa** est :

- le phénomène naturel dangereux, ici l'inondation,
- caractérisé par :
  - une probabilité d'apparition
  - une intensité donnée
  - la durée de l'inondation.



© DDTM62/ SG / COM - EP - 2014



Les **enjeux** sont représentés par l'ensemble des personnes, des biens, des activités susceptibles d'être affectés par l'aléa.



Direction  
Départementale  
des Territoires et de la  
Mer du Pas-de-Calais

07/09/19

Diapo n° 8



© DDTM62/ SG / COM - EP - 2014



Le **risque** représente donc l'impact possible de l'**aléa** sur les **enjeux** ainsi que les conséquences qui en découlent.

# Les piliers de la gestion des risques ?



## LA GESTION DU RISQUE EST L'AFFAIRE DE TOUS

07/09/19

Diapo n° 9

# Le PPR : un outil de prévention et de gestion du risque pour maîtriser l'urbanisation

## Objectifs et méthode

**Diminuer la vulnérabilité d'un territoire** en instaurant une réglementation **graduelle** de l'urbanisme qui va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions.

### Méthode

- ✓ rassembler la connaissance des risques sur un territoire donné,
- ✓ délimiter les zones exposées aux risques centennaux.

### Finalité

- ✓ interdire ou réglementer les projets de construction ou d'aménagement,
- ✓ définir des mesures relatives à l'existant,
- ✓ orienter le développement vers des zones exemptes de **risques prévisibles**.

Le P.P.R. approuvé vaut **servitude d'utilité publique**, il réglemente les usages et l'aménagement des zones à risques.

07/09/19

Diapo n° 11

# La prise en compte des risques

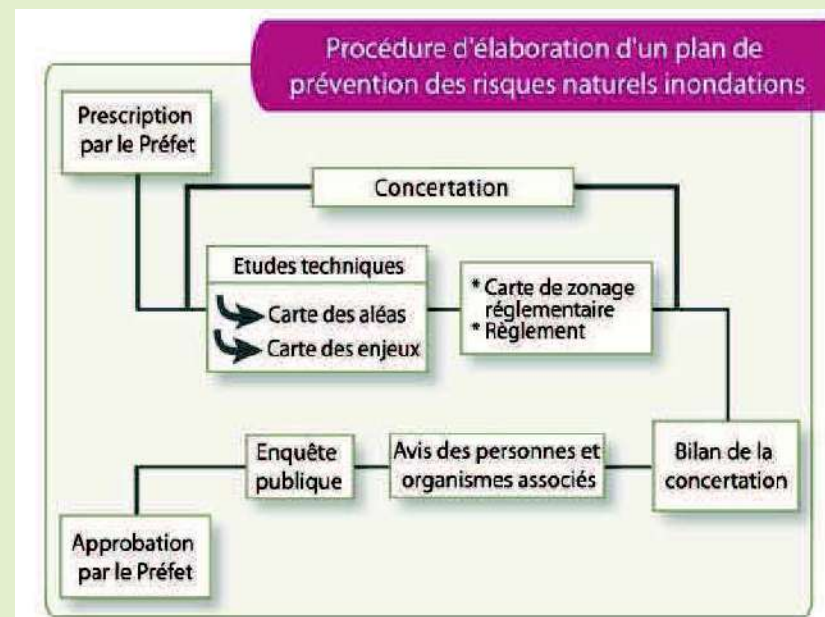
Les objectifs généraux de la prise en compte des risques sont définis par la circulaire du 24 janvier 1994 :

- Interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses (et cela quelques soient les aménagements) et les limiter dans les autres zones inondables,
- Préserver les capacités d'écoulement et d'expansion de crues pour ne pas aggraver la situation en amont et en aval.

07/09/19

Diapo n° 10

# Le PPR : un outil de prévention et de gestion du risque pour maîtriser l'urbanisation



07/09/19

Diapo n° 12

## Relance des études : le phasage

### Connaissance du territoire et des événements historiques

- Analyser le bassin versant à partir des données existantes
  - Recenser les événements passés
  - Établir une cartographie de ces événements
  - Préciser le territoire d'étude
- Mise au point des méthodes de travail
- Qualification de l'aléa
  - Connaissance des enjeux
  - Documents du PPR

07/09/19

Diapo n° 13



Direction  
Départementale  
des Territoires et de la  
Mer du Pas-de-Calais



Direction  
Départementale  
des Territoires et de la  
Mer du Pas-de-Calais

07/09/19

Diapo n° 15

Connaissance du territoire et des événements historiques

### Mise au point des méthodes de travail

- À partir des informations recueillies lors de la première phase
  - Méthode adaptée aux particularités du bassin versant
  - Pour :
    - Les aléas (débordement, ruissellement, rupture)
    - L'analyse des enjeux
    - La communication
- Qualification de l'aléa
- Connaissance des enjeux
- Documents du PPR

07/09/19

Diapo n° 14



Direction  
Départementale  
des Territoires et de la  
Mer du Pas-de-Calais



Direction  
Départementale  
des Territoires et de la  
Mer du Pas-de-Calais

07/09/19

Diapo n° 16

## Relance des études : le phasage

Connaissance du territoire et des événements historiques

Mise au point des méthodes de travail

### Qualification de l'aléa

- Qualifier l'aléa au 1/5000<sup>ème</sup>
    - Enveloppe des terrains inondables
    - Intensité de l'aléa
    - Cinétique de l'inondation
- Connaissance des enjeux
- Documents du PPR

07/09/19

Diapo n° 13



Direction  
Départementale  
des Territoires et de la  
Mer du Pas-de-Calais



Direction  
Départementale  
des Territoires et de la  
Mer du Pas-de-Calais

07/09/19

Diapo n° 15

## Relance des études : le phasage

Connaissance du territoire et des événements historiques

Mise au point des méthodes de travail

Qualification de l'aléa

### Connaissance des enjeux

- Délimitation des « parties actuellement urbanisées » et des « zones d'expansion de crues » sur lesquelles une réglementation spécifique sera appliquée
  - Recenser les enjeux « gestion de crise »
  - Analyser la « résilience » du territoire
- Documents du PPR

07/09/19

Diapo n° 14



Direction  
Départementale  
des Territoires et de la  
Mer du Pas-de-Calais



Direction  
Départementale  
des Territoires et de la  
Mer du Pas-de-Calais

07/09/19

Diapo n° 16

## Relance des études : le phasage

- Connaissance du territoire et des événements historiques
- Mise au point des méthodes de travail
- Qualification de l'aléa
- Connaissance des enjeux
- **Documents du PPR**
  - Zonage réglementaire bâti à partir du croisement entre les cartes d'aléa et d'enjeux
  - Règlement adapté aux particularités de chaque zones défini par le zonage réglementaire
  - Note de présentation : véritable document pédagogique



## La concertation - les acteurs techniques

- **Membres**
  - SYMSAGEL
  - Services techniques des EPCI
  - DDTM62 accompagnée du CEREMA (ex CETE)
  - DREAL
  - ...
- **Fonctions**
  - Choix des hypothèses et options
  - Expertise technique sur le travail produit par le bureau d'étude



## Relance des études : les impératifs

- **Renforcer la culture du risque**
  - Explications pédagogiques
  - Partage de la connaissance
    - avec tous les publics (élus, citoyens)
    - à l'aide de plusieurs médias
- **Adapter l'étude aux réalités du terrain**
- **Collaborer avec l'ensemble des partenaires**



## La concertation – les acteurs institutionnels

- **Membres**
  - Maires et Président des EPCI
  - Associations
  - Chambres consulaires
  - Services de l'État
  - ...
- **Fonctions**
  - Réuni à l'issue de chaque phase
  - Émet ses remarques sur les documents présentés
  - Validation





## Prochaines échéances

**2014**

1er trimestre

**2014**

fin du 1er semestre

**2014**

fin du 2ème semestre

**2017**

Approbation du  
PPR

Lancement du marché  
Prescription du PPRI

Lancement effectif de  
l'étude

Présentation des  
premiers  
résultats



DDTM du Pas de Calais  
Service Eau et Risques  
Unité PPR

03.21.22.99.99

Messagerie  
ddtm-ser-ppr@pas-de-calais.gouv.fr

Suivez l'évolution du PPRi sur le site :  
[www.pas-de-calais.gouv.fr/](http://www.pas-de-calais.gouv.fr/)

Onglet : Politiques publiques – Environnement développement  
durable – Plan de prévention des risques



Direction  
Départementale  
des Territoires et de la  
Mer du Pas-de-Calais

07/09/19

Diapo n° 21



Direction  
Départementale  
des Territoires et de la  
Mer du Pas-de-Calais



## PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

SOUS PRÉFECTURE DE BETHUNE  
Bureau du Développement Durable du Territoire  
Affaire suivie par Réjane Dufosse  
☎ : 03.21.61.79.42

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
Affaire suivie par MM Cousin et Proul'homme  
☎ : 03.21.50.30.29 et 03.21.22.99.29

### PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION DE LA CLARENCE

REUNION DU 6 FEVRIER 2014



#### Ont participé :

- M. BEUGIN Francis, adjoint au maire de CHOCCQUES
- M. BLANCKAERT Jean-Pierre, Maire de NEDONCHEL
- M. BURON Jean-Michel, adjoint au maire de FOUQUEREUIL
- M. CARNEZ Pierre, Directeur Général des Services du SYMSAGEL
- M. CARPENTIER André, Maire d'OBLINGHEM
- M. COFFRE Ludovic, Directeur Général Adjoint de MARLES les MINES
- M. COFFRE Marcel, Maire de MARLES les MINES
- M. COURTOIS Jean-Marie, Maire de VENDIN les BETHUNE
- M. COUSIN Olivier, Direction Départementale des Territoires et de la Mer 62, service eau et risques
- M. DEFOSSEZ Paul-André, Maire de BOURECQ
- M. DELOMEZ Daniel, Maire d'ANNEZIN
- M. DELPLANQUE Joël, adjoint au maire de MAREST
- M. DIERS Christian, Directeur adjoint des services techniques de la mairie d'AUCHEL
- M. DREZE Serge, adjoint au maire de PERNES
- M. DROLET Gaston, Directeur Général des Services de la communauté d'agglomération Artois Comm
- M. DUBOIS Jean-Michel, adjoint au maire de GONNEHEM
- Mme DUFOSSE Marie-Hélène, Secrétaire Général de MONT BERNENCHON
- Mme DUFOSSE Réjane, s/prefecture de Bethune, bureau du développement durable du territoire
- Mme DUHAMEL Marie-Claude, Maire de MONT BERNENCHON
- Mme DUPROSPERT Marie-Jeanne, représentant le SIVOM de la Communauté du Bethunois
- M. FACON Denis, Adjoint au maire de SAINT HILAIRE COTTES
- M.GALLET Michel, Directeur Général des Services de LABEUVRIERE
- Mme GAROT Line, Maire de FEFAY
- M. GIBBAUX Jean-Paul, DDTM 62, Coordination Territoriale de l'Artois
- M. HIART Joseph, adjoint au maire de LAPUGNOY
- M. LAROCHE Louis, adjoint au maire de LABEUVRIERE
- Mme LECOINTE Valérie, s/prefecture de Bethune, chef du bureau du développement durable

- M. LEROY Bernard, adjoint au maire de CHOCCQUES
- M. LEROY Michel, Maire de LABEUVRIERE
- M. MALLE Bernard, Maire de PRESSY
- Mme MARIE Sonia, adjoint administratif représentant la sous préfecture de SAINT OMER
- M. MICHALSKI Richard, Directeur Général des Services de MARLES les MINES
- M. MOUQUET Gilles, Maire de CALONNE sur la LYS
- Mme NOË Bernadette, Maire de BOURS
- M. OLIVIER Jean-Marie, Maire de PERNES
- M. PRUD'HOMME Aurélien, Direction Départementale des Territoires et de la Mer 62, service eau et risques
- M. RINGEVAL Fabrice, DDTM 62, Coordination Territoriale de l'Artois
- Mme SAGNIEZ Emmanuelle, Directrice Générale des Services de CALONNE RICOUART
- M. SENCE Olivier, Directeur des Services Techniques de la Communauté de Communes Artois Flandres
- Mme SEUX Danièle, Maire de DIVION
- M. TANFIN Thierry, DDTM 62, Coordination Territoriale de l'Artois
- Mme TIVELET Flora, Service hydraulique, communauté d'agglomération Artois Comm
- M. VERBEKE Stéphane, Secrétaire Général de la sous préfecture de BETHUNE
- M. VERDIN Stéphane, Responsable du service Environnement de la Communauté de Communes Artois Lys

#### Etaient excusés :

- M. WACHEUX Alain, Président de la Communauté d'agglomération Artois Comm.
- M.GAQUERE Raymond, Vice Président de la Communauté d'agglomération Artois Comm.
- Monsieur le Sous Préfet de DUNKERQUE

Monsieur VERBEKE ouvre la réunion consacrée à la relance de la procédure relative au Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Clarence. Il donne la parole aux représentants du Service Eau et Risques de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Pas-de-Calais (MM COUSIN et PRUD'HOMME).

La DDTM retrace l'historique de la procédure. Le Préfet du Pas-de-Calais a prescrit un PPRI par arrêté du 10 octobre 2000 pour 13 communes du bassin de la Clarence en raison de leur vulnérabilité. Un arrêté d'application anticipée a ensuite été signé le 4 novembre 2003 pour 25 communes au total (les 13 communes précédentes et 12 communes intégrées au titre des arrêtés de catastrophes naturelles). Depuis le 4 novembre 2006, date de la fin de l'application anticipée, les actes d'urbanismes sont instruits au titre de l'article R 111.2 du Code de l'urbanisme (principe de précaution).

La DDTM explique ensuite les raisons de la relance des études. En effet, il est nécessaire de redéfinir le périmètre d'étude pour couvrir l'ensemble du bassin versant et comprendre tous les affluents de la Clarence. Le recours au LIDAR<sup>1</sup> permet de connaître finement la topographie des terrains sur lesquels seront menées les études. La cartographie sera réalisée sur la base du fondcadastral à une échelle cohérente (1/5000ème) avec celle des documents d'urbanisme des communes afin de faciliter l'annexion du PPRI à ceux-ci.

<sup>1</sup> Le LIDAR (Light Detection And Ranging) ou télédétection par laser est une technique qui permet de connaître avec une précision de l'ordre de 10 cm l'altitude des terrains.

γ

Au cours de l'exposé du plausage et des impératifs liés à la relance des études, MM COUSIN ET PRUD'HOMME insistent sur le fait qu'il est attendu du Prestataire qu'il mène une étude adaptée aux réalités du terrain. Dans ce but, il lui sera demandé de prendre contact ou de rencontrer l'ensemble des acteurs notamment dans la première phase de l'étude. Les acteurs locaux sont invités à transmettre à la DDTM les informations ou documents (vidéos, photos, article de presse, rapport d'arrêtés, CatNat...) qu'ils possèdent sur les inondations passées.

L'élaboration du PPRN de la Clarence sera menée en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire. La DDTM demande aux personnes présentes de bien vouloir amender, compléter ou enrichir la liste des acteurs à associer proposée.

Les principales échéances à venir sont :

- le lancement du marché d'étude ainsi qu'une prescription du PPRi sur un nouveau périmètre d'ici la fin du premier trimestre 2014
- un démarrage effectif de l'étude à la fin de premier semestre
- une présentation des premiers résultats fin 2014, début 2015.

A la suite de leur exposé, MM COUSIN et PRUD'HOMME laissent la parole aux participants.

Monsieur le Maire de CALONNE SUR LA LYS s'interroge sur l'utilité des nombreuses études réalisées avant la prescription de l'arrêté du PPRi de la Clarence.

Monsieur COUSIN répond qu'elles seront prises en compte. Concernant les plans communaux de sauvegarde (PCS), il explique qu'il reviendra aux communes de les ajuster si nécessaire, après l'approbation du PPRi, ou d'en établir un si elles n'en sont pas dotées. L'article 6 du décret 2005-1156 du 13 septembre 2005 précise cependant que le délai de révision du PCS ne peut excéder 5 ans.

Monsieur le Maire de MARLES LES MINES indique que le risque inondation sur sa commune est la conséquence de l'exploitation minière (endiguement de la Clarence) et qu'il devrait donc relever d'un PPRM. Il veut également connaître les modalités de communication qui seront mises en place à l'égard du public.

Monsieur COUSIN signale que la réponse va être apportée dans le cadre de la consultation officielle actuellement en cours sur le PPRi de la Lawe : le Conseil Général des Mines considère que le phénomène de crue relève, en effet, des plans de prévention des risques naturels. Cette position a été confirmée à l'échelon ministériel. De plus, à l'échelle du bassin versant de la Clarence, c'est bien le phénomène de crue naturelle qui est le plus prégnant.

Concernant la communication, la DDTM précise que le site internet de la préfecture du Pas de Calais sera mis à jour très prochainement pour permettre l'insertion et la mise à disposition des documents produits tout au long de la procédure. Les modalités d'association des citoyens seront définies dans l'arrêté de prescription du PPRi et devront être réfléchies en concertation avec les élus lors des étapes importantes de la procédure.

Les services de la DDTM se tiennent également à la disposition des communes ou des EPCI pour participer à des réunions avec les administrés. Par exemple, l'article L.125-2 du code de l'environnement impose aux communes situées dans un périmètre de prescription d'un PPR d'animer des réunions biennales d'information des citoyens sur les risques. Monsieur COUSIN précise que celles-ci peuvent être un bon vecteur d'information des citoyens sur le PPRi.

Monsieur DROLEZ se demande comment sera maintenue la cohérence d'ensemble des procédures : PPRi, PPRM et PPRt.

Monsieur COUSIN précise que la DDTM travaille sur l'ensemble de ces procédures et en assure l'articulation avec la DREAL.

Les représentants de la DDTM précisent que le diaporama de la séance sera téléchargeable sur le site internet de la préfecture du Pas de Calais (<http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-developpement-durable/Plan-de-prevention-des-risques-Plans-de-Prevention-des-Risques-fondation-en-cours-PPRN-de-la-Clarence>).

Monsieur VERBEKE remercie la DDTM pour son intervention ainsi que les personnes présentes pour leur participation et lève la séance.

Pour la Sous-Prefète,  
Le Secrétaire Général,  
Stéphane VERBEKE

## Quelles sont les grandes étapes de cette étude ?

### 1. Connaissance du territoire et événements historiques

Réalisée sur tout le périmètre d'étude, cette phase permettra de dresser un portrait du bassin versant à partir des données sur les événements passés, des études déjà réalisées mais aussi au travers d'enquêtes effectuées sur le terrain.

### 2. Définition de l'aléa et recensement des enjeux

À partir des éléments recueillis le prestataire définira les territoires soumis au risque d'inondation centennal. Il s'agira aussi de recenser l'ensemble des enjeux situés en zone à risque mais aussi les moyens pouvant être utilisés lors de la gestion de crise.

### 3. Documents du PPRI

Le croisement des cartes d'aléa et d'enjeux permettra enfin de dessiner la carte du zonage réglementaire où seront définies, zone par zone, les mesures de réduction de la vulnérabilité. L'ensemble de ces documents sera complété d'une note de présentation.

## Qu'est-il attendu du bureau d'étude retenu ?

Une connaissance approfondie et une appropriation du terrain acquise au travers de visites de terrain et de rencontres avec les acteurs locaux sera le premier critère dans le choix du bureau d'étude.

De plus une attention particulière sera portée à la démarche pédagogique et aux modalités de communication qui seront mises en œuvre dans le but de renforcer la culture du risque du territoire.

Le prestataire retenu sera piloté par les services de l'État. Cependant, l'étude sera menée en étroite collaboration avec les acteurs du territoire.

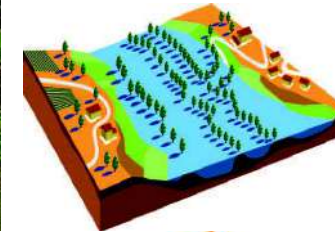


# La Clarence et ses affluents

Plan de Prévention des Risques d'Inondation

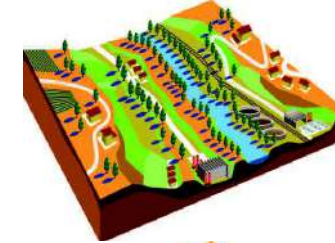
## Comment définir un risque naturel ?

Le risque est défini par la rencontre de l'aléa sur les enjeux.



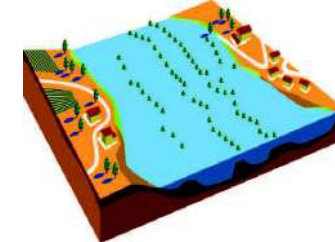
### L'aléa

C'est le phénomène naturel, ici l'inondation. Elle est définie par son intensité (la rapidité de montée des eaux, hauteur ...) et son occurrence. Pour le PPRI on utilise l'occurrence centennale : l'aléa a une probabilité sur 100 de se produire chaque année.



### L'enjeu

Regroupe les intérêts tel que l'habitat, les enjeux économiques, patrimoniaux et environnementaux, etc. qui sont menacés par l'aléa.



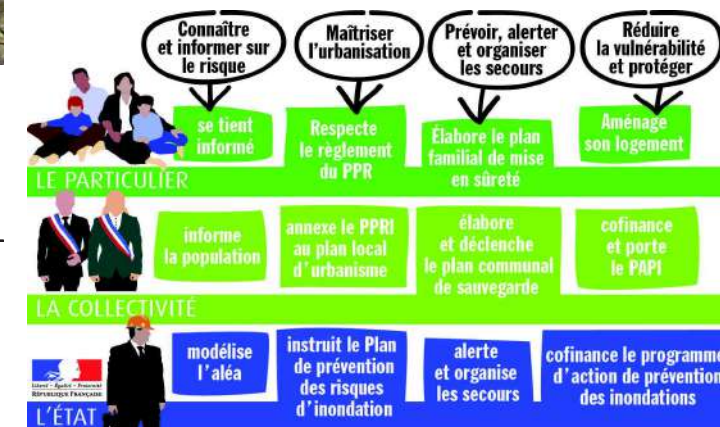
### Le risque

Est défini par l'aléa et les enjeux. Pour un même aléa le risque sera plus fort dans une zone urbanisée qu'en rase campagne.

**La connaissance du risque va reposer sur une étude fine de ces deux aspects.**

## Comment le risque d'inondation est-il géré ?

La gestion du risque repose sur un ensemble d'actions que l'on peut regrouper en 4 axes et 3 niveaux d'acteurs.



**Direction Départementale des Territoires et de la Mer**  
Service eau et risque - Plans de prévention des risques  
100, avenue Winston Churchill - CS 10007 - 62022 ARRAS cedex  
tél : 03 21 22 99 99 - fax : 03 21 55 01 49  
www.pas-de-calais.equipement-agriculture.gouv.fr  
www.prim.net

## Qu'est ce qu'un PPRI ?

Un Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) vise à réglementer l'urbanisme des zones soumises à un risque d'inondation en fonction de l'intensité du risque. Il impose des mesures constructives et empêche l'urbanisation des terrains les plus vulnérables.

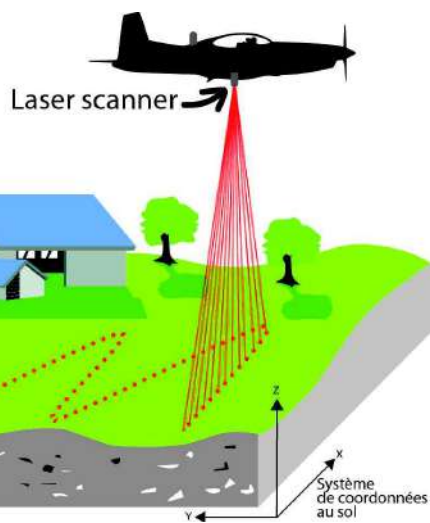
Un PPRI est constitué *a minima* d'une carte de zonage légale accompagnée d'un règlement et d'une note de présentation.

Un PPRI est d'utilité publique : il s'impose à l'ensemble des documents de planification comme les PLU et les SCOT.

## Pourquoi relancer un marché d'étude ?

Des études ont été menées sur le secteur. Certaines ne traitent pas de l'ensemble du bassin versant ni des interactions entre les affluents, d'autres, ont été élaborées sur la base de données qui ne sont plus d'actualité. De plus, les événements historiques sont peu pris en compte.

En 2009 un relevé topographique précis a été effectué sur l'ensemble du bassin versant de la Lys par la technique du LIDAR. Ces données topographiques récentes vont permettre de modéliser finement les écoulements sur le secteur.



### ACTEURS INSTITUTIONNELS



### ACTEURS TECHNIQUES





# Annexe 2

8 décembre 2014

—

Cotech n°1

—

Connaissance du territoire et des  
événements historiques





**Sujet :** Lancement de l'étude du PPRI de la vallée de la Clarence

**De :** "PRUDHOMME Aurelien - DDTM 62/SER/PPR/NSM" <aurelien.prudhomme@pas-de-calais.gouv.fr>

**Date :** 17/11/2014 13:12

**Pour :** COUSIN Olivier - DDTM 62/SER/PPR <olivier.cousin@pas-de-calais.gouv.fr>, ZIOLKOWSKI Valérie - DDTM 62/SER/PPR/NSM <valerie.ziolkowski@pas-de-calais.gouv.fr>, "TANFIN Thierry (CMT Ternois Osartis) - DDTM 62/CT Artois/Arras/Atelier Territorial" <thierry.tanfin@pas-de-calais.gouv.fr>, karine.chuquet@vnf.fr, "BERTAUX-VALERE Marie-Alexandrine (Chef de cellule) - DREAL Nord-PdC/SR/DRNHM/CPRN" <marie-alexandrine.beraux@developpement-durable.gouv.fr>, "GAFFET Nathalie (Chef de cellule) - DREAL Nord-PdC/SR/DRNHM/CPC" <nathalie.gaffet@developpement-durable.gouv.fr>, s.verdin@cc-artois-lys.fr, m.catry@cc-artois-lys.fr, frederic.hervieu@artoiscomm.fr, flora.tivelet@agglo-artoiscomm.fr, KERLOC'H Bruno - CEREMA/DTerNP/BEE/ES <Bruno.Kerloch@cerema.fr>, CORSIEZ Kevin - CEREMA/DTerNP/BEE/ES <kevin.corsiez@cerema.fr>, "> David Maelle (par Internet)" <David.Maelle@sage-lys.net>, secretariat@cc-pernois.com, Stéphanie JANIN-REINER <JANIN-REINER@isl.fr>, ddtm-ct-artois@pas-de-calais.gouv.fr, pierre.carnez@sage-lys.net, PRUD'HOMME Aurélien <aurelien.prudhomme@pas-de-calais.gouv.fr>

Bonjour

La société ISL a été choisie afin de mener à bien les études qui permettront d'aboutir à l'approbation du PPRI de la Clarence. En tant que membre du comité technique, vous serez étroitement lié à la réussite de cette étude qui comporte 5 phases :

- connaissance du territoire et des évènements historiques
- mise au point des méthodes
- qualification de l'aléa de référence
- détermination des enjeux
- réalisation des documents du PPR

Je me permets donc de vous inviter à la première réunion technique dont l'ordre du jour est le suivant :

- présentation et prise de contact avec ISL et l'équipe projet
- présentation générale du déroulement de l'étude
- présentation du déroulement de la première phase de l'étude et échanges sur les données disponibles

Afin de faciliter l'organisation de la réunion, merci de vous inscrire rapidement via le doodle à l'adresse suivante : <http://doodle.com/72ptf55q84b6enn3>

D'avance merci

--

Aurélien PRUD'HOMME  
Chargé d'études PPRN  
Tel : 03 21 22 99 29

DDTM du Pas de Calais  
Service Eau et Risques  
100 avenue Winston Churchill CS10007  
62022 ARRAS CEDEX



**PRUD'HOMME Aurélien** <[aurelien.prudhomme@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:aurelien.prudhomme@pas-de-calais.gouv.fr)>

Chargé d'études PPRN

Service Eau et Risques

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

**Feuille d'émergiment – réunion du 8 décembre 2014  
PPRI de la Clarence – Réunion technique**

Collectivité	Nom - Prénom - Fonction	Adresse mail	Téléphone	Signature
ISL	Stephanie JANIN-REINER <i>chef de projet</i>	janin-reiner@isl.fr	03 55 26 99 99	
DDTM 62	Aurélien PRUD'HONNE	aurélien.prudhomme@pas-de-calais.gouv.fr	03 21 22 55 28	
//	Olivier COUSIN			
DDTM 62	Thierry TANBIN		03 21 22 98 43	
//	J-Paul GIBAUD <i>chargé mission ERU</i>	jean-paul.gibaud@pas-de-calais.gouv.fr	03 21 63 74 04	
DDTM 62	STRUZYK Franck Unité ERU (Bethune)	Franck.struzyk@pas-de-calais.gouv.fr	03 21 63 74 08	
EPTB-LYS (SYMSAGEL)	MAELLE David Dir adjoint	david.maelle@sage-lys.net	03 21 59 72 62	
SYMSAGEL	Elisabeth FROT Animatrice SAGE LYS	elisabeth.frot@sage-lys.net		
DREAL NDC	Tami-Alexandru VALERE	tami-alexandru.bestaux@developpement-durable.gouv.fr	03 20 13 65 94	
ARTOIS COMM	TIVÉLET Flora <i>responsable service hygiène</i>	flora.tivelet@artoiscomm.fr	03 21 61 50 00	

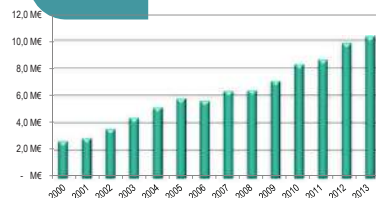
1/2

**Feuille d'émergiment – réunion du 8 décembre 2014  
PPRI de la Clarence – Réunion technique**

Collectivité	Nom - Prénom - Fonction	Adresse mail	Téléphone	Signature
DDTM 62	ZIOLKOWSKI Valérie SER/PPRI	valerie.ziolkowski@pas-de-calais.gouv.fr	03 21 22 90 62	
CEREMA	CORSIEZ Kevin	kevin.corsiez@cerema.fr		
CEREMA	KERWICH Bruno	bruno.kerwich@cerema.fr	03 20 49 62 35	
CCau du Pernois	BLANCKAERT Jeanne	jblancaert60@gmail.com	03 21 04 10 25	
CC Artois Lys	MICHELLE CHARNEZ	p.charnez@cc-artois-lys.fr	06 86 68 80 25	
CC Artois Lys	Stéphane VERDIN	s.verdin@cc-artois-lys.fr	03 21 54 60 70	
Artois Comm.	FREDERIC HORVIEUX	frederic.horvieux@artoiscomm.fr	03.21.61.50.00	

2/2

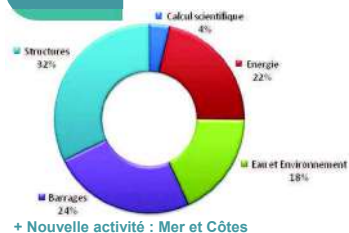
## C.A.



- ▶ CA : 10 M€
- ▶ 30% du CA hors de France
- ▶ 90 collaborateurs
- ▶ 5 agences en France
- ▶ 2 filiales à l'étranger

Paris  
Lyon  
Angers  
Montpellier  
St Jean de Luz  
Tunisie  
Algérie

## Activités



## Export



## • Tranche ferme :

- Phase 1 : connaissances du territoire et des événements historiques
  - ✓ Analyse et synthèse bibliographique
  - ✓ CCTP études complémentaires
  - ✓ Enquêtes de terrain
- Phase 2 : mise au point des méthodes
  - ✓ Détermination de l'aléa « débordement de cours d'eau »
  - ✓ Détermination de l'aléa « ruissellement »
  - ✓ Recensement des enjeux
  - ✓ Information - communication

Réunions techniques et de concertation

Site extranet

## • Tranches conditionnelles :

- TC1- phase 3 : qualification de l'aléa de référence : cartes et rapport
- TC2 - phase 4 : Enjeux PPR et gestion de crise : cartes et rapport
- TC3 - phase 5 : Documents du PPR
  - ✓ Zonage réglementaire
  - ✓ Règlement
  - ✓ Note de présentation
  - ✓ Cartes informatives
  - ✓ Bilan de la concertation
- TC4 : Actions de communication vers le monde scolaire
  - ✓ Sensibilisation du chef d'établissement
  - ✓ Sensibilisation de l'équipe pédagogique et des élèves
- TC5 : réunions publiques

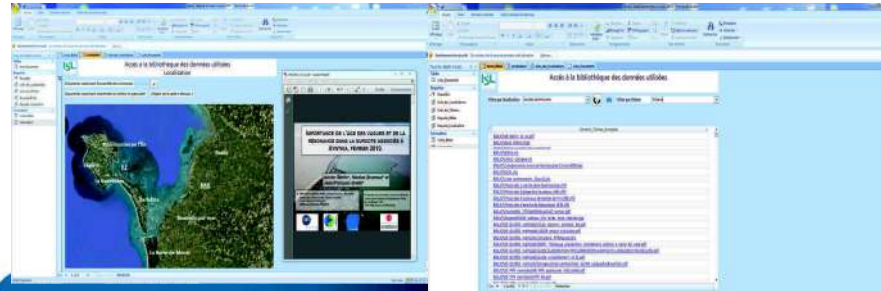
Site internet

Newsletters

**Types de données :**

- ✓ Topographique : terrain naturel, bathymétrie, repères de crue et ouvrages
- ✓ Pluviométriques / hydrométriques / piézométriques
- ✓ Bibliographiques (études antérieures)
- ✓ Caractérisation des événements dommageables : photos, témoignages (contacts), archives de presse
- ✓ Parcelles ayant fait l'objet d'un arrêté CATNAT
- ✓ Documents d'urbanisme et projets

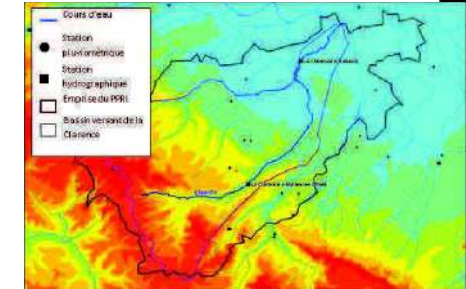
**Synthèse par une base de données accessible via SIG**



**Analyse historique des pluies et débits mesurés**

- ✓ Extraction et comparaison des hydrogrammes observés
- ✓ Ajustements statistiques des chroniques
- ✓ Détermination des pluies caractéristiques du bassin versant
- ✓ Caractérisation de l'état de la nappe

-> typologie de crues



**Présentation du bassin versant**

- ✓ Géologie
- ✓ Pédologie
- ✓ Occupation du sol
- ✓ Hydrographie (pentes...)

**Enquêtes de terrain**

- ✓ Prise de contact avec les communes après l'amorçage de la concertation
- ✓ Réunion de travail avec les personnes « ressources » conviées par la commune
- ✓ Validation des cartes de travail réalisées à partir des analyses bibliographiques
- ✓ Recueil des compléments / modifications
- ✓ Recueil des documents décrivant les phénomènes :
  - photos,
  - limites de zones inondées,
  - nature des inondations (débordement, remontées de nappe, ruissellement)
  - durée et fréquence des submersions,
  - influence des ouvrages en crue,
  - localisation des enjeux,
  - dossiers CATNAT

**Visites de terrain**

- ✓ avec des participants aux réunions : pour localiser des secteurs mentionnés et des repères de crues
- ✓ sans , pour s'approprier le territoire d'étude et repérer les limites de zones inondables et les ouvrages

**Méthode de détermination aléa « débordement de cours d'eau »**

- ✓ Détermination de la crue de référence et discrétisation : modèle pluie-débit type GR4 (permettant d'intégrer le remplissage des réservoirs sol) / crues de calage
- ✓ Propagation de la crue de référence : modélisation hydraulique bidimensionnelle (TELMAC2D), prise en compte des ouvrages, crues et paramètres de calage, hypothèses de rupture de digues, de prise en compte des embâcles
- ✓ Cartographie et classes retenues

**Méthode de détermination aléa « ruissellement »**

- ✓ Traitement SIG des caractéristiques géométriques (pente, surface)
- ✓ Repérage des talwegs
- ✓ Occupation du sol
  - Calculs hydrauliques simplifiées ou modélisation bi-dimensionnelle du BV

**Méthode de recensement des enjeux**

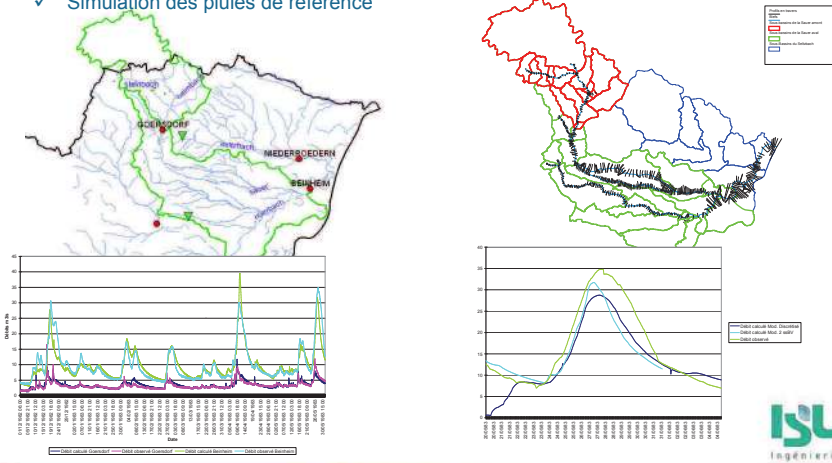
- ✓ À partir des fonds de plan existants (SCAN25, BDOortho, cadastre...)
- ✓ Compléments par enquêtes et visites de terrain ponctuelles

**Méthode « Information – Communication »**

- ✓ Structure du site web
- ✓ Structure de la newsletters

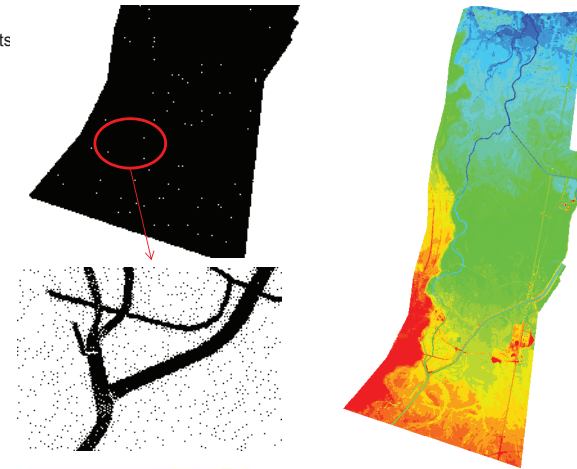
• **Modélisation hydrologique**

- ✓ Modèle simplifié calé au droit des stations existantes
- ✓ Discrétisation et extrapolation des paramètres aux sous bassins versants
- ✓ Simulation des pluies de référence



• **Modélisation bi-dimensionnelle : maillage et intégration de la topographie**

240 000 nœuds  
480 000 éléments



• **Analyse des défaillances sur les digues:**

**1<sup>ère</sup> défaillance possible : déversement sur la crête**

très probable (cotes de crêtes inférieurs au niveau maxi)  
→ lame d'eau > 20 cm par endroit (avec MNT Lidar)

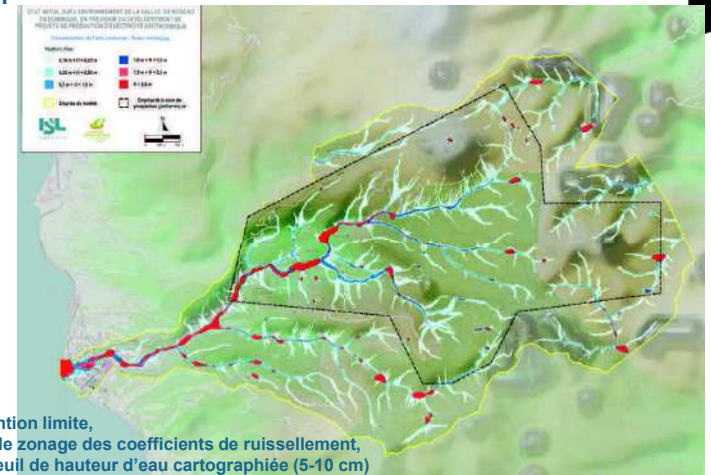
**2<sup>ème</sup> défaillance possible : érosion interne**

40 % des ruptures de digues historiques  
très probable (observation de trous d'animaux, présence de ragondins)  
→ digues les moins larges en premier

• **Scénarios à définir :**

- Zones protégées à analyser (plusieurs lots d'ouvrages possibles)
- Tronçons homogènes par zone protégée
- Scénario le plus pénalisant par brèche sur une zone protégée
- Enveloppe générale des aléas max dans le lit majeur
- Scénario sans digue possible

• **Utilisation possible de TELEMAC 2D – exemple vallée du Roseau en Dominique**



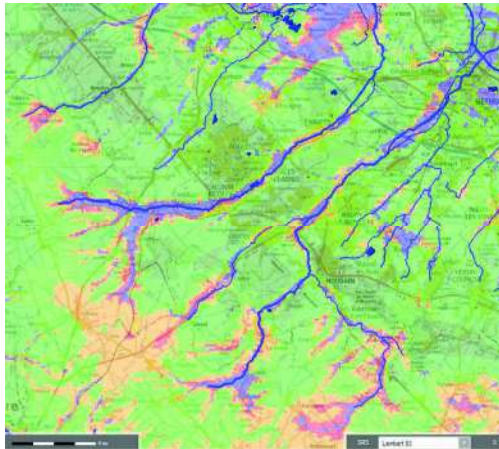
**Difficultés :**

- caler la rétention limite,
- différencier le zonage des coefficients de ruissellement,
- Définir un seuil de hauteur d'eau cartographiée (5-10 cm)

## Aléa remontée de nappe

- Étude historique
- Étude fine de la piézométrie
- Étude topographique
- Localisation des sources pérennes

-> aléa le plus fort lorsque piézo et topo sont proches  
Et maximal si présence de source et remontées observées



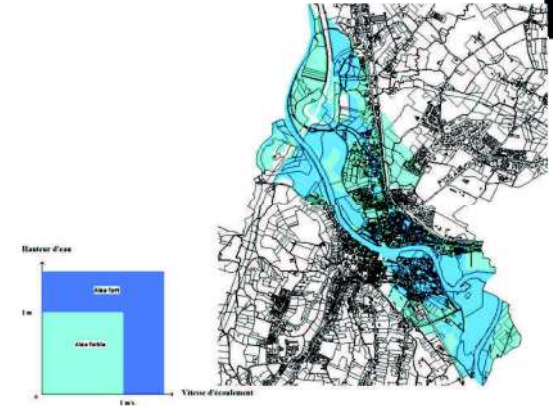
Source BRGM

ISL  
Ingénierie

## Cartes d'aléas

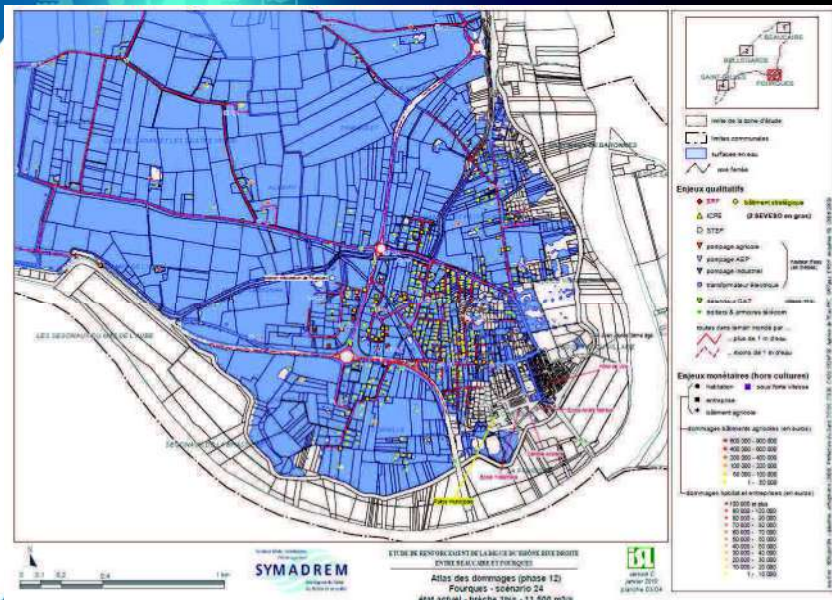
Exemple : Carte d'aléa pour la crue de référence de l'Adour sur la commune d'Aire-sur-l'Adour

- Cartes par type d'aléa
  - ✓ Classes d'aléas à déterminer et à valider
- Cartes de l'emprise maximale



ISL  
Ingénierie

## Enjeux gestion de crise



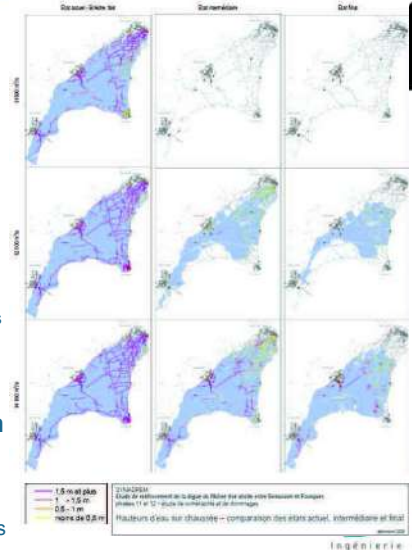
SYMADREM

Atlas des dommages (phase 12)  
Fourques - scénario 24

ISL  
Ingénierie

## Résilience

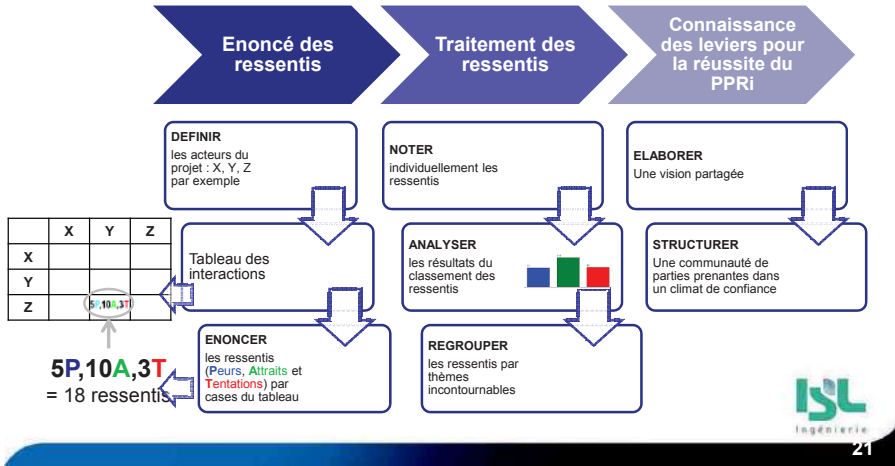
- Estimation des dommages lors d'une inondation
  - ✓ Méthode issue des AMC
  - ✓ Fonctions de dommage et d'endommagement (habitat, entreprises, agriculture)
- Outils d'anticipation
  - ✓ Rédaction de document présentant la crue dans les communes : dynamique des crues avec cartes à différents pas de temps avec les enjeux
- Communication des avancées du programme RDT (Risque Décision Territoire)  
pour le Ministère du Développement Durable et animé par ISL  
Thème : résilience des territoires face aux risques



ISL  
Ingénierie

# 3 séquences pour démarrer la concertation

Un espace de concertation assurant l'écoute de tous les points de vue, permettant d'anticiper les obstacles opérationnels et stratégiques et d'y remédier, permettant de construire une vision partagée.



# Communication vers le monde scolaire

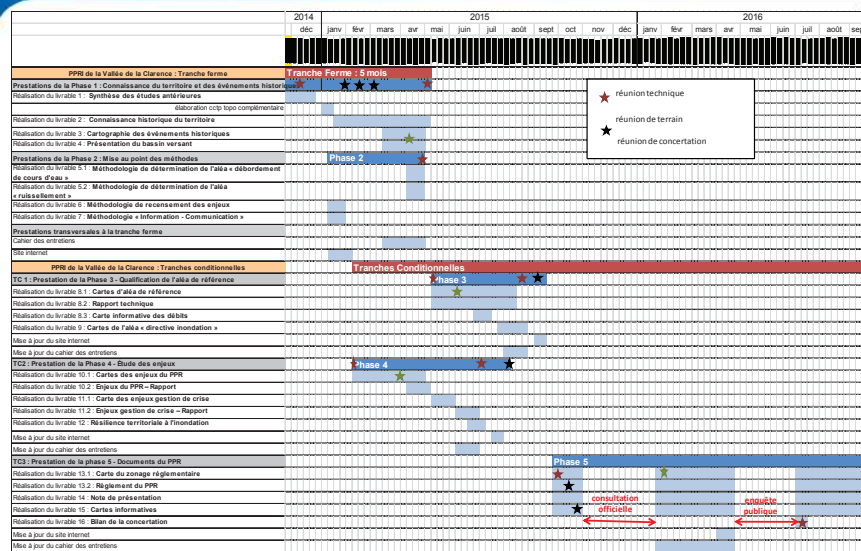
## • Éco balades pour la sensibilisation aux enjeux de la Clarence

- Découverte de la faune et de la flore
- Découverte de la Clarence (bv, géographie du linéaire, histoire dont inondations,,,) )
- Sensibilisation au risque inondation avec présentation d'aménagements et focus sur bonnes attitudes à adopter en cas d'inondation
- Évaluation ludique de l'apprentissage des élèves via un quizz
- Hors prestation : Possibilité de remise de goodies et goûter pour finir sur une note conviviale

## • Contraintes

- Intervention en milieu scolaire : soumis à la validation de l'inspection d'académie
- Adaptation à la classe d'âge (CM1, CM2 : bon public)

# Planification



PPRI DE LA CLARENCE

Compte rendu de la réunion de démarrage

**Date de la réunion** : 08/12/2014 **Lieu** : DDTM Arras

**Date de diffusion** : 05/01/15 **Rédacteur** : Stéphanie JANIN-REINER

Organismes	Représentants	Coordonnées	P	A / E
ISL	Stéphanie JANIN-REINER	<a href="mailto:janin-reiner@isl.fr">janin-reiner@isl.fr</a> 01.55.26.99.99	X	
DDTM62	Aurélien PRUD'HOMME	<a href="mailto:aurelien.prudhomme@pas-de-calais.gouv.fr">aurelien.prudhomme@pas-de-calais.gouv.fr</a> 03.21.22.99.29	X	
DDTM62	Olivier COUSIN	<a href="mailto:Olivier.cousin@pas-de-calais.gouv.fr">Olivier.cousin@pas-de-calais.gouv.fr</a> 03.21.50.30.29	X	
DDTM62	Valérie ZIOLKOWSKI	<a href="mailto:valerie.ziolkowski@pas-de-calais.gouv.fr">valerie.ziolkowski@pas-de-calais.gouv.fr</a> 03.21.22.90.62	X	
DDTM62	Thierry TANFIN	03.21.22.98.43 <a href="mailto:thierry.tanfin@pas-de-calais.gouv.fr">thierry.tanfin@pas-de-calais.gouv.fr</a>	X	
DDTM62	J-Paul GIBAUD, responsable unité ERE	<a href="mailto:jean-paul.gibaud@pas-de-calais.gouv.fr">jean-paul.gibaud@pas-de-calais.gouv.fr</a> 03.21.63.74.04	X	
DDTM62	Franck STRUZYK , unité ERE (Béthune)	<a href="mailto:franck.struzyk@pas-de-calais.gouv.fr">franck.struzyk@pas-de-calais.gouv.fr</a> 03.21.63.74.08	X	
EPTB-Lys (SYMSAGEL)	MAELLE David, directeur adjoint	<a href="mailto:david.maelle@sage-lys.net">david.maelle@sage-lys.net</a> 03.21.59.72.62	X	

SYMSAGEL	Elisabeth FROT, animatrice SAGE Lys	<a href="mailto:elisabeth.frot@sage-lys.net">elisabeth.frot@sage-lys.net</a>	X	
DREAL NPdC	Marie-Alexandrin VALERE	<a href="mailto:marie-alexandrine.beraux@developpement-durable.gouv.fr">marie-alexandrine.beraux@developpement-durable.gouv.fr</a> 03.20.13.65.94	X	
ARTOIS COMM	TIVELET Flora, responsable service hydraulique	<a href="mailto:flora.tivelet@artoiscomm.fr">flora.tivelet@artoiscomm.fr</a> 03.21.61.50.00	X	
CEREMA	CORSIEZ Kevin	<a href="mailto:Kevin.corsiez@cerema.fr">Kevin.corsiez@cerema.fr</a>	X	
CEREMA	KERLOC'H Bruno	<a href="mailto:Bruno.kerloch@cerema.fr">Bruno.kerloch@cerema.fr</a> 03.20.49.62.35	X	
CC du Pernois	BLANCKAERT Jean-Pierre	<a href="mailto:Jpblancaert601@gmail.com">Jpblancaert601@gmail.com</a> 03.21.04.70.25	X	
Com. Artois Lys	CARNEZ	<a href="mailto:p.carnez@cc-artois-lys.fr">p.carnez@cc-artois-lys.fr</a> 06.86.68.80.25	X	
Com. Artois Lys	VERDIN Stéphane	<a href="mailto:s.verdin@cc-artois-lys.fr">s.verdin@cc-artois-lys.fr</a> 03.21.54.60.70	X	
ARTOIS COMM	HERVIEU Frédéric	<a href="mailto:frederic.hervieu@artoiscomm.fr">frederic.hervieu@artoiscomm.fr</a> 03.21.61.50.00	X	
VNF	Karine CHUQUET	<a href="mailto:Karine.chuquet@vnf.fr">Karine.chuquet@vnf.fr</a>		X



## OBJET DE LA RÉUNION :

Olivier COUSIN rappelle l'objectif de la réunion qui s'inscrit dans une démarche concertée avec les services techniques existants sur le bassin versant de la Clarence et qui a commencé au stade de la consultation des entreprises avec la rédaction du CCTP de l'étude.

Il précise que la réunion a pour objectifs de présenter le prestataire retenu, ISL INGENIERIE, de faire connaissance, de présenter la méthodologie envisagée et de lancer le recueil des données disponibles auprès des différents partenaires techniques.

Un tour de table est réalisé.

ISL Ingénierie présente ensuite le contexte, l'organisation de l'étude, la méthodologie envisagée et le planning technique de l'étude.

Cette présentation donne lieu aux échanges décrits ci-après.

La présentation diffusée lors de la réunion est disponible sur la plate-forme d'échanges.

## 1 ORGANISATION

La répartition en tranche ferme/tranches conditionnelles a pour but de faciliter la gestion administrative du dossier. La DDTM a pour objectif de les affermir afin d'aboutir notamment à la carte d'aléa.

Le présent Comité Technique sera réuni pour le choix des hypothèses de travail et la validation technique des résultats de l'étude, ainsi que pour les choix liés à l'exploitation des résultats : définition des classes de hauteurs d'eau, zonage réglementaire et règlement.

Dans l'immédiat, le COTECH est sollicité pour la récupération des données de base nécessaires à l'élaboration du PPR dont la liste a été communiquée par M. PRUD'HOMME le 4 décembre 2014. Il sera aussi sollicité très rapidement pour la constitution du groupe pour lancer la démarche de la concertation décrite dans la présentation.

Le planning annoncé est réalisé hors délai de validation et de programmation des réunions avec le Sous-Préfet de Béthune coordinateur de la démarche PPR.

## 2 ALEA « DÉBORDEMENT DE COURS D'EAU »

Dans la définition de l'aléa de référence, le SYMSAGEL demande s'il est possible d'envisager une crue type orageuse en amont de bassin versant et une crue longue d'hiver pour l'aval. Cette possibilité est confirmée par ISL. Le CEREMA complète en précisant que les caractéristiques de l'aléa de référence retenu seront discutées pour, éventuellement, envisager différentes combinaisons état de saturation du sol/ pluie ruisselée ainsi que la prise en compte de l'état de la nappe

Une discussion s'engage aussi autour des affaissements miniers et de la particularité de l'événement de 1999 à Marles-les-mines pour lequel aucune explication n'a été trouvée dans le cadre de

l'élaboration du PAPI. Les zones d'affaissement minier sont, en effet, des zones d'accumulation où les maisons ont été inondées jusqu'au toit en 1999, en 5-6 heures. Une vidéo est disponible.

Les représentants d'Artois-Comm et le CEREMA précisent que la digue en amont du pont a été rehaussée (probablement d'environ 1 mètre) depuis l'événement de 1999. Une question intéressante consiste à se demander quel serait le fonctionnement hydraulique actuel de la zone en cas de survenue d'un événement type 1999.

La digue de la Clarence à Gonnehem – Chocques s'est rompue sur 200m lors d'un orage en août 2002. ISL précise que des scénarii de rupture de digues seront établis et des tests de sensibilité prenant en compte des embâcles seront réalisés

Les échanges Nave – Busnes sont compliqués. En crue, des volumes viennent de la Nave vers la Busnes (ou l'inverse). Le déversoir d'orage de Lillers est appareillé depuis deux ans.

La question du traitement de la Busnes est posée : est-ce que seuls les volumes échangés sont intégrés ? Est-ce que l'aléa est étudié et caractérisé sur son linéaire ?

La DDTM précise que la Busnes est intégrée au périmètre d'étude du PPR et ce jusque Saint-Venant.

Quelle limite aval est considérée ; Calonne-sur-la-Lys ou Merville ?

La DDTM indique que la ville de Merville est couverte par le PPR de la Lys aval, par conséquent la limite aval du PPRi de la Clarence est bien Calonne-sur-la-Lys. Néanmoins des informations sur la Lys pourront éventuellement être utiles afin de déterminer les conditions aval. L'EPTB indique que la station VNF « Merville aval » présente une bonne chronique de donnée.

VNF sera aussi sollicité au sujet des siphons. Artois-Lys précise qu'actuellement le dégrillage bi-hebdomadaire du siphon est réalisé par ses services.

La DDTM précise que Mme CHUQUET fait partie du COTECH, elle est excusée pour la présente réunion.

L'ETPB s'interroge sur l'utilité de modéliser à nouveau des aléas dit « fréquent » et « exceptionnel » de la directive inondation. La DREAL indique que la démarche DI est une démarche itérative. Les résultats obtenus permettront de mettre à jour la connaissance sur le territoire

Olivier COUSIN rappelle en aparté que le classement des ouvrages est en cours. Le recensement aboutit à 700 parcelles et 400 propriétaires. La procédure va donc être longue et compliquée, d'autant que le nouveau décret digue n'est pas encore sorti.

Le comité technique préconise une réunion spécifique avec les élus sur ce sujet, car il existe une confusion dans l'esprit des élus entre les démarches PPRi et EDD.

## 3 ALEA « RUISSELLEMENT »

Olivier COUSIN précise que l'objectif n'est pas nécessairement d'aboutir à une cartographie sur l'ensemble du bassin versant. La zone d'étude de cet aléa sera affinée à l'issue de la phase 1 « connaissance du territoire » et la nécessité d'intégration dans les documents réglementaires sera envisagée.

## 4 RÈGLEMENT ET PRESCRIPTIONS

Le problème de l'épandage de terre est abordé. Le COTECH souhaite disposer d'outils réglementant l'épandage en zone inondable qui sont actuellement autorisés par la Police de l'Eau car considéré comme de l'amendement alors qu'il s'agit de remblais d'une vingtaine de centimètre en terre cultivable en lit majeur dans un rayon de 5 km autour de la sucrerie, sur un secteur où il y a une vingtaine de centimètres d'eau en cas de crue.

La DDTM précise que le PPR qui sera approuvé devra comprendre un volet réglementaire permettant de gérer cette pratique.

## 5 DONNÉES DISPONIBLES

ISL indique que l'ensemble des données pourront être déposées et organisées sur la plate-forme d'échange à destination des membres du comité technique. Ces données seront présentées sous la forme d'une base bibliographique et d'un SIG.

- Le LIDAR date de 2009, il ne représente pas correctement toutes les digues, qui sont plutôt des merlons avec de la végétation dessus -> les crêtes de digues seront probablement à intégrer au CCTP topographique complémentaire
- Une station limnimétrique existe à Marles, son ouverture est récente, mais il existe quelques hauteurs de crues récentes mesurées -> le gestionnaire est-il Artois Lys ?
- A Marles, les travaux de la digue au niveau de l'étang date d'il y a 2 ans environ

Tour de table sur les données :

- SYMSAGEL :
  - Etudes et surtout données brutes de la bathymétrie utilisée depuis 10 ans
  - EGIS a réalisé un modèle INFOWORKS disponible
- DREAL :
  - Profils en travers au droit des stations
  - Jaugeages
  - SIG des aléas
  - SIG des enjeux
  - Courbes de tarage
  - Données METEO-France, disponible avec une convention

Un certain nombre de ces données ont été remises à ISL à l'issue de la réunion. Les autres doivent être demandées via Mme VALERE, qui restera le contact pour l'ensemble des données à demander aux services de la DREAL, y compris SPC.

- Artois-Comm
  - Etudes et dossiers sur les ZEC créées
  - Profils en travers ponctuels
  - Echelles limnimétriques avec photos en crues
  - Données piézométriques
  - Pluviomètre récent à la station d'épuration de Lapugny
  - Profils topographiques précis de la digue de l'abbaye de Chocques (2005-2006)
- Artois-Lys
  - Echelles limnimétriques et stations hydrométriques depuis 1999
  - 2 stations météo
  - Un abonnement METEO-France
  - 12 ZEC avec la topographie associée
  - Photos, témoignages
  - Profil en long en cours pour une étude de morphodynamique sur la Busnes
- Communauté de Communes du Pernois : aucune donnée mentionnées à ce stade

### Personnes ressources :

Les maires des communes suivantes sont considérés comme personnes « ressources » :

- Marles-les-Mines
- Gonnehem
- Lillers
- Chocques
- Pernes
- Bours

## 6 CONCERTATION

La méthode proposée est originale pour un PPRI. La DDTM considère que le test est toutefois intéressant compte tenu du contexte de la Clarence.

Le COTECH sera sollicité pour la constitution du groupe de travail.

ISL précise que les enquêtes terrains ne pourront débuter que lorsque les modalités de concertations seront définies à l'issue de la prochaine réunion de concertation.

## 7 COMMUNICATION VERS LE MONDE SCOLAIRE

Le COTECH précise que le cycle de l'eau est au programme du CM1 et les risques naturels à celui de 4<sup>ème</sup>.

L'option de travailler pendant les Temps d'Activités Péri-scolaires éviterait de solliciter l'éducation nationale, mais nécessiterait de s'adapter à l'organisation dans chaque commune.

La forme de cette communication sera étudiée en temps voulu dans les phases finales du PPRI.

## Données nécessaires pour l'élaboration du PPRI de la Clarence (liste non exhaustive)

### Topographie et bathymétrie

Toutes les données topographiques et bathymétriques peuvent nous être utiles. Ces données peuvent être :

- des profils en travers des cours d'eau ;
- des semis de point en rivière ;
- des semis de point terrestre ;
- des plans d'ouvrage (pont, seuil, remblai routier, pont canal)

### Aléas :

Il est demandé aux membres du COTECH de nous fournir toute information concernant des enregistrements de pluie, débit et niveau de nappes, il peut s'agir de :

- mesures de pluviomètres (en particulier ceux qui ne seront pas disponibles auprès de Météo-France) ;
- mesures de débits en rivière et données limnimétriques (données des stations hydrographique hors stations du réseau Banque hydro, jaugeages ponctuels dans le cadre d'études locales) ;
- mesures de piézomètres ;

Pour chacun des 3 phénomènes ruissellement, débordement de cours d'eau et remonté de nappe, nous souhaitons récupérer les informations témoignant des inondations passées :

- repères de crue (photos, niveaux mesurés) ;
- informations concernant des hauteurs d'eau (photo, témoignages) ;
- archives concernant les inondations (articles de journaux) ;

### Liste des contacts de terrain :

Une partie de ces données seront récupérées lors des enquêtes de terrain. Les contacts des personnes « ressources » seront utiles pour ne pas oublier de rencontrer des personnes qui ont une bonne connaissance de l'historique du phénomène inondation dans le territoire d'études.

### Hydrogéologie

- chroniques de piézomètres du bassin versant (autres que celles que nous pourrions télécharger sur ADES),
- avis hydrogéologiques, études préalables à l'instauration des périmètres de protection des captages AEP,
- résultats d'opérations de traçages hydrogéologiques dans le bassin versant et les bassins versants limitrophes,
- inventaire des cavités, phénomènes karstiques, sources sur le bassin versant,
- cartes d'inventaire des zones humides,
- Atlas hydrogéologique départemental.

### Enjeux

Nous souhaitons récupérer la liste des parcelles (adresse, numéro cadastral) ayant obtenues une ou des reconnaissances d'arrêté de catastrophe naturel ;

### Etudes antérieures

La DDTM 62 nous a déjà fourni un grand nombre d'études. Afin d'être exhaustif, nous demandons aux membres du COTECH de vérifier l'existence d'étude concernant les sujets suivants :

- hydrologie ;
- hydrogéologie (remontée de nappe) ;
- hydraulique (crues, inondation par débordement de cours d'eau) ;
- ruissellement ou coulée de boue ;
- recensement des enjeux.

Les documents d'urbanisme sont également demandés :

- plan d'occupation des sols (POS) ;
- plan local d'urbanisme (PLU) ;
- projets d'urbanisme.

# Annexe 3

10 février 2015

—

Cocon n°1

—

Connaissance du territoire et des  
événements historiques



## PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

**Sous-préfecture de Bethune**

Bureau du Développement Durable du Territoire

Affaire suivie par :

- Valérie LÉCOINTE : 03 21 61 79 40

- Régine DUFOISSE : 03 21 61 79 42

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer**

Service Eau et Risques

Unité Plan de Prévention des Risques

Affaire suivie par :

- Olivier COLSIN : 03 21 50 30 29

- Aurélien FRUDD'HOMME : 03 21 22 99 29

Béthune, le 22 janvier 2015

Le Sous-Prefet de BETHUNE

à

Liste des destinataires in fine

### OBJET : Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Clarence (PPRI)

Le cabinet ISL a été choisi pour réaliser les études qui permettront d'aboutir aux documents du P.P.R.I. de la vallée de la Clarence prescrit le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Afin de vous présenter le bureau d'étude et la méthode de travail envisagée ainsi que les prochaines étapes, je vous convie à une réunion que je présiderai, accompagnée des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer :

le mardi 10 février 2015 à 14 H 30

au Secrétariat Permanent pour la Prévention  
des Pollutions Industrielles de l'Artois (S3PI)

Centre Jean Monnet - Avenue de Paris

62400 BETHUNE

Lors de cette réunion, la thématique de l'organisation de la concertation sera plus particulièrement abordée.

Je vous serais donc obligé de bien vouloir participer à cette réunion, ou de vous y faire représenter.

Le Sous-Prefet,

Nicolas HONORE.

### LISTE DES DESTINATAIRES :

#### **Mesdames et Messieurs les Maires des communes de :**

ALLOUAGNE – AMES – AMETTES – ANNEZIN – AUCHEL – AUCHY AU BOIS –  
AUMERVAL – BAILLEUL LES PERNES – BOURCQ – BOURS – BRUAY LA BUSSIÈRE –  
BURBURE – BUSNES – CALONNE RICOUART – CALONNE SUR LA LYS – CAMBLAIN  
CHATELAIN – CAUCHY A LA TOUR – CHOCQUES – DIEVAL – DIVION –  
ÉQUEDECQUES – ESSARS – FEBVIN PALFART – FERFAY – FIEFS – FLORINGHEM –  
FONTAINE LES HERMANS – FOUQUEREUIL – GONNEHEM – GOSNAY – HAM EN  
ARTOIS – HINGES – LABEUVERIERE – LAPUGNOY – LESPESES – LESTREM – LIERES –  
LILLERS – LOCON – LOZINGHEM – MAREST – MARLES LES MINES – MONT  
BERNENCHON – NEDON – NEDONCHEL – OBLINGHEM – OURTON – PERNES – PRESSY –  
ROBECQ – SACHIN – SAINS LES PERNES – SAINT HILAIRE COTTES – TANGRY –  
VALHUON – VENDIN LES BETHUNE – WESTREHEM

#### **Monsieur le Président :**

- de la Communauté d'Agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et Environs  
- de la Communauté de Communes Artois Flandres  
- de la communauté de Communes Artois Lys  
- de la Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues  
- de la Communauté de Communes du Saint Polois  
- de la Communauté de Communes Flandres Lys  
- de la Communauté de Communes du Pernois  
- du Conseil Général du Pas-de-Calais  
- du Syndicat mixte pour le SAGE de la Lys  
- de la Commission locale de l'eau du SAGE de la Lys

#### **Madame le Secrétaire Général de l'arrondissement d'ARRAS**

#### **Monsieur le Sous-Prefet de l'arrondissement de Saint-Omer**

#### **Monsieur le Sous-Prefet de l'arrondissement de Dunkerque**

#### **Association de riverains et associations environnementales :**

- STOP Inondation – M. Luc VANDERMERSCH – 7 rue du Presbytère – 62157 ALLOUAGNE  
46 rue de la Longue Raie – 62157 ALLOUAGNE

- ASDEVINAVE – M. LELONG – 17 rue de Lillers – 62190 AMES

- Association de défense contre les inondations de St Venant – M. SECO – 40 A rue Neuve – 62350  
SAINT VENANT

- Les Pieds dans l'eau – 15 rue Basse – 62122 LAPUGNOY

- Association des riverains de Gonnehem-Busnes – 1947 rue de Belleverie – 62920 GONNEHEM

#### **Activités économiques :**

- Carlier Plastiques – 15 chaussée Brunehaut – 62470 CALONNE RICOUART

- Carrefour Contact – 53 rue du Président Kennedy – 62550 PERNES EN ARTOIS

- CRODA – 1 rue de Lapugnoy – 62920 CHOCQUES

- FAURECIA – Chemin de Queenheim – 62470 CALONNE RICOUART

- Gamm Vert Village – rue de la Gare – 62550 PERNES EN ARTOIS

- Garage Citroën Duwat-Tharef – 76 route de St Pol – 62550 PERNES EN ARTOIS

- Intermarché – rue Louis Pasteur – 62540 MARLES LES MINES

- Supermarché Match – rue André Mancey – 62470 CALONNE RICOUART
- PEME GOURDIN – 913 avenue de la Libération – 62920 GONNEHEM
- PIREP SA – 1311 rue de Lillers – 62350 BUSNES
- Restaurant Le Jardin d’Alice – 1098 rue de Lillers – 62350 BUSNES
- Réseau Pro – 19 rue du Parc – 62470 CALONNE RICOUART
- TEREOS – Etablissement de Lillers – BP 89 – 62190 LILLERS CEDEX

**Chambres consulaires :**

- Chambre de Commerce et de l’Industrie
- Chambre d’agriculture
- Chambre des Métiers et de l’Artisanat

**Maisons de retraite :**

- EHPAD Elsa Triolet – 9 rue du Parc – 62470 CALONNE RICOUART
- Résidence du Parc – rue Basse – 62122 LAPUGNOY
- EHPAD du Parc du Manoir – rue de Godefroy bar – 62920 GONNEHEM

**Gestionnaires de réseaux :**

- Voies Navigables de France
- SANEF
- SNCF
- BRGM

**Acteurs de l’eau, de la nature et de l’aménagement :**

- Conservatoire des Sites Naturels du Nord Pas de Calais
- Agence de l’eau
- Agence d’urbanisme de l’arrondissement de BETHUNE
- CAUE du Pas-de-Calais
- Union Régionale des CPIE du Nord Pas-de-Calais

**SDIS**



Feuille d'émargement – réunion du 10 février 2015  
Réunion de concertation – PPRI de la vallée de la Clarence

Organisme	Nom – Prénom – Fonction	Adresse mail	Téléphone	Signature
ISL	Stephanie Janin	janin-reiner@isl.fr	0155269999	
Chambre agriculteurs	GLACET Jean-Jacques	jean-jacques-glacet@ agriculture-npdc.fr	0677673113	
Commune de Nèdes	FRANÇOIS Daniel	communedan@orange.fr	03.21.41.7766	
Burbure	Obovoj Serge	kyry-obovj@wanadoo.fr	03.21.0244.97	
Artois Com	Blouaert Bernard Vice-président		0321615022	
CCAF	SENCE Olivier DSE	olivier.sence@cc-artois- fleuries.fr	0321615440	
Ville de Pau-les-Frises	Coffie Ludovic D.G.S. Ville de Pau	ludovic-coffie@ville-pau.fr	0581800760	
DDIM	Olivier COUSIN	olivier.cousin@par-de-calais. gouv.fr	21.50.30.23	
DDIM	Aurélien PEUÏS HOMME	aurélien.peuïshomme@par-de- calais.gouv.fr	21.22.33.23	



Feuille d'émargement – réunion du 10 février 2015  
Réunion de concertation – PPRI de la vallée de la Clarence

Organisme	Nom – Prénom – Fonction	Adresse mail	Téléphone	Signature
	BLANCHAERT Jean Pierre JP Com Com de Pau	jp.blanchaert60@gmail.com	0647059664	
	Cocq Marcel VP Artois Lys	marcel.cocq0133@orange.fr	0606661332	
	LEBLANC Gaëtan Teros Lilles	gleblanc@teros.com	0607867277	
	Aledercq Amélie Teros Lilles	aledercq@teros.com	0684577497	
	Hervey Frédéric Artois Com	frederic.hervy@artois.com.fr	03.21.61.50.05	
	CLAUDE LEBLANC ASDEVINAVIE	cclauc@wanadoo.fr	0321221261	
	Haubart Daniel Artois Com de Gaches	dhaubart@artois.fr	0972339702	
	VENDIESSÉ Marc Assoc Rivières Gouche	marc.vendiesse@derangy.fr	0321595353	
	MESTRIVIC Natacha Resp HSE FAURECIA	natacha.mestrovic@ faurecia.com	0650168790	
ISL	Bolo Philippe	bolo@isl.fr	0241360177	





Feuille d'émargement – réunion du 10 février 2015  
Réunion de concertation – PPRI de la vallée de la Clarence

Organisme	Nom – Prénom – Fonction	Adresse mail	Téléphone	Signature
PEHE-GARDIN	Yannick BERNARD RSSI SRE	ybernard@pene-gardin.com	03 21 61 44 70	
Mairie de Gournon	DUBOIS Adjoint Jean Michel au maire	—	06 21 54 84 91	
Mairie de DIEVAL	NEVEU Jean Maire	jneveu@wanadoo.fr	06 31 28 33 08	
Mairie de DIVION	DEJARDIN Maxime	mdejardin@ville-divion.fr	06 69 90 20 21	



Feuille d'émargement – réunion du 10 février 2015  
Réunion de concertation – PPRI de la vallée de la Clarence

Organisme	Nom – Prénom – Fonction	Adresse mail	Téléphone	Signature
SDIS 62	GROUPÉ FRANÇOIS - 4 rue chef de groupement Prévention des risques	fgroup@dis62.fr	03 12 71 81 10	
Mairie Allouagne	LEWANSKI Christa E2us	Leug Lew. christi@neuf.fr	03 21 61 35 34	
Asso Allouagne d'Expérimentation	Vandermersch Luc Président	luc.vandermersch@nordnet.fr	03 21 64 32 51	
Mairie	André Bonnabelle Maire	andre.bonnabelle@orange.fr	06 10 35 51 12	
CAE	VENGIN Stéphane	s.vegin@cc-artois-lys.fr	03 21 54 60 70	
Carrière Plastiques	HOUPIN Olivier	olivier.houpin@cartier- plastiques.com	03 21 65 54 54	
Mairie Auchel	DIENS M	c.diens@auchel.fr	06 61 61 33 25	
GAMM Vert Pernes	Bedinier SOLES	Sules.Bedinier @ LAPOSTOLLE .NET		
Mairie de Camblain Châtelain	PEDRINI Lelio	lielo.pedini@la-poste.net	06 65 54 87 94	
SIVOM Communauté de Békinois	DUPROSPERT Marie Joanne	mariejoanne.duprospert@sa.com-bekinois.fr	06 46 46 01 14	



Feuille d'émargement – réunion du 10 février 2015  
Réunion de concertation – PPRI de la vallée de la Clarence

Organisme	Nom – Prénom – Fonction	Adresse mail	Téléphone	Signature
MAYENNE	GAUET Michel IGS	michel.gauet@commune-labrousse.fr	03 79 57 32 70	
	LELAY Michel Maire	"	"	
Mairie	OGIEZ Gérard Maire	gerard.ogiez@free.fr	03 21 68 44 83	
Mairie BUSNES	GRATONPREZ JEAN Jakiy	JV.GRATONPREZ@camp.fr	06.12.993653	
CRODA	PERET Julien Resp. Environnement	julien.peret@roda.com	06 43 20 40 77	
Association Thau Duvet	Tourmeurès Lyette		06 30 56 15 60	
Mairie Calonne Ricouart	GUYOT Lionel Maire	l.guyot@calonne-ricouart.fr	06 75 42 65 01	
Mairie Calonne Ricouart	Emmanuelle SAPIEZ-DOS	e.sapiez@calonne-ricouart.fr	06 45 64 27 31	
Mairie Jensain	J. Marie COIROIS		03 21 67 43 03	



Feuille d'émargement – réunion du 10 février 2015  
Réunion de concertation – PPRI de la vallée de la Clarence

Organisme	Nom – Prénom – Fonction	Adresse mail	Téléphone	Signature
DDTM	STRUZZI Franck Assistent étude milie- Risques et Eau	Frank.struzzi@pas-de-calais.gouv.fr	03 21 63 74 08	
CRODA	KLAURY Robert, Directeur	robert.klaury@roda.com	03 21 61 84 01	
Chambre agriculteurs	Delebauch Christophe	delebauch@wanadoo.fr	06 63 50 46 21	
SYNAGGL	Elisabeth FROT	elisabeth.frot@sage-lys.net		
Association riverains Goussier	Malin Hulin			
CBRIENNE	ARPENTIER		03 21 56 91 96	
Sous- Préfecture BETHUNE	Nicolas Honoré Sous-Préfet			
Sous- Préfecture Bethune	Valérie LECOINTE chef de Bureau du développement durable	valerie.lecointe@pas-de-calais.gouv.fr	03 21 61 79 40	
Sous- Préfecture Bethune	Méjane DUFOSSE bureau dévelop. durable	mejane.dufosse@pas-de-calais.gouv.fr	03 21 61 79 42	



**Feuille d'émargement – réunion du 10 février 2015**  
**Réunion de concertation – PPRI de la vallée de la Clarence**

Organisme	Nom - Prénom - Fonction	Adresse mail	Téléphone	Signature
GOSWAY	NICOLE Jean Luc Conseiller Délégué	nicole.jean-luc@wanadoo.fr	07 81 54 76 59	
MAREST	Delplanque Joël Maire	delplanquejoel@orange.fr	06 81 83 77 62	
Ville de Villy-le-Montifroid	MAIRE Marie COTTE Marie	maire@ville-madalamain.fr	03 94 80 07 13	
Mairie HINGES	LEMBRE Michel	michel.lembre@wanadoo.fr	06 70 79 05 28	
Mairie CALONHAT/LES	MOUQUET Gilles Maire	—	03 21 63 17 17	
Mairie Auberg	CARON Bernard adjoint	—	06 08 43 96 56	
Mairie Pons	TORCHY J. Louis Adjoint	jean-louis.torchy@wanadoo.fr	06 70 11 50 04	
Mairie Pressy	MALLE Bernard Maire	—	—	—
ANNEZIN	DELOREZ Daniel	delorez.daniel@wanadoo.fr yaleau	05 71 56 77 51	
DD T02	GIBAUX J. Paul	jean-paul.gibaux@paris-claus.gouv	33, 21, 63, 74, 04	

## PPRi de la Clarence

Lancement de la concertation  
Béthune, le 10 février 2014



# PPRi

Note de présentation

Bilan de la  
concertation

Cartographie  
du zonage

Règlement



## Une concertation dans le cadre du PPRi

Un PPRi orchestré par les services de l'État

Un objectif pour le PPRi :  
diminuer la vulnérabilité du territoire

Un formalisme pour le PPRi

Note de présentation  
Bilan de la  
concertation

Cartographie  
du zonage

Règlement



DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER

# Appropriation

- Collecte documentaire
- Base de données documentaire
- Cartographies de travail

ID	0
TITRE	Etude hydraulique dans le cadre de la réalisation de l'atlas des zones inondables du bassin versant de la Lys - Rapport de phase 1
CHEMIN D'ACCES	'14F-166 - PPRI Clarendon/PIECES VERTES\14F-166-3-1-DVD1-DDTM\1 - 1998 - AZI Lys - SOGREAH\rapportphase1
DATE	Novembre 1998
THEMES	Aléa
TYPE SUPPORT	Rapport
CADRE	Contrat de Plan Etat-région ; Atlas des zones inondables de la Région Nord - Pas-de-Calais
NOM DU FICHIER AVEC EXTENSION	rapport_phase_1.pdf
CHEMIN D'ACCES COMPLET	'14F-166 - PPRI Clarendon/PIECES VERTES\14F-166-3-1-DVD1-DDTM\1 - 1998 - AZI Lys - SOGREAH\rapportphase1\rapport_phase_1.pdf
MATRE D'OUVRAGE	DIREN Nord - Pas de Calais ; Conseil Régional - Nord Pas de Calais ; Agence de l'eau Artois - Picardie ; CEE
MAITRE D'OEUVRE	SOGREAH
COMMUNE	
BASSIN VERSANT	Lys
X	
Y	
MOTS CLES	hydrologie ; hydraulique ; hydrogéologie ; atlas zone inondable ; modélisation

# Cartographies de travail

## Rencontres des communes

- Prises de rendez-vous fin février
- Rencontres des communes en mars
- Réunions de travail en communes
- Visites de sites

# Synthèse terr

# Les premières étapes de la mission



ID	0
TITRE	Etude hydraulique dans le cadre de la réalisation de l'atlas des zones inondables du bassin versant de la Lys - Rapport de phase 1
CHEMIN D'ACCES	'14F-166 - PPRI Clarendon/PIECES VERTES\14F-166-3-1-DVD1-DDTM\1 - 1998 - AZI Lys - SOGREAH\rapportphase1
DATE	Novembre 1998
THEMES	Aléa
TYPE SUPPORT	Rapport
CADRE	Contrat de Plan Etat-région ; Atlas des zones inondables de la Région Nord - Pas-de-Calais
NOM DU FICHIER AVEC EXTENSION	rapport_phase_1.pdf
CHEMIN D'ACCES COMPLET	'14F-166 - PPRI Clarendon/PIECES VERTES\14F-166-3-1-DVD1-DDTM\1 - 1998 - AZI Lys - SOGREAH\rapportphase1\rapport_phase_1.pdf
MATRE D'OUVRAGE	DIREN Nord - Pas de Calais ; Conseil Régional - Nord Pas de Calais ; Agence de l'eau Artois - Picardie ; CEE
MAITRE D'OEUVRE	SOGREAH
COMMUNE	
BASSIN VERSANT	Lys
X	
Y	
MOTS CLES	hydrologie ; hydraulique ; hydrogéologie ; atlas zone inondable ; modélisation

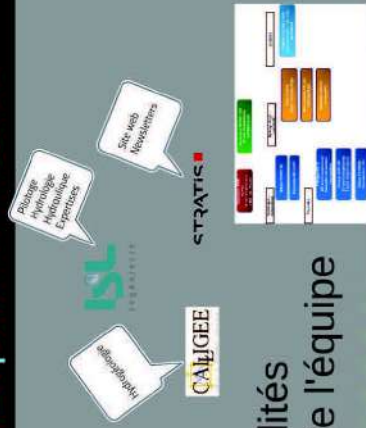
vail en communes

## Synthèse territoriale

- Actualisation base de données
- Actualisation des cartes
- Document de connaissance du bassin
- Acquisition de données complémentaires

## L'équipe mobilisée pour la mission

Le consortium

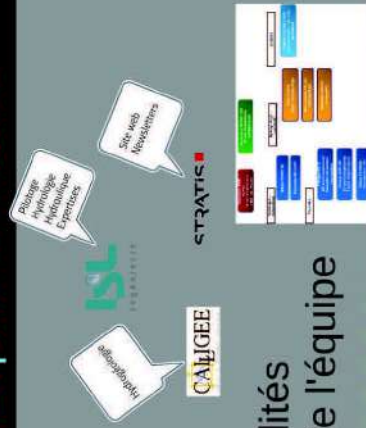


Les responsabilités des membres de l'équipe

Un partage des informations

## L'équipe mobilisée pour la mission

Le consortium



Les responsabilités des membres de l'équipe

Un partage des informations

mission

Hydrogéologie

ISL  
Ingénierie

Pilotage  
Hydrologie  
Hydraulique  
Expertises

Site web  
Newsletters

CAIJGEE  
CENTRE D'APPUI INTERCOMMUNAL  
POUR LA GESTION DE L'EAU

STRATIS

SCHEMATA SAISON  
14 ans d'expérience  
UNEP DE FRANCE

Alain de BONNILLER  
REDACTEUR  
SUPERVISOR

# L'équipe mobilisée pour la mission

**Le consortium**

- ISL
- STRATIS
- CALLIGEE

**Les responsabilités des membres de l'équipe**

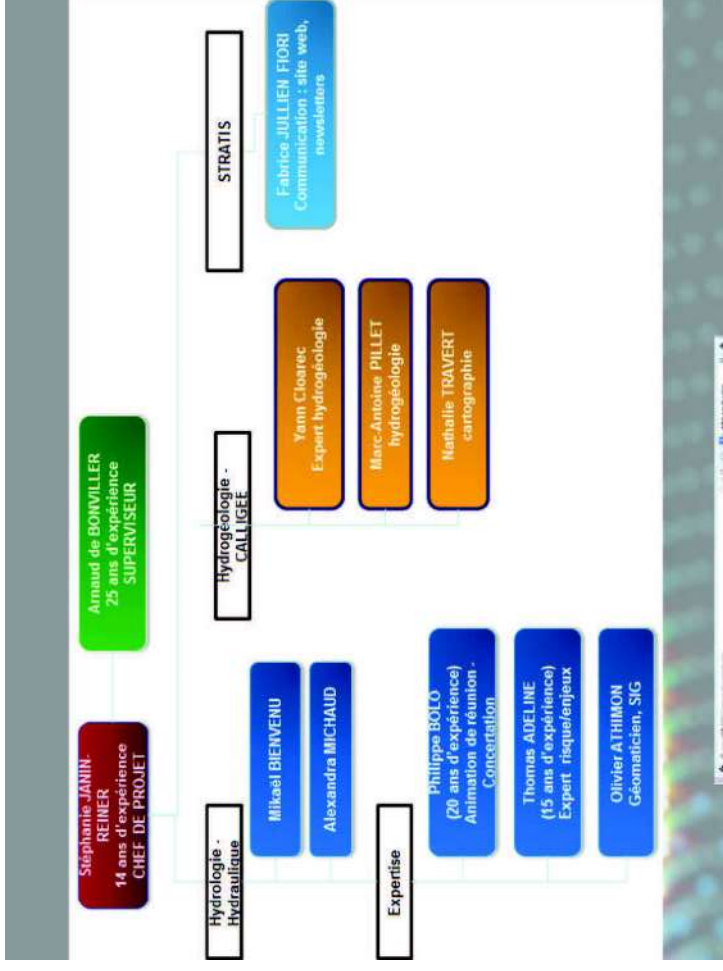
**Un partage des informations**

La dé

Le c

L'imp

- A
- R



**PPRi de la Clarence**  
 Lancement de la concertation  
 Béthune, le 10 février 2014

ISL

POUR LA POLITIQUE NATIONALE DE GESTION DES RISQUES  
**Inondation**

Elaboration du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Vallée de la Clarence

Documents - Navigation - /var/www/PPRiClarence/documentation/

- ARTONS\_COMM
- CC\_ARTONS\_LYS
- CC\_FERRONS
- DOUMIZ
- DECAL\_MEDC
- STRATIS
- SYMAGEL
- YME

Navigation

- Accueil
- Contact
- Documentation

admin

- YvesFTP
- Désabonnement

Documents - Navigation - /var/www/PPRiClarence/documents.php

datim pas de calais

## Une concertation pour accompagner le changement

Un PPRI qui provoque du changement



L'importance d'accompagner ce changement pour :

- Anticiper les difficultés
- Réunir les conditions de réussite du PPRI

Un objectif qui fait consensus



Diminuer la vulnérabilité et les dommages économiques et humains

Une démarche qui peut donc induire :

- des questionnements
- des craintes
- des inquiétudes
- une frilosité

Des objectifs qui provoquent des questionnements



- Un règlement de l'aménagement
- Une mise en oeuvre accompagnée de servitudes d'utilité publique



## Les grands principes de la concertation

- Un objectif d'approbation du PPRi sur le bassin de la Clarence
- Au-delà de la dimension technique, tenir compte de la dimension humaine
- Prendre en compte les avis des acteurs du bassin versant
- Une occasion de s'impliquer pour ne pas uniquement "subir"
- Positionner l'intérêt général au centre du projet
- Sensibiliser et contribuer à la culture du risque



## Une concertation pour accompagner le changement

Un PPRi qui provoque du changement



L'importance d'accompagner ce changement pour :

- Anticiper les difficultés
- Réunir les conditions de réussite du PPRi

## Les grands principes de la concertation

- Un objectif d'approbation du PPRi sur le bassin de la Clarence
- Au-delà de la dimension technique, tenir compte de la dimension humaine
- Prendre en compte les avis des acteurs du bassin versant
- Une occasion de s'impliquer pour ne pas uniquement "subir"
- Positionner l'intérêt général au centre du projet
- Sensibiliser et contribuer à la culture du risque



## Une concertation qui s'adresse aux acteurs du bassin versant

- Communes et intercommunalités
- Acteurs économiques
- Riverains des cours d'eau
- Gestionnaire des réseaux
- Associations
- Services de secours
- Services de l'Etat concernés par le PPRi

Une concertation qui va débiter par deux demi-journées de débats

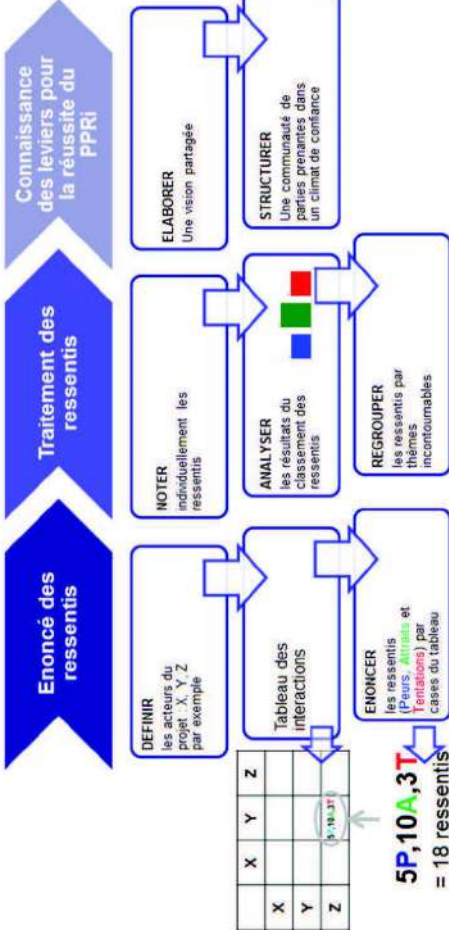


## Deux demi-journées pour :

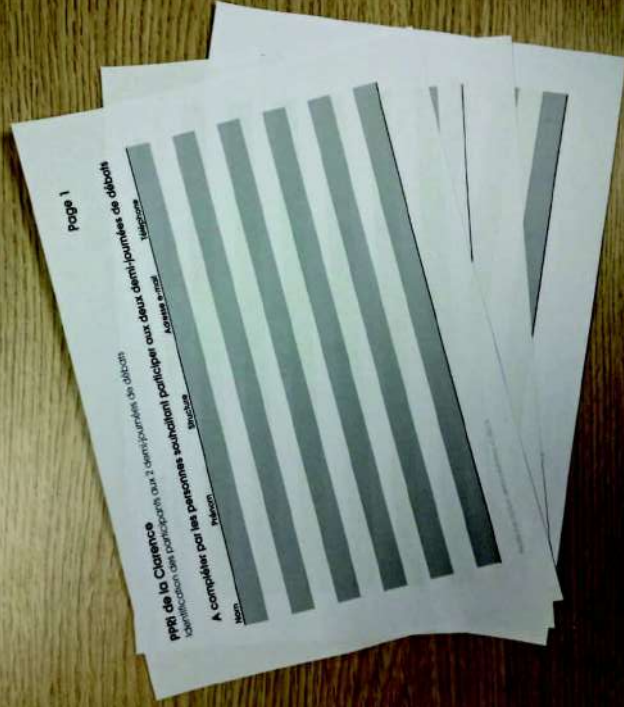
- Faire partager sa vision
- Confronter sa vision à celle des autres
- S'exprimer dans un cadre "sécurisé"
- Construire la confiance

## La méthode utilisée :

- Utilisée depuis plus de 20 ans
- Une approche par le projet, ses acteurs et leurs interactions
- Une approche par les ressentis (P, A et T)
- Un cadre et des outils pour réfléchir en groupe



Une feuille à compléter avant de partir



## Deux demi-journées à planifier en semaines 11, 12 et 13



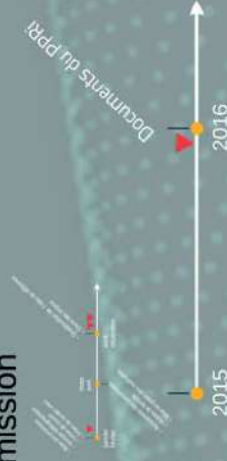
- Semaine 11 du 9 au 13 mars
  - Semaine 12 du 16 au 20 mars
  - Semaine 13 du 23 au 27 mars
  - Une feuille pour s'inscrire
  - Une procédure spécifique à venir pour fixer les dates
- Vous êtes tous concernés
  - Une démarche innovante
  - Découvrir une méthode pour l'appliquer

feuille spécifique à venir pour fix

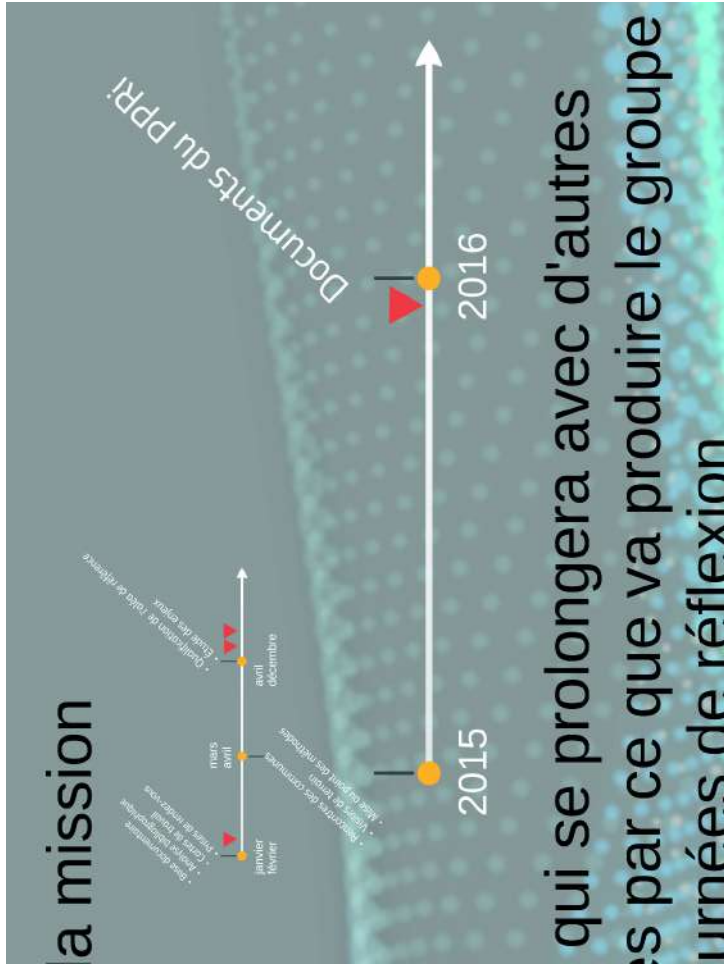
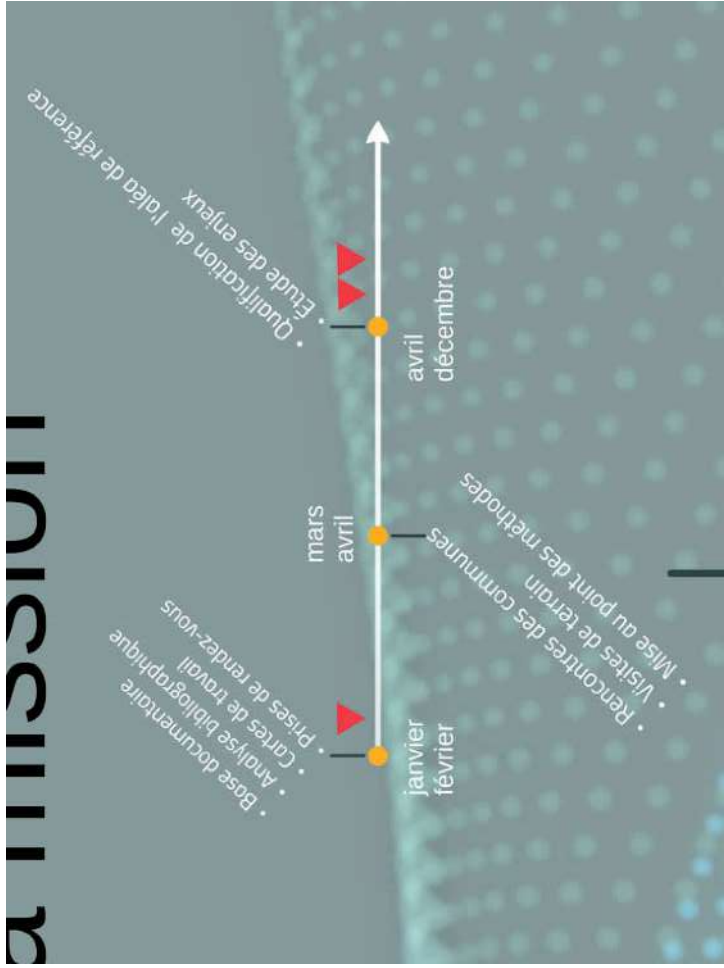
- Vous êtes tous concernés
- Une démarche innovante
- Découvrir une méthode pour l'appliquer

## La démarche au terme des deux demi-journées

Le calendrier de la mission



Une concertation qui se prolongera avec d'autres réunions orientées par ce que va produire le groupe lors des deux demi-journées de réflexion



qui se prolongera avec d'autres  
 s par ce que va produire le groupe  
 urnées de réflexion

**PPRi de la Clarence**  
 Lancement de la concertation  
 Béthune, le 10 février 2014

Logo: POLITIQUE NATIONALE DE GESTION DES RISQUES **Inondation**

Logo: ISL

## La démarche au terme des deux demi-journées

Le calendrier de la mission

Timeline of the mission (2016):

- janvier / février: Base documentaire, Analyse bibliographique, Cartes de travail, Prises de rendez-vous
- avril: Rencontres des communes, Visites de terrain, Mise au point des méthodes
- mars / avril: Etude des enjeux, Qualification de l'axe de référence
- avril / décembre: Documents du PPRi

Une concertation qui se prolongera avec d'autres  
 réunions orientées par ce que va produire le groupe lors  
 des deux demi-journées de réflexion



## PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

Sous-préfecture de Béthune

Bureau du développement durable du territoire

Affaire suivie par :

- Valérie LECOINTE : 03 21 61 79 40

- Réjane DUFOSSÉ : 03 21 61 79 42

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Service Eau et Risques

Unité Plan de Prévention des Risques

Affaire suivie par :

- Olivier COUSIN : 03 21 50 30 29

- Aurélien PRUDHOMME : 03 21 22 99 29

Béthune, le 17 février 2015

### PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION DE LA CLARENCE Le 10 Février 2015

Ont participé, sous la présidence de Monsieur Honoré, Sous Préfet de BETHUNE :

- M. Jules BEDINIER, Gamm Vert (PERNES)
- M. Yannick BERNARD, SAS Peme Gourdin (GONNEHEM)
- M. Jean-Pierre BLANCKAERT, Communauté de communes du Pernois
- M. Bernard BLONDEL, Vice-Président d'Artois Comm.
- M. Philippe BOLO, Bureau d'études ISL
- M. Bernard CARON, représentant la Mairie de ROBECQ
- M. André CARPENTIER, Maire d'OBLINGHEM
- M. Marcel COCQ, Vice Président de la Communauté de Communes Artois Lys
- M. Marcel COFFRE, Maire de MARLES LES MINES
- M. Ludovic COFFRE, Directeur Général des Services, mairie de MARLES LES MINES
- M. Jean-Marie COURTOIS, Maire de VENDIN
- M. Olivier COUSIN, Direction Départementale des Territoires et de la Mer 62 (DDTM)
- M. Daniel DELOMEZ, Maire d'ANNEZIN
- M. Joël DELPLANQUE, Maire de MAREST
- M. Christian DIERS, représentant la mairie d'AUCHEL
- M. Jean-Michel DUBOIS, représentant la mairie de GONNEHEM
- Mme Réjane DUFOSSÉ, sous-préfecture de Béthune, Bureau du Développement Durable
- M. Maxime DUJARDIN, représentant la mairie de DIVION
- Mme Marie-Jeanne DUPROSPERT, SIVOM du Béthunois
- Mme Sylvette FOURMANOIR, Garage Duwait-Tharel (PERNES)
- Mme Elizabeth FROT, SYMSAGEL
- M. Michel GALLET, Directeur Général des Services, mairie de LABEUVRIERE
- M. Jean-Paul GIBAUD, DDTM, Coordination Territoriale de Béthune
- M. Jean-Marie GLACET, Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais
- M. François-Xavier GOUZEL, Service Départemental d'Incendie et de Secours
- M. Jean-Vaïlery GRYPONPREZ, représentant la mairie de BUSNES
- M. Ludovic GUYOT, Maire de CALONNE RICOUART
- M. André HENNEBELLE, Maire d'ALLOUAGNE
- M. Frédéric HERVIEU, représentant la Communauté d'agglomération Artois Comm.

- M. Daniel HOUBART, Association des riverains de GONNEHEM
- M. Olivier HOUPIN, SAS CARLIER Plastiques
- Mme Stéphanie JANIN-REINER, Bureau d'études ISL
- M. Robert KHOURY, Directeur de la SAS CRODA CHOCCQUES
- M. Gautier LEBLANC, TEREOS
- M. Aurélien LECLERCQ, TEREOS
- Mme Valérie LECOINTE, chef du bureau du développement durable du territoire, s.p Béthune
- M. Claude LELONG, ASDEVINAVE
- M. Michel LEMBRE, représentant la mairie d'ALLOUAGNE
- M. Christian LENGART, représentant la mairie d'ALLOUAGNE
- M. Michel LEROY, Maire de LABEUVRIERE
- Mme Anita MAHU, Association des riverains de GONNEHEM
- M. Bernard MALLÉ, Maire de Pressy
- Mme Natacha MESTROVIC, FAURÉCIA
- M. Gilles MOUQUET, Maire de CALONNE SUR LA LYS
- M. Jean NEVELU, représentant la mairie de DIEVAL
- M. Jean-Luc NICOLE, représentant la mairie de GOSNAY
- M. Gérard OGIEZ, représentant la mairie de FOUQUEREUIL
- M. Lelio PEDRINI, Maire de CAMBLAIN CHATELAIN
- M. Julien PERET, Responsable Environnement, SAS CRODA CHOCCQUES
- M. Aurélien PRUDHOMME, Direction Départementale des Territoires et de la Mer 62
- Mme Emmanuelle SAGNIEZ, Directrice Générale des Services, mairie de CALONNE RICOUART
- M. Olivier SENCE, Communauté de Communes Artois Flandres
- M. Franck STRUZYK, Direction Départementale des Territoires et de la Mer 62
- M. Jean-Louis TORCHY, Maire de PERNES
- M. Luc VANDERMERSCH, Association Alouagne Stop Inondation
- M. Marc VENDIESSE, Association Riverains GONNEHEM
- M. Stéphane VERDIN, Communauté de Communes Artois Lys

#### Etaient excusés :

- M. Alain WACHEUX, Président de la Communauté d'agglomération Artois Comm.
- M. Édouard MAGNAVAL, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Artois
- M. Vincent MERCIER, Responsable du Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord-Pas-de-Calais

#### I – DEROULEMENT DE LA REUNION

Monsieur HONORE introduit la réunion. Il remercie les participants et précise que cette réunion fait suite à celle du 6 février 2014 qui a lancé la démarche PPRI sur la vallée de la Clarence.

Le Bureau d'études ISL, mandaté pour réaliser ce PPRI, présente les grandes étapes de la démarche et la méthode de concertation.

Madame Stéphanie JANIN-REINER, ISL Ingénierie, présente ensuite les documents à produire pour l'élaboration d'un PPRI. Les prochaines étapes ont pour objectif de synthétiser la connaissance du territoire, via une analyse documentaire déjà initiée, complétée de réunions en commun, associant des représentants des municipalités, mais aussi des parties prenantes locales. Il est important de solliciter toutes les personnes connaissant bien le territoire et l'histoire des phénomènes d'inondation tant en débordement de cours d'eau qu'en ruissellement et remontées de nappe. Des rendez-vous seront pris pour la tenue de ces réunions dans les prochaines semaines.

## II – QUESTIONS – REPONSES

Monsieur HONORE : quel sera le résultat des demi-journées de travail ?

ISL : deux documents seront produits. Le premier assurera la traçabilité des débats et des échanges. Le second présentera les leviers de réussite identifiés par le groupe, c'est-à-dire la liste des thèmes importants à prendre en compte par la suite : thématiques qu'il faudra approfondir et thématiques sur lesquelles il faudra être vigilant (synthèse de 2-3 pages).

Monsieur COUSIN précise que des réunions de présentation des résultats techniques seront aussi réalisées lors de réunions non limitées au groupe de travail. Les parties prenantes y seront conviées qu'elles aient ou non participé aux réunions de concertation. La méthode définie permettra d'obtenir la ligne directrice de la concertation.

Monsieur KHOURY : en anticipant les phases ultérieures, quelles sont les hypothèses pour l'événement de référence ?

ISL : l'événement de référence est fixé par la loi. Il s'agit de la crue la plus forte connue, à condition qu'elle soit de fréquence au moins centennale, c'est-à-dire qu'elle ait une « probabilité » sur 100 de se produire chaque année (et non qu'elle se produise tous les cent ans). S'il n'existe pas de crue réelle suffisamment forte, une crue synthétique est simulée.

Monsieur COUSIN donne l'exemple du Var qui n'a pas connu de crue centennale pendant 100 ans, et en a eu 3 en 2014, et précise que l'événement de 1999 est historique sur le bassin versant de la Clarence mais n'est pas, à priori, centennal.

Monsieur VANDERMERSCH, Association Allouagne Stop Inondation : pour quelles raisons un PPRI est-il engagé alors qu'il y a déjà beaucoup de choses existantes sur le territoire, en particulier des études d'aménagement ?

Monsieur COUSIN indique que dans le domaine de la gestion des risques, on parle habituellement de 4 piliers :

- ☞ la prévention
- ☞ la gestion de crise
- ☞ l'information et la culture du risque
- ☞ la protection

Les actions existantes initiées par le SYMSAGEL concernent la protection. La matérialisation des repères de crues participe à la culture du risque, le PPRI, lui, participe à la prévention par la connaissance du risque et sa caractérisation qui est constamment à renouveler.

La démarche est complémentaire de celles du PAPI et de la Directive Inondation qui sont en cours de réflexion.

Chaque acteur du territoire a des responsabilités sur chacun de ces 4 piliers et l'Etat a la responsabilité de définir l'aléa et donc de réglementer l'urbanisme des zones à risques au travers du PPRI.

En ce qui concerne la protection, les communes à l'amont peuvent le plus lutter contre les inondations, mais sont les moins concernées par les dommages et ne sont pas très volontaires pour les aménagements.

Ces réunions de terrain serviront à compléter, corriger ou préciser les cartes de synthèse réalisées à partir des données bibliographiques transmises par les membres du comité technique et à identifier, lors de visites, les secteurs problématiques ou à enjeux. Concrètement, ISL produira des cartes de travail synthétisant les données issues de l'analyse documentaire qui serviront de support aux échanges durant les réunions de terrain. Ces réunions auront lieu par commune ou regroupement de communes dont les problématiques sont proches et liées (par exemple de part et d'autre du cours d'eau) et rassembleront des représentants des parties prenantes locales ayant une bonne connaissance des phénomènes.

L'équipe de projet est constituée de techniciens (dans les domaines de l'hydrologie, de l'hydraulique, de l'hydrogéologie...) et d'experts en concertation-animation de réunion, Monsieur Philippe BOLO, ISL Ingénierie, et en communication, Monsieur Fabrice JULLIEN FIORI, chargé de l'élaboration du site web et de newsletter.

Monsieur Philippe BOLO, ISL Ingénierie, présente ensuite la méthode proposée pour la concertation qui se décline notamment par la tenue de deux demi-journées de débats entre les parties prenantes. Sont concernés les représentants de toutes les parties prenantes (élus, intercommunalités, riverains, entreprises, services instructeurs...). Ces demi-journées de débats sont l'occasion pour chacun des participants d'exprimer ses ressentis sur la procédure (peurs, attraits, tentations) dans un « cadre sécurisé » et outillé avec des animateurs expérimentés. Elles sont l'occasion pour chacun de s'impliquer pour ne pas subir la démarche PPRI.

Les personnes souhaitant rejoindre cet espace de concertation sont conviées à s'inscrire à la fin de la réunion en communiquant leurs coordonnées courriel pour prise de contacts ultérieurs.

Ces deux premières demi-journées de concertation permettront de mettre en évidence les leviers de réussite du PPRI. Monsieur Philippe BOLO sera l'animateur de la concertation durant l'ensemble des réunions de présentation qui interviendront durant les phases ultérieures et sera garant du respect, durant toute la procédure, des règles établies collectivement lors de ces deux demi-journées.

Toute personne absente peut faire acte de candidature pour participer aux demi-journées de travail. La DDTM et le bureau d'études ISL se tiennent disponibles pour répondre aux questions sur la méthode.

La présentation diffusée lors de la réunion est disponible au lien internet suivant :

<https://prezi.com/hz74kkv5yryx/ppri-de-la-clarence/>

et sur le site internet de la préfecture :

<http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-majeurs>

Monsieur HONORE précise que, compte tenu des élections départementales des 22 et 29 mars 2015, un devoir de réserve électorale s'impose et qu'il est dès lors nécessaire de décaler au mois d'avril les deux demi-journées de concertation prévues en mars.

Monsieur COUSIN précise que l'un des objectifs du PPRI est bien d'initier une solidarité amont-aval et de donner des préconisations sur les zones qui contribuent à l'aggravation du risque.

Monsieur LELONG : lors des phases de rencontre en communes, souvent les associations de riverains et les acteurs économiques ont une meilleure connaissance territoriale des phénomènes en jeu que les communes qui ont pris le sujet en main plus tardivement.

ISL : les réunions en commun ont vocation à regrouper plusieurs intervenants, et pas uniquement les représentants communaux. Les riverains ou acteurs du territoire qui ont une bonne connaissance des phénomènes locaux sont invités et leur présence est fortement souhaitée. Une visite de site pourra être envisagée consécutivement à la réunion de travail pour préciser, avec les ingénieurs, les problématiques rencontrées et leur emplacement.

Monsieur DELEBARRE : il serait plus utile d'associer des agriculteurs locaux à la démarche que les représentants de la chambre qui n'ont pas une bonne connaissance locale.

Monsieur COUSIN demande à la chambre de communiquer les coordonnées des personnes adéquates.

De manière plus générale, Monsieur COUSIN demande à l'assemblée de bien vouloir lui faire remonter l'ensemble des acteurs qui pourraient participer à la concertation et qui n'auraient pas encore été identifiés.

Monsieur DELEBARRE demande comment a été recruté le Cabinet ISL.

Monsieur COUSIN explique que le Cabinet ISL a répondu à un appel d'offre européen. Le bureau d'études a en outre été choisi pour la qualité de la méthode de concertation proposée et pour la pertinence de la méthode « technique » proposée.

### **III – ORGANISATION DES PROCHAINES REUNIONS**

Les volontaires pour les réunions de travail sont invités à s'inscrire et à communiquer leurs coordonnées courriel.

Un sondage via internet sera communiqué dans les prochains jours afin de convenir des dates qui permettront au plus grand nombre d'être présent durant les premières semaines d'avril. Les candidats éventuels peuvent indiquer jusqu'au 8 mars leurs disponibilités au moyen du lien suivant :

<http://doodle.com/uhbf675djdhhz469>

Monsieur HONORE clôturé la réunion en incitant fortement les personnes qui souhaitent participer aux demi-journées de travail à s'inscrire.

Le Sous Préfet,



Nicolas HONORE.





# Annexe 4

14 et 23 avril 2015

—

Réunions PAT MIROIR©



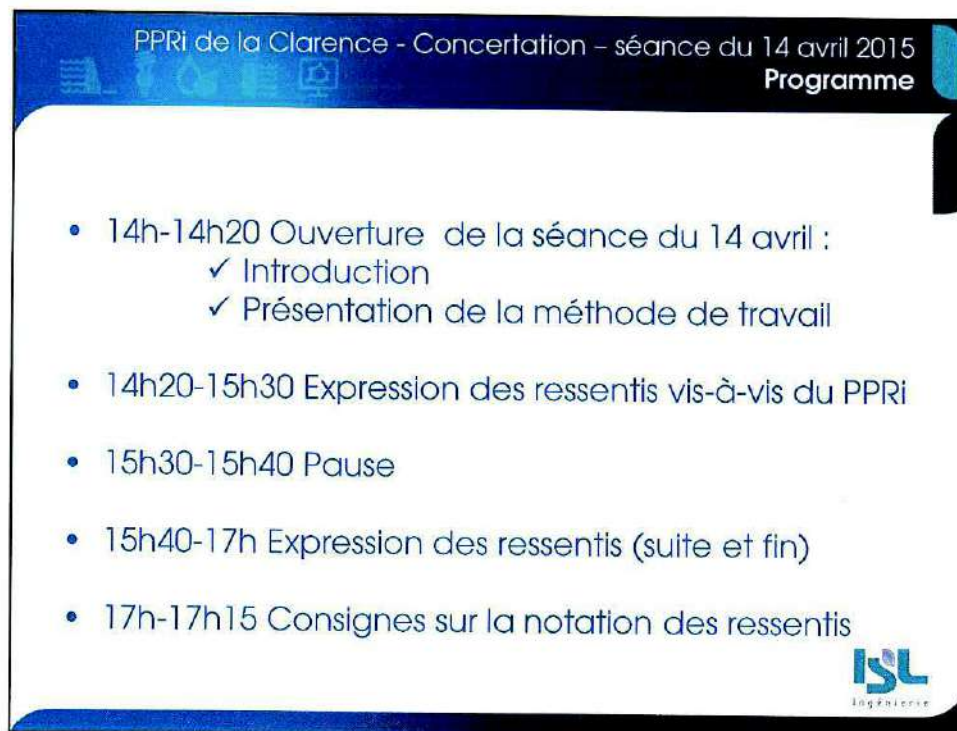
The poster features a dark blue background with a vertical column of icons on the left side. From top to bottom, the icons represent: a building (Urbanisme), a lightbulb (Energie), a water drop (Eau), a leaf (Environnement), a document with a checklist (Suivi des actions et des mesures), and a circular arrow (Suivi des actions et des mesures). The text on the right side of the poster reads: "PPRi de la Clarence", "Première séance de concertation", "14 avril 2015 - Béthune", and the names of the organizers: "Stéphanie JANIN-REINER", "Jean-Paul MORDEFROID", and "Philippe BOLO". The ISL Ingénierie logo is positioned in the bottom right corner.

PPRi de la Clarence

Première séance de concertation  
14 avril 2015 - Béthune

Stéphanie JANIN-REINER  
Jean-Paul MORDEFROID  
Philippe BOLO

**ISL**  
Ingénierie



The slide has a dark blue header with the text "PPRi de la Clarence - Concertation - séance du 14 avril 2015" and "Programme". Below the header, a white rounded rectangle contains a list of activities. The ISL Ingénierie logo is in the bottom right corner.

PPRi de la Clarence - Concertation - séance du 14 avril 2015  
Programme

- 14h-14h20 Ouverture de la séance du 14 avril :
  - ✓ Introduction
  - ✓ Présentation de la méthode de travail
- 14h20-15h30 Expression des ressentis vis-à-vis du PPRi
- 15h30-15h40 Pause
- 15h40-17h Expression des ressentis (suite et fin)
- 17h-17h15 Consignes sur la notation des ressentis


**ISL**  
Ingénierie

PPRi de la Clarence - Concertation - séance du 14 avril 2015  
Présentation de la méthode de travail

- Le PPRi, un équilibre entre avantages et contraintes


**Un objectif qui fait consensus**  
Diminuer la vulnérabilité et les dommages

**Des objectifs qui questionnent**  
- Règlementation de la zone inondable  
- Servitudes d'utilité publique




• Le PPRi, une démarche qui introduit des questionnements, des craintes, des inquiétudes

• La nécessité d'anticiper les difficultés et de réunir les conditions de réussite du PPRi  
=> une méthode adaptée : PAT Miroir©



PPRi de la Clarence - Concertation - séance du 14 avril 2015  
La méthode PAT Miroir©

- Une méthode développée par l'UTC Compiègne
- Une méthode utilisée depuis plus de 20 ans
- Une approche par le projet, ses acteurs et leurs interactions
- Une approche par les ressentis
- Un cadre et un outil pour réfléchir ensemble



PPRI de la Clarence - Concertation - séance du 14 avril 2015  
Une approche par les ressentis

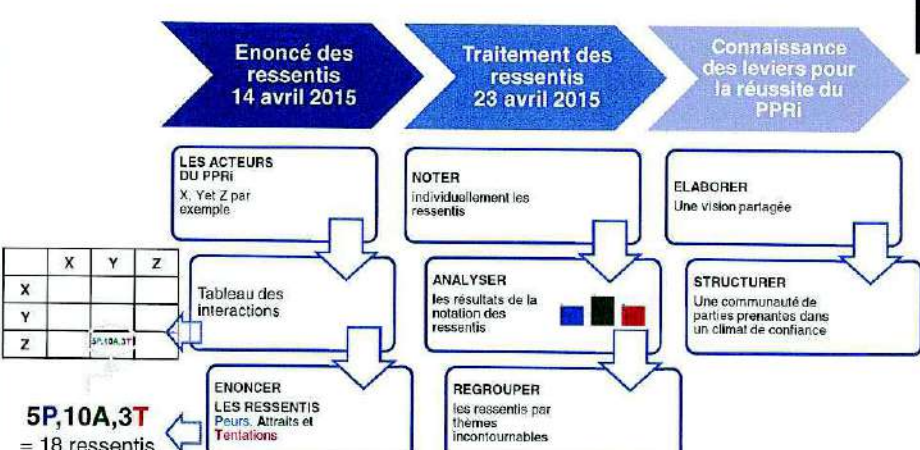


Peurs  
Attrait  
Tentations  
**PAT Miroir©**

- Peurs : facteurs de régression
- Attrait : facteurs de progression
- Tentations : facteurs de transgression



PPRI de la Clarence - Concertation - séance du 14 avril 2015  
Déroulement des deux séquences PAT Miroir©




The flowchart illustrates the process in three main stages:

- Enoncé des ressentis (14 avril 2015)**:
  - LES ACTEURS DU PPRI: X, Y et Z par exemple
  - Tableau des interactions
  - ENONCER LES RESENTIS: Peurs, Attrait et Tentations
- Traitement des ressentis (23 avril 2015)**:
  - NOTER: individuellement les ressentis
  - ANALYSER: les résultats de la notation des ressentis
  - REGROUPER: les ressentis par thèmes incontournables
- Connaissance des leviers pour la réussite du PPRI**:
  - ELABORER: Une vision partagée
  - STRUCTURER: Une communauté de parties prenantes dans un climat de confiance

Final result: **5P,10A,3T = 18 ressentis**

	X	Y	Z
X			
Y			
Z			



PPRi de la Clarence - Concertation - séance du 14 avril 2015  
**Les acteurs du PPRi : 21 « agents » regroupés en 6 « acteurs »**

**Communes et intercommunalités**  
Habitants  
Services techniques (urbanisme, environnement, assainissement, etc.)  
Élus


**Services de l'État et pilotes du PPRi**  
DREAL  
Préfecture  
DDTM 62

**Services de secours**  
Armée  
Gendarmerie  
Protection civile  
Préfecture  
SDIS

**Riverains et associations**  
Habitants  
Associations "riverains"  
Associations "environnement"

**Gestionnaires de réseaux**  
GRDF  
ERDF  
Syndicat d'énergie du Pas de Calais

**Acteurs économiques**  
Professions libérales  
Entreprises agricoles  
Chambres consulaires (CCI, CCM, CA)  
Entreprises d'artisanat  
Entreprises de commerce  
Entreprises industrielles




PPRi de la Clarence - Concertation - séance du 14 avril 2015  
**Expression des ressentis**

*14h00-14h20* Accueil et présentation de la séance

*14h20-15h30* Expression des ressentis vis-à-vis du PPRi


*15h30-15h40* Pause

*15h40-17h* Expression des ressentis (suite et fin)




PPRI de la Clarence - Concertation - séance du 14 avril 2015  
Programme

- 17h-17h15 Consignes sur la notation des ressentis



PPRI de la Clarence - Concertation - séance du 14 avril 2015  
Suites de la séance du 14 avril 2015

- Seconde séance  
**jeudi 23 avril 2015 9h-12h30**
- **Notation individuelle des items à réaliser**
- Échéance limite pour la notation  
**vendredi 17 avril 2015 18h30**



PPRi de la Clarence - Concertation - séance du 14 avril 2015  
Consignes de notation 1/2

- Réception par email du fichier PPRi\_Clarence\_notation\_items.xls

ISL  
ingénierie

PPRi de la Clarence - Concertation - séance du 14 avril 2015  
Consignes de notation 2/2

- Enregistrer le fichier complété **sous le même nom**, sans changer son extension (xls)
- Envoi du fichier xls par courriel à [bolo@isl.fr](mailto:bolo@isl.fr) avec copie à [jp.mordefroid@wanadoo.fr](mailto:jp.mordefroid@wanadoo.fr)

ISL  
ingénierie

Synthèse de la démarche PAT Miroir(c)

# PPRi de la Clarence

DDTM Pas de Calais

PAT-Miroir



## Table des matières

1) Description du projet PAT Miroir(c).....	3
2) Justification de la démarche PAT Miroir(c).....	4
3) Liste des parties prenantes du PPRi.....	5
4) Tableau des interactions.....	6
5) Résultat global de la notation des items.....	7
6) Résultat de la notation des items par interactions.....	8
7) Classement des items par moyenne des notes attribuées.....	9
8) Classement des items par écart type des notes attribuées.....	11
9) Classement comparatif des items par catégories de notateurs.....	13
10a) Résultat de la notation des items par interactions : acteurs économiques.....	15
10b) Résultat de la notation des items par interactions : associations de riverains.....	16
10c) Résultat de la notation des items par interactions : collectivités territoriales.....	17
10d) Résultat de la notation des items par interactions : pilotes du PPRi.....	18
11) Définition des thèmes incontournables, leviers de la réussite du PPRi.....	19
12) Items associés aux thèmes incontournables.....	20

# 1) Description du projet PAT Miroir(c)

<b>Intitulé du projet</b>	PPRi de la Clarence
<b>Client</b>	DDTM Pas de Calais
<b>Intitulé du contrat</b>	14F166
<b>Résumé</b>	Etude de mise en place du PPRi de la Clarence. Démarche PAT Miroir(c) pour préparer et accompagner la concertation
<b>Animateurs</b>	Jean-Paul Mordefroid / Philippe Bolo - ISL Ingénierie
<b>Observations</b>	Organisation de deux séances PAT Miroir(c) sur deux demi-journées

## 2) Justification de la démarche PAT Miroir(c)

### Facteur déclenchant

La mise en place d'un PPRi (Plan de Prévention des Risques inondation) correspond à une procédure administrative comprenant :

- 1) la mise au point d'une méthodologie incluant la connaissance du territoire et des événements historiques ;
- 2) la qualification de l'aléa de référence ;
- 3) la caractérisation des enjeux ;
- 4) la production des documents réglementaires.

Au-delà des dimensions techniques, le déroulement des études préalables à la rédaction du PPRi comprend l'organisation de réunions avec les parties prenantes concernées par le sujet (services de l'État, collectivités territoriales, habitants, acteurs économiques, etc.). Une approche adaptée de la concertation est donc à envisager au bénéfice de l'efficacité de la démarche de mise en place du PPRi.

### Reformulation du projet

L'objectif central du PPRi est de garantir la sécurité des populations et de réduire les conséquences des inondations. Il passe par la définition d'un zonage et d'un règlement qui définissent des prescriptions et des interdictions réglementaires. Dans ces conditions, il convient d'envisager avec les parties prenantes concernées par le PPRi comment réussir une telle procédure et concilier ses avantages et ses contraintes.

### 3) Liste des parties prenantes du PPRi

#### Services de l'État et pilotes du PPRi

- Bureau d'étude
- DREAL
- Préfecture
- DDTM 62

#### Services de secours

- Armée
- Gendarmerie
- Protection civile
- Préfecture
- SDIS

#### Communes et intercommunalités

- Habitants
- Services techniques (urbanisme, environnement, assainissement, etc.)
- Élus

#### Acteurs économiques

- Professions libérales
- Entreprises agricoles
- Chambres consulaires (CCI, CCM, CA)
- Entreprises d'artisanat
- Entreprises de commerce
- Entreprises industrielles

#### Gestionnaires de réseaux

- SNCF réseau
- SANEF
- VNF
- GRDF
- ERDF
- Syndicat d'énergie du Pas de Calais

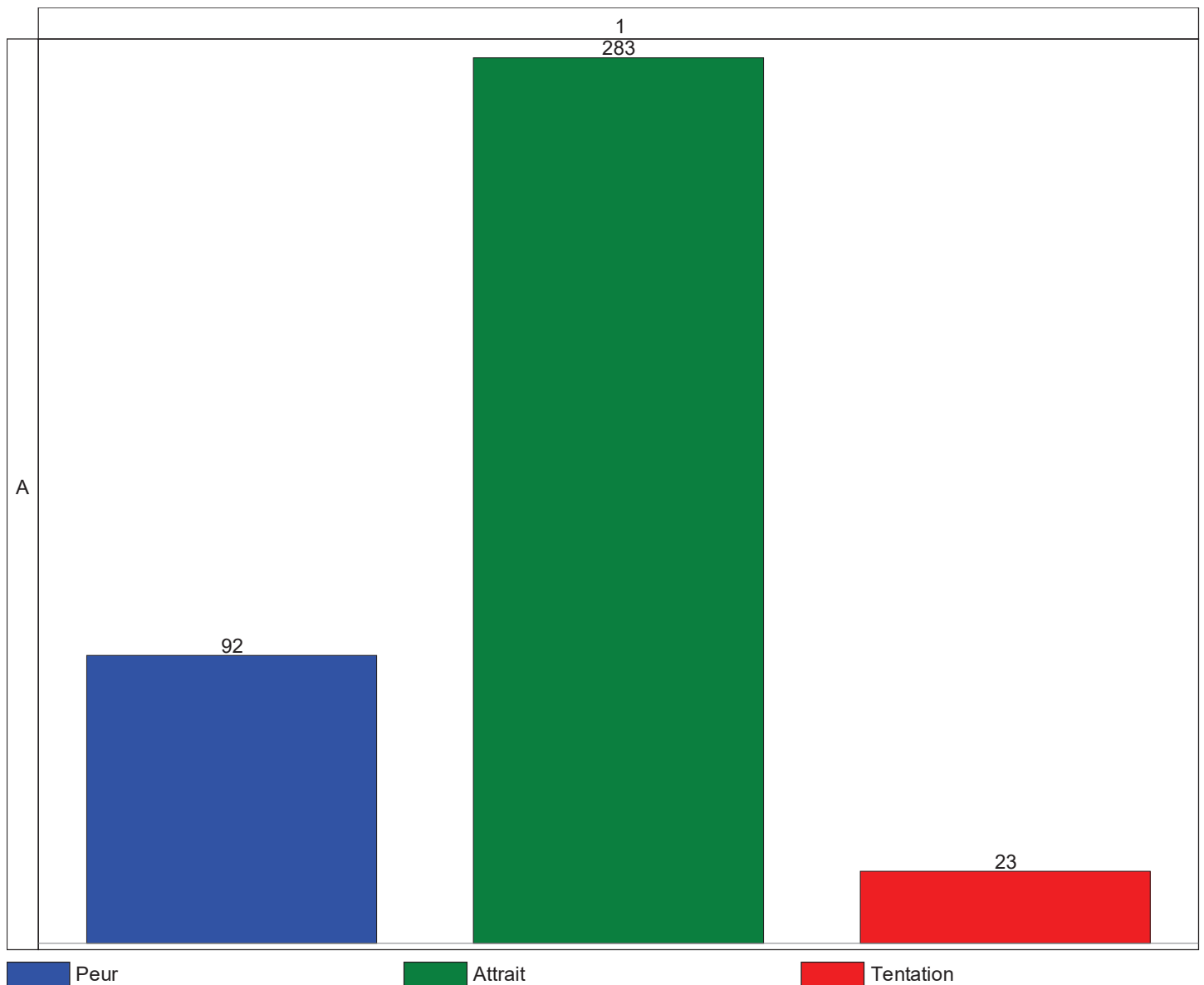
#### Riverains et associations

- Habitants
- Associations "riverains"
- Associations "environnement"

## 4) Tableau des interactions

<b>Total</b> 56 Items 14P, 38A, 4T	<b>1</b> Services de l'État et pilotes du PPRi	<b>2</b> Services de secours	<b>3</b> Communes et intercom- munalités	<b>4</b> Acteurs économiques	<b>5</b> Gestionnaires de réseaux	<b>6</b> Riverains et associations
<b>A</b> Services de l'État et pilotes du PPRi			<b>5</b> 5 Items 3P, 0A, 2T	<b>11</b> 1 Items 1P, 0A, 0T		<b>6</b> 4 Items 2P, 2A, 0T
<b>B</b> Services de secours						
<b>C</b> Communes et intercom- munalités	<b>7</b> 19 Items 3P, 15A, 1T			<b>2</b> 2 Items 1P, 1A, 0T		<b>10</b> 2 Items 1P, 1A, 0T
<b>D</b> Acteurs économiques	<b>4</b> 5 Items 1P, 4A, 0T					
<b>E</b> Gestionnaires de réseaux	<b>12</b> 1 Items 0P, 0A, 1T					
<b>F</b> Riverains et associations	<b>1</b> 14 Items 1P, 13A, 0T		<b>3</b> 1 Items 0P, 1A, 0T	<b>9</b> 1 Items 1P, 0A, 0T	<b>8</b> 1 Items 0P, 1A, 0T	

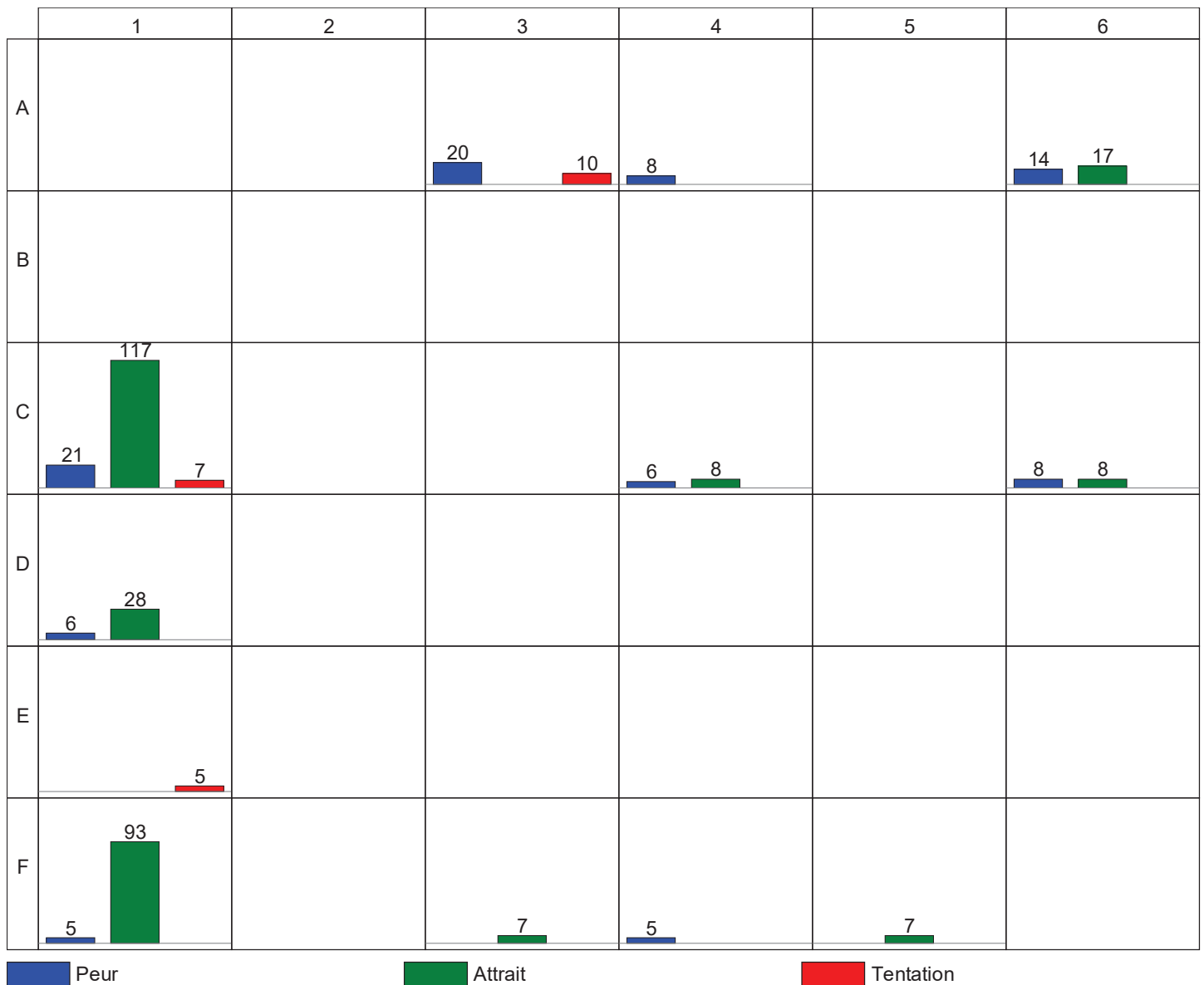
## 5) Résultat global de la notation des items



A : Services de l'État et pilotes du PPRi  
 B : Services de secours  
 C : Communes et intercommunalités  
 D : Acteurs économiques  
 E : Gestionnaires de réseaux  
 F : Riverains et associations

1 : Services de l'État et pilotes du PPRi  
 2 : Services de secours  
 3 : Communes et intercommunalités  
 4 : Acteurs économiques  
 5 : Gestionnaires de réseaux  
 6 : Riverains et associations

## 6) Résultat de la notation des items par interactions



A : Services de l'État et pilotes du PPRi

B : Services de secours

C : Communes et intercommunalités

D : Acteurs économiques

E : Gestionnaires de réseaux

F : Riverains et associations

1 : Services de l'État et pilotes du PPRi

2 : Services de secours

3 : Communes et intercommunalités

4 : Acteurs économiques

5 : Gestionnaires de réseaux

6 : Riverains et associations

## 7) Classement des items par moyenne des notes attribuées

N°	Type	Case	Libellé	Moy	ET
1	A08	F1	Cartographie des zonages et du règlement précise et pédagogique	9,2	1,2
2	A11	C1	Travailler dans l'intérêt des populations (au sens de la prévention des risques)	9,2	1,1
2	A02	C1	Cartographie des zonages et du règlement précise et pédagogique	9,2	1,4
4	A07	F1	Préservation des zones naturelles inondables (par exemple interdiction des remblais)	9,0	1,4
5	A02	A6	Traiter les problèmes en tenant compte de la solidarité amont-aval	8,9	1,5
6	A12	C1	Une meilleure approche de la concertation par l'Etat	8,7	1,2
7	A08	C1	Un travail de proximité sur le terrain avec les élus des communes	8,6	1,4
8	A10	C1	Ne pas faire un copié-collé du précédent PPRi	8,6	2,6
9	A06	C1	Étude précise du caractère inondable selon l'altimétrie	8,5	2,3
10	A13	C1	Prise en compte des évolutions de contexte récentes (climat, arrêt du pompage des mines, évolutions du territoire)	8,0	1,6
11	A01	C6	Que la démarche du PPRi contribue à la sensibilisation des populations à la gestion de l'eau	7,9	2,3
11	A09	F1	Pédagogie à associer au PPRi et à sa présentation quant à l'articulation des différents textes (PC, PLU, actes d'urbanisme, etc.)	7,9	2,4
13	P01	C1	Que le débat s'enlise dans la protection alors que le PPRi vise la prévention	7,9	2,2
13	A04	C1	Pédagogie à associer au PPRi et à sa présentation quant à l'articulation des différents textes (PC, PLU, actes d'urbanisme, etc.)	7,9	2,3
13	A01	A6	Amélioration de la culture du risque à travers la démarche	7,9	2,6
16	P01	C6	Peur que les ouvrages de protection réalisés atténuent la perception du risque par les habitants	7,8	2,5
16	A03	D1	Avoir une réglementation adaptée pour les acteurs économiques (au sens large, y compris les agriculteurs)	7,8	2,3
18	A09	C1	Prévoir une procédure pour corriger les erreurs de cartographie du PPRi acté	7,7	2,7
19	A14	C1	Prise en compte dans le classement des actions des collectivités pour lutter contre les inondations	7,6	2,3
20	P01	A4	Que les intérêts privés priment sur les intérêts collectifs	7,5	2,6
20	A01	C4	Prendre en compte des mesures pour limiter le ruissellement sur les parcelles agricoles et ses impacts à l'aval	7,5	2,3
20	A05	F1	Contrôler l'eau dès l'amont	7,5	2,9
23	A06	F1	Prise en compte spécifique du ruissellement urbain	7,5	2,0
24	A01	C1	Intégrer au PPRi une réglementation sur les zones de déblais et d'exhaussement afin de rendre possible une action contentieuse si nécessaire	7,4	2,5
25	A02	F1	Tenir compte des sources et du ruissellement	7,4	2,6
26	A10	F1	Que la réglementation tienne compte de la fréquence et de la gravité des crues	7,2	2,6
27	A03	F1	Segmenter le bassin en amont et aval (pentes différentes)	7,2	2,0
27	P02	A3	Que des démarches complémentaires au PPRi ne soient pas prises en raison des difficultés de mise en oeuvre	7,2	2,0
29	P02	A6	Peur que les ouvrages de protection réalisés atténuent la perception du risque par les habitants	7,2	2,6



N°	Type	Case	Libellé	Moy	ET
29	A03	C1	PPRi qui détermine des objectifs et pas uniquement des contraintes : souplesse sur les moyens et la méthode à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs dans une logique d'obligation de résultat	7,2	2,9
29	A02	D1	PPRi qui détermine des objectifs et pas uniquement des contraintes : souplesse sur les moyens et la méthode à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs dans une logique d'obligation de résultat	7,2	2,9
32	A15	C1	Intégrer la possibilité de définir un niveau minimum de construction dans les secteurs proches de biefs endigués	7,0	2,3
33	A01	F3	Prise en compte spécifique du ruissellement urbain	7,0	2,1
34	T01	C1	Que certaines personnes influentes, qui ne participent pas à la concertation, influencent le PPRi	6,9	3,2
34	P03	C1	Classement erroné, au vue de l'altimétrie, des terrains inondables	6,9	3,0
36	A01	F5	Tenir compte des conséquences hydrauliques des aménagements des réseaux de voirie	6,8	2,4
37	P01	A6	Que le PPRi ne réponde pas aux attentes en matière de protection contre les inondations	6,7	2,0
38	P01	A3	Que le PPRi ne réponde pas aux attentes en matière de protection contre les inondations	6,7	2,2
38	A01	F1	Que la démarche suive le circuit naturel de l'eau	6,7	2,7
40	A11	F1	Inscrire dans le PPRi des mesures de gestion de l'eau pluviale à la parcelle	6,7	2,8
41	A04	D1	Définir une cartographie des exhaussements possibles en zone non inondable	6,6	3,2
42	A04	F1	Garder unité des phénomènes	6,5	2,3
43	P01	C4	Que les actions de prévention soient bloquées par le monde agricole	6,3	3,0
44	A01	D1	Valoriser les actions mises en place (fascines de la CC du Pernois par exemple)	6,2	2,5
45	A07	C1	Rendre possible la construction en zone inondable au regard des enjeux de développement économique	6,0	3,1
45	P02	C1	Que les terrains classés inconstructibles perdent leur valeur	6,0	3,0
47	P01	D1	Que le PPRi s'oppose à la construction de bâtiments d'exploitation agricole	5,7	2,3
47	A13	F1	Evoquer les déchets jetés dans la Clarence qui peuvent provoquer des débordements (passage en siphon de la Clarence sous le canal)	5,7	2,9
49	P03	A3	Peur du bureau d'étude de ne pas récupérer rapidement les informations nécessaires à l'étude	5,7	2,6
50	T01	A3	Un zonage au crayon feutre	5,4	3,5
51	P01	F4	Que l'absence d'aides agricoles limite les actions entreprises par les agriculteurs	5,3	3,7
51	T01	E1	De la SANEF de ne pas participer à la concertation pour ne pas être mise en cause (buse de l'autoroute à Allouagne (quartier du Réveillon)	5,3	3,4
53	P01	F1	Que le PPRi contraigne l'usage, le changement d'usage, la transformation des bâtiments anciens agricoles	5,2	3,2
54	A05	C1	Autorisation de constructions techniquement adaptées sur des terrains inconstructibles et peu chers pour favoriser le logement	5,1	3,0
55	T02	A3	Un zonage par hélicoptère	4,9	3,6
56	A12	F1	Intégrer au PPRi un rappel des prescriptions de piégeage mécanique des rats musqués et autres nuisibles provoquant des dégradation sur les ouvrages	4,7	3,5

## 8) Classement des items par écart type des notes attribuées

N°	Type	Case	Libellé	Moy	ET
2	A11	C1	Travailler dans l'intérêt des populations (au sens de la prévention des risques)	9,2	1,1
6	A12	C1	Une meilleure approche de la concertation par l'Etat	8,7	1,2
1	A08	F1	Cartographie des zonages et du règlement précise et pédagogique	9,2	1,2
2	A02	C1	Cartographie des zonages et du règlement précise et pédagogique	9,2	1,4
4	A07	F1	Préservation des zones naturelles inondables (par exemple interdiction des remblais)	9,0	1,4
7	A08	C1	Un travail de proximité sur le terrain avec les élus des communes	8,6	1,4
5	A02	A6	Traiter les problèmes en tenant compte de la solidarité amont-aval	8,9	1,5
10	A13	C1	Prise en compte des évolutions de contexte récentes (climat, arrêt du pompage des mines, évolutions du territoire)	8,0	1,6
27	A03	F1	Segmenter le bassin en amont et aval (pentes différentes)	7,2	2,0
27	P02	A3	Que des démarches complémentaires au PPRi ne soient pas prises en raison des difficultés de mise en oeuvre	7,2	2,0
23	A06	F1	Prise en compte spécifique du ruissellement urbain	7,5	2,0
37	P01	A6	Que le PPRi ne réponde pas aux attentes en matière de protection contre les inondations	6,7	2,0
33	A01	F3	Prise en compte spécifique du ruissellement urbain	7,0	2,1
38	P01	A3	Que le PPRi ne réponde pas aux attentes en matière de protection contre les inondations	6,7	2,2
13	P01	C1	Que le débat s'enlise dans la protection alors que le PPRi vise la prévention	7,9	2,2
47	P01	D1	Que le PPRi s'oppose à la construction de bâtiments d'exploitation agricole	5,7	2,3
13	A04	C1	Pédagogie à associer au PPRi et à sa présentation quant à l'articulation des différents textes (PC, PLU, actes d'urbanisme, etc.)	7,9	2,3
9	A06	C1	Étude précise du caractère inondable selon l'altimétrie	8,5	2,3
19	A14	C1	Prise en compte dans le classement des actions des collectivités pour lutter contre les inondations	7,6	2,3
42	A04	F1	Garder unité des phénomènes	6,5	2,3
32	A15	C1	Intégrer la possibilité de définir un niveau minimum de construction dans les secteurs proches de biefs endigués	7,0	2,3
16	A03	D1	Avoir une réglementation adaptée pour les acteurs économiques (au sens large, y compris les agriculteurs)	7,8	2,3
20	A01	C4	Prendre en compte des mesures pour limiter le ruissellement sur les parcelles agricoles et ses impacts à l'aval	7,5	2,3
11	A01	C6	Que la démarche du PPRi contribue à la sensibilisation des populations à la gestion de l'eau	7,9	2,3
36	A01	F5	Tenir compte des conséquences hydrauliques des aménagements des réseaux de voirie	6,8	2,4
11	A09	F1	Pédagogie à associer au PPRi et à sa présentation quant à l'articulation des différents textes (PC, PLU, actes d'urbanisme, etc.)	7,9	2,4
44	A01	D1	Valoriser les actions mises en place (fascines de la CC du Pernois par exemple)	6,2	2,5
24	A01	C1	Intégrer au PPRi une réglementation sur les zones de déblais et d'exhaussement afin de rendre possible une action contentieuse si nécessaire	7,4	2,5

N°	Type	Case	Libellé	Moy	ET
16	P01	C6	Peur que les ouvrages de protection réalisés atténuent la perception du risque par les habitants	7,8	2,5
29	P02	A6	Peur que les ouvrages de protection réalisés atténuent la perception du risque par les habitants	7,2	2,6
25	A02	F1	Tenir compte des sources et du ruissellement	7,4	2,6
26	A10	F1	Que la réglementation tienne compte de la fréquence et de la gravité des crues	7,2	2,6
8	A10	C1	Ne pas faire un copié-collé du précédent PPRi	8,6	2,6
20	P01	A4	Que les intérêts privés priment sur les intérêts collectifs	7,5	2,6
13	A01	A6	Amélioration de la culture du risque à travers la démarche	7,9	2,6
49	P03	A3	Peur du bureau d'étude de ne pas récupérer rapidement les informations nécessaires à l'étude	5,7	2,6
38	A01	F1	Que la démarche suive le circuit naturel de l'eau	6,7	2,7
18	A09	C1	Prévoir une procédure pour corriger les erreurs de cartographie du PPRi acté	7,7	2,7
40	A11	F1	Inscrire dans le PPRi des mesures de gestion de l'eau pluviale à la parcelle	6,7	2,8
29	A03	C1	PPRi qui détermine des objectifs et pas uniquement des contraintes : souplesse sur les moyens et la méthode à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs dans une logique d'obligation de résultat	7,2	2,9
20	A05	F1	Contrôler l'eau dès l'amont	7,5	2,9
29	A02	D1	PPRi qui détermine des objectifs et pas uniquement des contraintes : souplesse sur les moyens et la méthode à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs dans une logique d'obligation de résultat	7,2	2,9
47	A13	F1	Evoquer les déchets jetés dans la Clarence qui peuvent provoquer des débordements (passage en siphon de la Clarence sous le canal)	5,7	2,9
54	A05	C1	Autorisation de constructions techniquement adaptées sur des terrains inconstructibles et peu chers pour favoriser le logement	5,1	3,0
45	P02	C1	Que les terrains classés inconstructibles perdent leur valeur	6,0	3,0
43	P01	C4	Que les actions de prévention soient bloquées par le monde agricole	6,3	3,0
34	P03	C1	Classement erroné, au vue de l'altimétrie, des terrains inondables	6,9	3,0
45	A07	C1	Rendre possible la construction en zone inondable au regard des enjeux de développement économique	6,0	3,1
53	P01	F1	Que le PPRi contraigne l'usage, le changement d'usage, la transformation des bâtiments anciens agricoles	5,2	3,2
34	T01	C1	Que certaines personnes influentes, qui ne participent pas à la concertation, influencent le PPRi	6,9	3,2
41	A04	D1	Définir une cartographie des exhaussements possibles en zone non inondable	6,6	3,2
51	T01	E1	De la SANEF de ne pas participer à la concertation pour ne pas être mise en cause (buse de l'autoroute à Allouagne (quartier du Réveillon)	5,3	3,4
56	A12	F1	Intégrer au PPRi un rappel des prescriptions de piégeage mécanique des rats musqués et autres nuisibles provoquant des dégradation sur les ouvrages	4,7	3,5
50	T01	A3	Un zonage au crayon feutre	5,4	3,5
55	T02	A3	Un zonage par hélicoptère	4,9	3,6
51	P01	F4	Que l'absence d'aides agricoles limite les actions entreprises par les agriculteurs	5,3	3,7

## 9) Classement comparatif des items par catégories de notateurs

0:Général

1:Acteurs économiques

2:Associations riverains

3:Collectivités territoriales

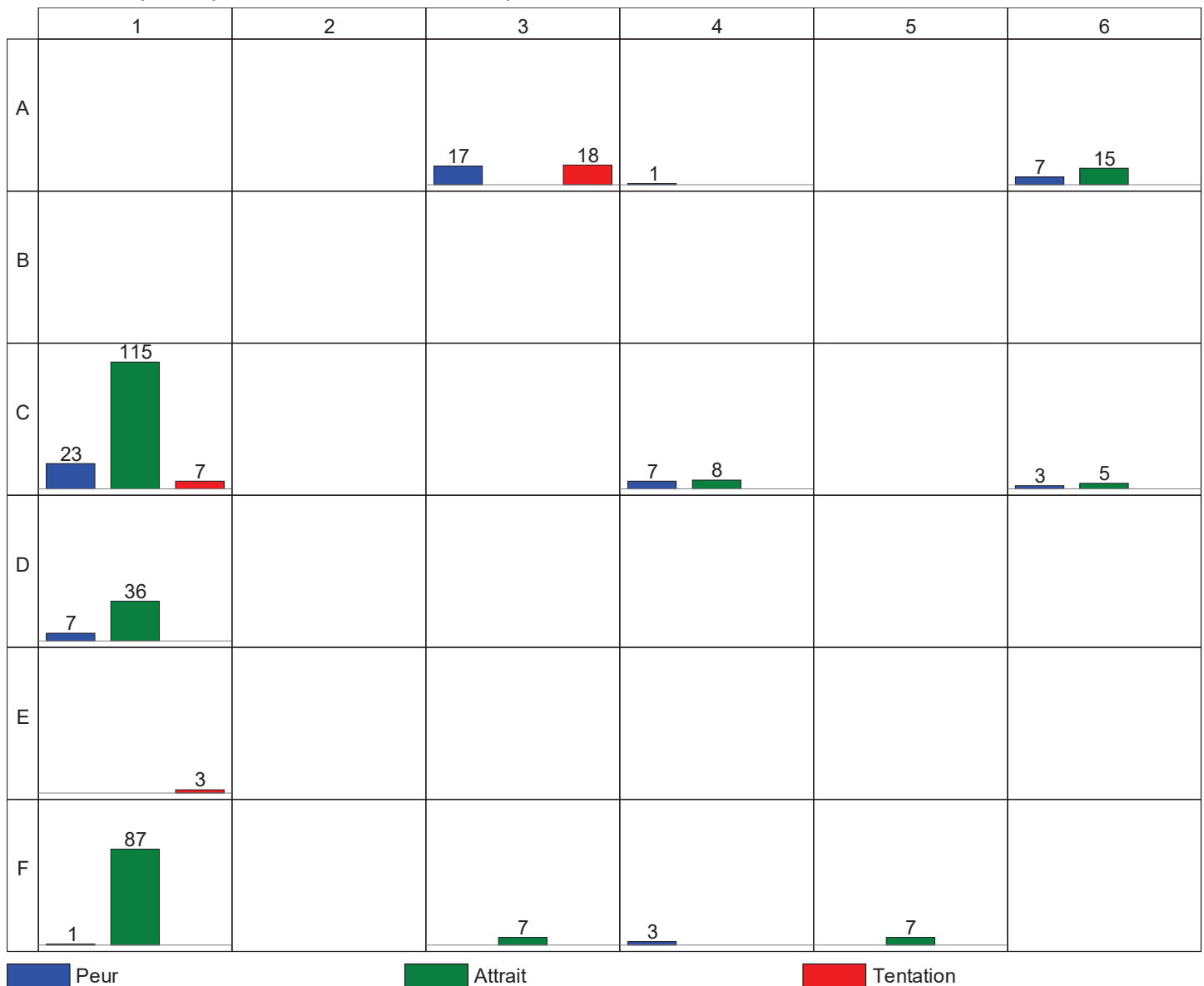
4:Pilotes PPRi

Type	Case	Libellé	r0	r1	r2	r3	r4	M0	M1	M2	M3	M4
A08	F1	Cartographie des zonages et du règlement précise et pédagogique	1	4	9	3	1	9,2	9,0	9,0	9,2	9,2
A11	C1	Travailler dans l'intérêt des populations (au sens de la prévention des risques)	2	17	9	1	2	9,2	8,0	9,0	9,3	9,2
A02	C1	Cartographie des zonages et du règlement précise et pédagogique	2	17	2	2	2	9,2	8,0	9,5	9,2	9,2
A07	F1	Préservation des zones naturelles inondables (par exemple interdiction des remblais)	4	32	2	7	4	9,0	6,5	9,5	8,9	9,0
A02	A6	Traiter les problèmes en tenant compte de la solidarité amont-aval	5	32	2	3	5	8,9	6,5	9,5	9,2	8,9
A12	C1	Une meilleure approche de la concertation par l'Etat	6	21	19	5	6	8,7	7,5	7,8	9,0	8,7
A08	C1	Un travail de proximité sur le terrain avec les élus des communes	7	21	23	9	7	8,6	7,5	7,5	8,8	8,6
A10	C1	Ne pas faire un copié-collé du précédent PPRi	8	4	1	12	8	8,6	9,0	9,8	8,8	8,6
A06	C1	Étude précise du caractère inondable selon l'altimétrie	9	1	9	18	9	8,5	10,0	9,0	8,5	8,5
A13	C1	Prise en compte des évolutions de contexte récentes (climat, arrêt du pompage des mines, évolutions du territoire)	10	27	27	12	10	8,0	7,0	7,0	8,8	8,0
A01	C6	Que la démarche du PPRi contribue à la sensibilisation des populations à la gestion de l'eau	11	41	45	5	11	7,9	5,0	4,8	9,0	7,9
A09	F1	Pédagogie à associer au PPRi et à sa présentation quant à l'articulation des différents textes (PC, PLU, actes d'urbanisme, etc.)	11	21	42	14	11	7,9	7,5	5,2	8,7	7,9
P01	C1	Que le débat s'enlise dans la protection alors que le PPRi vise la prévention	13	4	52	16	13	7,9	9,0	4,0	8,6	7,9
A04	C1	Pédagogie à associer au PPRi et à sa présentation quant à l'articulation des différents textes (PC, PLU, actes d'urbanisme, etc.)	13	21	38	7	13	7,9	7,5	5,8	8,9	7,9
A01	A6	Amélioration de la culture du risque à travers la démarche	13	17	54	9	13	7,9	8,0	3,2	8,8	7,9
P01	C6	Peur que les ouvrages de protection réalisés atténuent la perception du risque par les habitants	16	50	31	16	16	7,8	3,0	6,8	8,6	7,8
A03	D1	Avoir une réglementation adaptée pour les acteurs économiques (au sens large, y compris les agriculteurs)	16	4	9	31	16	7,8	9,0	9,0	7,3	7,8
A09	C1	Prévoir une procédure pour corriger les erreurs de cartographie du PPRi acté	18	4	6	20	18	7,7	9,0	9,2	8,4	7,7
A14	C1	Prise en compte dans le classement des actions des collectivités pour lutter contre les inondations	19	27	6	22	19	7,6	7,0	9,2	8,2	7,6
P01	A4	Que les intérêts privés priment sur les intérêts collectifs	20	55	27	14	20	7,5	1,0	7,0	8,7	7,5
A01	C4	Prendre en compte des mesures pour limiter le ruissellement sur les parcelles agricoles et ses impacts à l'aval	20	17	16	31	20	7,5	8,0	8,0	7,3	7,5
A05	F1	Contrôler l'eau dès l'amont	20	15	2	37	20	7,5	8,5	9,5	7,0	7,5
A06	F1	Prise en compte spécifique du ruissellement urbain	23	27	35	21	23	7,5	7,0	6,0	8,2	7,5
A01	C1	Intégrer au PPRi une réglementation sur les zones de déblais et d'exhaussement afin de rendre possible une action contentieuse si nécessaire	24	50	6	27	24	7,4	3,0	9,2	7,6	7,4
A02	F1	Tenir compte des sources et du ruissellement	25	41	41	23	25	7,4	5,0	5,3	8,1	7,4
A10	F1	Que la réglementation tienne compte de la fréquence et de la gravité des crues	26	4	19	34	26	7,2	9,0	7,8	7,2	7,2
A03	F1	Segmenter le bassin en amont et aval (pentes différentes)	27	46	24	24	27	7,2	4,5	7,3	7,9	7,2
P02	A3	Que des démarches complémentaires au PPRi ne soient pas prises en raison des difficultés de mise en oeuvre	27	32	25	30	27	7,2	6,5	7,2	7,4	7,2
P02	A6	Peur que les ouvrages de protection réalisés atténuent la perception du risque par les habitants	29	47	45	25	29	7,2	3,5	4,8	7,8	7,2
A03	C1	PPRi qui détermine des objectifs et pas uniquement des contraintes : souplesse sur les moyens et la méthode à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs dans une logique d'obligation de résultat	29	1	33	35	29	7,2	10,0	6,2	7,2	7,2

Type	Case	Libellé	r0	r1	r2	r3	r4	M0	M1	M2	M3	M4
A02	D1	PPRi qui détermine des objectifs et pas uniquement des contraintes : souplesse sur les moyens et la méthode à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs dans une logique d'obligation de résultat	29	1	35	36	29	7,2	10,0	6,0	7,1	7,2
A15	C1	Intégrer la possibilité de définir un niveau minimum de construction dans les secteurs proches de biefs endigués	32	21	19	31	32	7,0	7,5	7,8	7,3	7,0
A01	F3	Prise en compte spécifique du ruissellement urbain	33	32	38	27	33	7,0	6,5	5,8	7,6	7,0
T01	C1	Que certaines personnes influentes, qui ne participent pas à la concertation, influencent le PPRi	34	32	45	9	34	6,9	6,5	4,8	8,8	6,9
P03	C1	Classement erroné, au vue de l'altimétrie, des terrains inondables	34	15	50	18	34	6,9	8,5	4,2	8,5	6,9
A01	F5	Tenir compte des conséquences hydrauliques des aménagements des réseaux de voirie	36	32	27	29	36	6,8	6,5	7,0	7,5	6,8
P01	A6	Que le PPRi ne réponde pas aux attentes en matière de protection contre les inondations	37	47	16	41	37	6,7	3,5	8,0	6,8	6,7
P01	A3	Que le PPRi ne réponde pas aux attentes en matière de protection contre les inondations	38	27	38	40	38	6,7	7,0	5,8	6,9	6,7
A01	F1	Que la démarche suive le circuit naturel de l'eau	38	41	9	44	38	6,7	5,0	9,0	6,7	6,7
A11	F1	Inscrire dans le PPRi des mesures de gestion de l'eau pluviale à la parcelle	40	4	53	25	40	6,7	9,0	3,8	7,8	6,7
A04	D1	Définir une cartographie des exhaussements possibles en zone non inondable	41	4	9	43	41	6,6	9,0	9,0	6,8	6,6
A04	F1	Garder unité des phénomènes	42	32	43	37	42	6,5	6,5	5,0	7,0	6,5
P01	C4	Que les actions de prévention soient bloquées par le monde agricole	43	32	48	37	43	6,3	6,5	4,5	7,0	6,3
A01	D1	Valoriser les actions mises en place (fascines de la CC du Pernois par exemple)	44	21	35	46	44	6,2	7,5	6,0	6,3	6,2
A07	C1	Rendre possible la construction en zone inondable au regard des enjeux de développement économique	45	4	33	52	45	6,0	9,0	6,2	5,4	6,0
P02	C1	Que les terrains classés inconstructibles perdent leur valeur	45	41	27	41	45	6,0	5,0	7,0	6,8	6,0
P01	D1	Que le PPRi s'oppose à la construction de bâtiments d'exploitation agricole	47	27	31	52	47	5,7	7,0	6,8	5,4	5,7
A13	F1	Evoquer les déchets jetés dans la Clarence qui peuvent provoquer des débordements (passage en siphon de la Clarence sous le canal)	47	40	9	55	47	5,7	6,0	9,0	4,9	5,7
P03	A3	Peur du bureau d'étude de ne pas récupérer rapidement les informations nécessaires à l'étude	49	50	54	45	49	5,7	3,0	3,2	6,5	5,7
T01	A3	Un zonage au crayon feutre	50	4	50	46	50	5,4	9,0	4,2	6,3	5,4
P01	F4	Que l'absence d'aides agricoles limite les actions entreprises par les agriculteurs	51	50	25	49	51	5,3	3,0	7,2	6,1	5,3
T01	E1	De la SANEF de ne pas participer à la concertation pour ne pas être mise en cause (buse de l'autoroute à Allouagne (quartier du Réveillon)	51	50	43	50	51	5,3	3,0	5,0	6,0	5,3
P01	F1	Que le PPRi contraigne l'usage, le changement d'usage, la transformation des bâtiments anciens agricoles	53	56	19	54	53	5,2	0,5	7,8	5,2	5,2
A05	C1	Autorisation de constructions techniquement adaptées sur des terrains inconstructibles et peu chers pour favoriser le logement	54	41	48	51	54	5,1	5,0	4,5	5,9	5,1
T02	A3	Un zonage par hélicoptère	55	4	56	48	55	4,9	9,0	1,8	6,2	4,9
A12	F1	Intégrer au PPRi un rappel des prescriptions de piégeage mécanique des rats musqués et autres nuisibles provoquant des dégradation sur les ouvrages	56	47	16	56	56	4,7	3,5	8,0	4,4	4,7

# 10a) Résultat de la notation des items par interactions : acteurs économiques

classes de participants : Acteurs économiques



A : Services de l'État et pilotes du PPRi

B : Services de secours

C : Communes et intercommunalités

D : Acteurs économiques

E : Gestionnaires de réseaux

F : Riverains et associations

1 : Services de l'État et pilotes du PPRi

2 : Services de secours

3 : Communes et intercommunalités

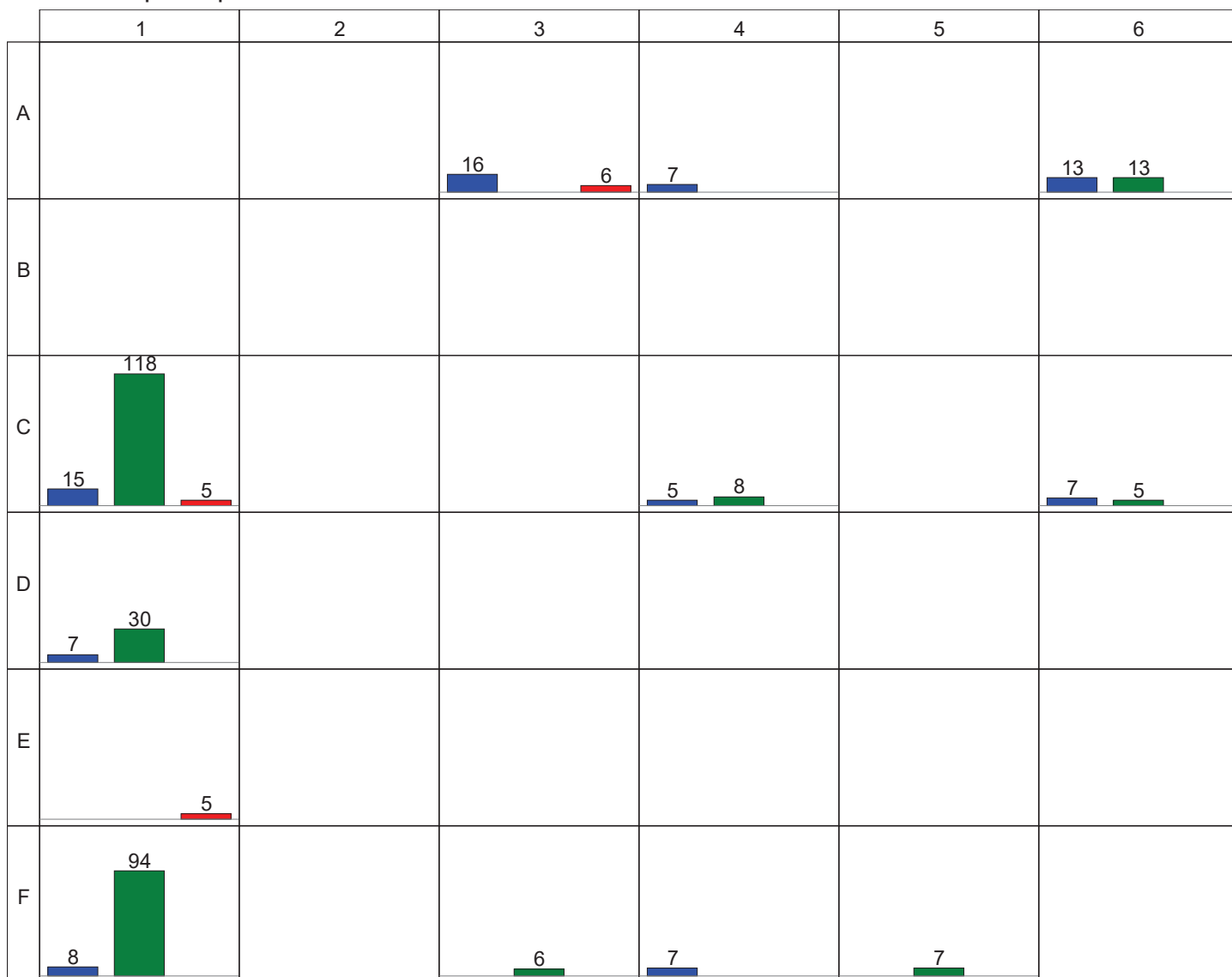
4 : Acteurs économiques

5 : Gestionnaires de réseaux

6 : Riverains et associations

# 10b) Résultat de la notation des items par interactions : associations de riverains

classes de participants : Associations riverains



Peur

Attrait

Tentation

A : Services de l'État et pilotes du PPRi

B : Services de secours

C : Communes et intercommunalités

D : Acteurs économiques

E : Gestionnaires de réseaux

F : Riverains et associations

1 : Services de l'État et pilotes du PPRi

2 : Services de secours

3 : Communes et intercommunalités

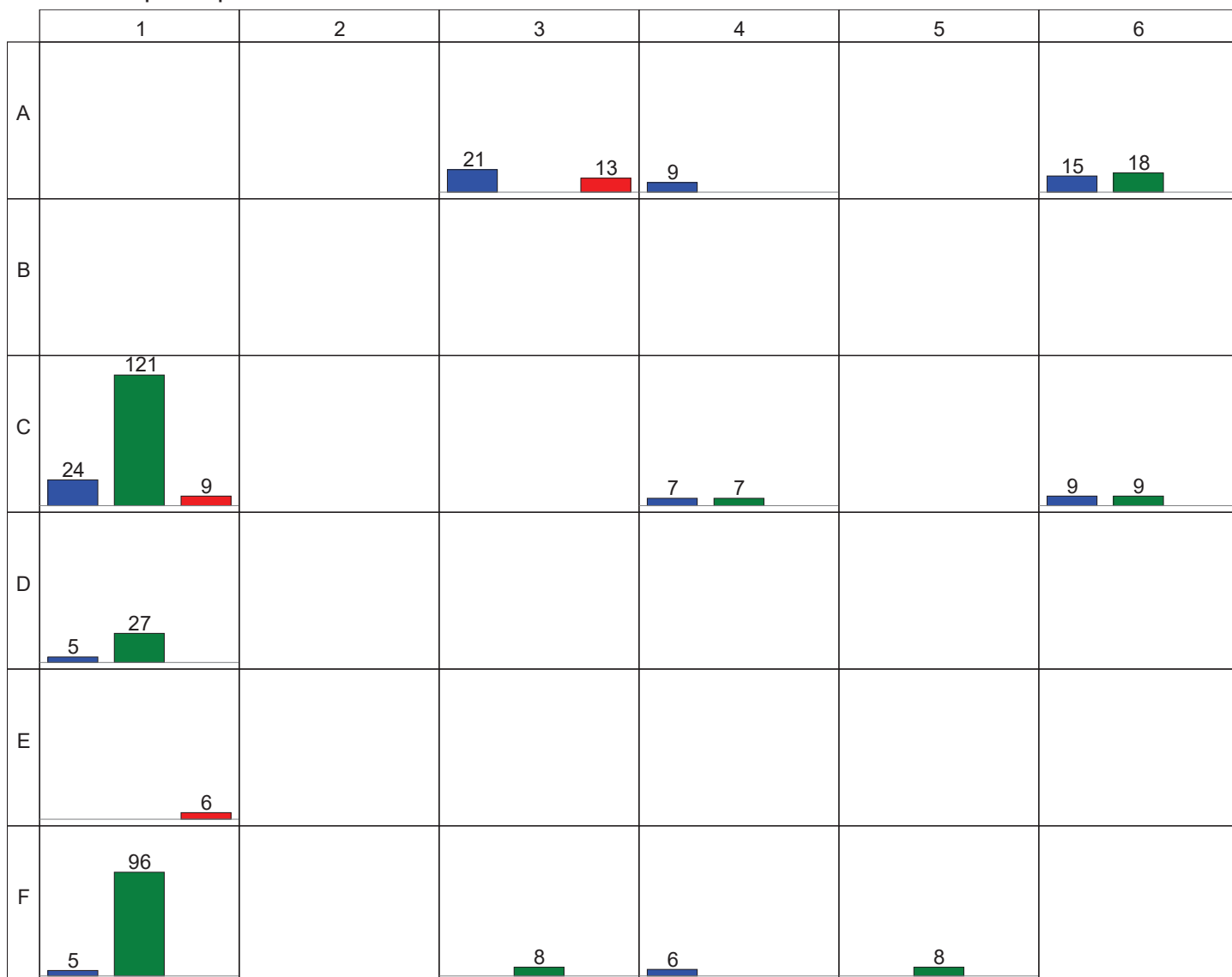
4 : Acteurs économiques

5 : Gestionnaires de réseaux

6 : Riverains et associations

# 10c) Résultat de la notation des items par interactions : collectivités territoriales

classes de participants : Collectivités territoriales



Peur

Attrait

Tentation

A : Services de l'État et pilotes du PPRi

B : Services de secours

C : Communes et intercommunalités

D : Acteurs économiques

E : Gestionnaires de réseaux

F : Riverains et associations

1 : Services de l'État et pilotes du PPRi

2 : Services de secours

3 : Communes et intercommunalités

4 : Acteurs économiques

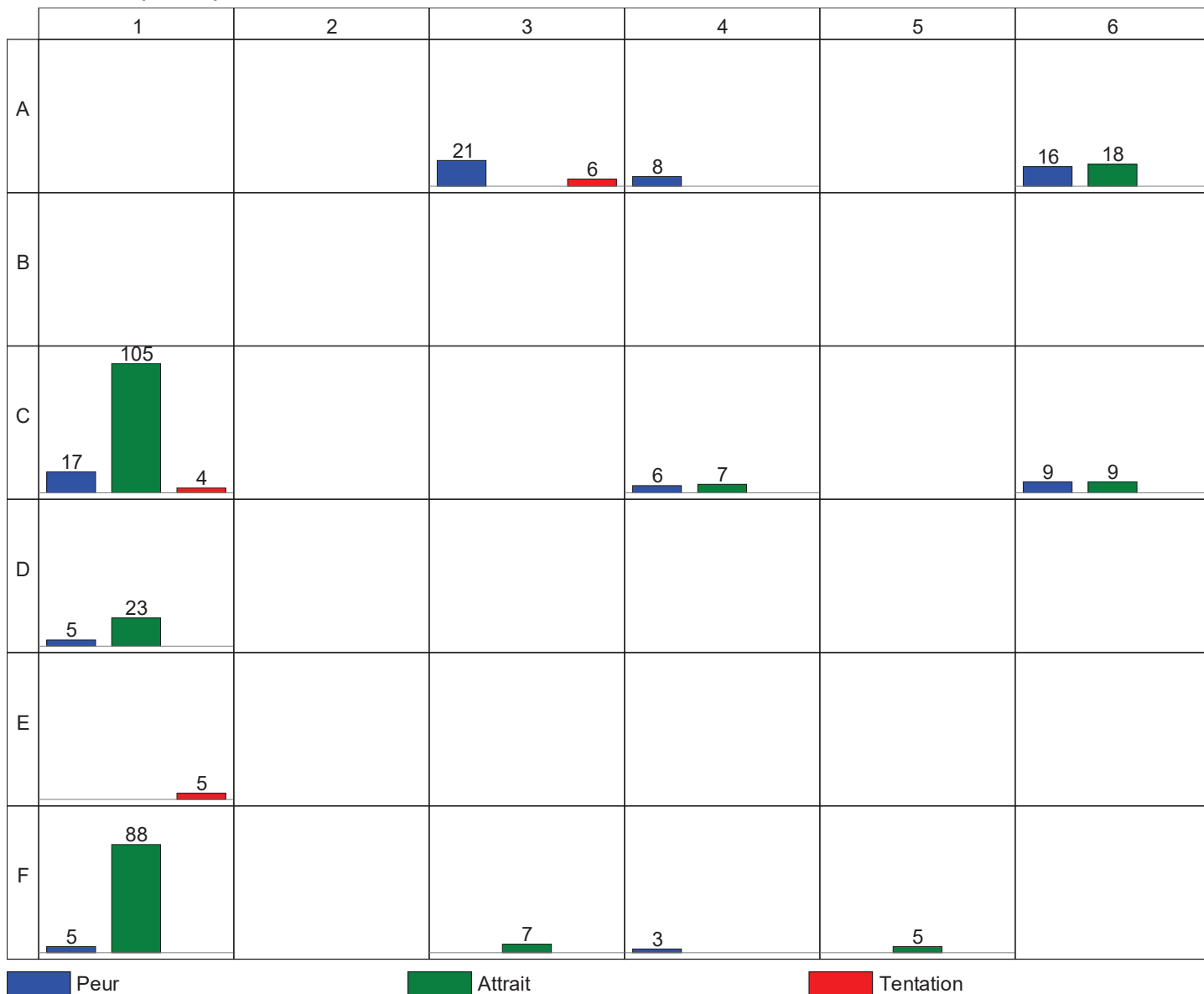
5 : Gestionnaires de réseaux

6 : Riverains et associations



## 10d) Résultat de la notation des items par interactions : pilotes du PPRi

classes de participants : Pilotes PPRi



- A : Services de l'État et pilotes du PPRi
- B : Services de secours
- C : Communes et intercommunalités
- D : Acteurs économiques
- E : Gestionnaires de réseaux
- F : Riverains et associations

- 1 : Services de l'État et pilotes du PPRi
- 2 : Services de secours
- 3 : Communes et intercommunalités
- 4 : Acteurs économiques
- 5 : Gestionnaires de réseaux
- 6 : Riverains et associations

## 11) Définition des thèmes incontournables, leviers de la réussite du PPRi

<b>Thème 01 : Méthodologie du PPRi (cartographie précise et pédagogique, réglementation)</b>	<b>P :18 A :167 T :10 I :195</b>
<b>Thème 02 : Travailler dans l'intérêt des populations (au sens de la prévention des risques)</b>	<b>P :43 A :48 T :12 I :104</b>
<b>Thème 03 : Finalité du PPRi et cohérence avec les autres actions menées sur le bassin versant</b>	<b>P :27 A :71 T :0 I :97</b>
<b>Thème 04 : Meilleure approche de la concertation par l'Etat</b>	<b>P :0 A :34 T :12 I :46</b>
<b>Thème 05 : Information et sensibilisation des collectivités et des populations</b>	<b>P :62 A :77 T :0 I :138</b>

## 12) Items associés aux thèmes incontournables

### Thème 01 : Méthodologie du PPRi (cartographie précise et pédagogique, réglementation)

P :18 A :167 T :10 I :195

N°	Type	Case	Libellé	Moy	ET
1	A08	F1	Cartographie des zonages et du règlement précise et pédagogique	9,2	1,2
2	A02	C1	Cartographie des zonages et du règlement précise et pédagogique	9,2	1,4
4	A07	F1	Préservation des zones naturelles inondables (par exemple interdiction des remblais)	9,0	1,4
7	A08	C1	Un travail de proximité sur le terrain avec les élus des communes	8,6	1,4
8	A10	C1	Ne pas faire un copié-collé du précédent PPRi	8,6	2,6
9	A06	C1	Étude précise du caractère inondable selon l'altimétrie	8,5	2,3
10	A13	C1	Prise en compte des évolutions de contexte récentes (climat, arrêt du pompage des mines, évolutions du territoire)	8,0	1,6
11	A09	F1	Pédagogie à associer au PPRi et à sa présentation quant à l'articulation des différents textes (PC, PLU, actes d'urbanisme, etc.)	7,9	2,4
13	A04	C1	Pédagogie à associer au PPRi et à sa présentation quant à l'articulation des différents textes (PC, PLU, actes d'urbanisme, etc.)	7,9	2,3
16	A03	D1	Avoir une réglementation adaptée pour les acteurs économiques (au sens large, y compris les agriculteurs)	7,8	2,3
18	A09	C1	Prévoir une procédure pour corriger les erreurs de cartographie du PPRi acté	7,7	2,7
19	A14	C1	Prise en compte dans le classement des actions des collectivités pour lutter contre les inondations	7,6	2,3
24	A01	C1	Intégrer au PPRi une réglementation sur les zones de déblais et d'exhaussement afin de rendre possible une action contentieuse si nécessaire	7,4	2,5
26	A10	F1	Que la réglementation tienne compte de la fréquence et de la gravité des crues	7,2	2,6
29	A03	C1	PPRi qui détermine des objectifs et pas uniquement des contraintes : souplesse sur les moyens et la méthode à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs dans une logique d'obligation de résultat	7,2	2,9
29	A02	D1	PPRi qui détermine des objectifs et pas uniquement des contraintes : souplesse sur les moyens et la méthode à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs dans une logique d'obligation de résultat	7,2	2,9
32	A15	C1	Intégrer la possibilité de définir un niveau minimum de construction dans les secteurs proches de biefs endigués	7,0	2,3
34	P03	C1	Classement erroné, au vue de l'altimétrie, des terrains inondables	6,9	3,0
36	A01	F5	Tenir compte des conséquences hydrauliques des aménagements des réseaux de voirie	6,8	2,4
40	A11	F1	Inscrire dans le PPRi des mesures de gestion de l'eau pluviale à la parcelle	6,7	2,8
41	A04	D1	Définir une cartographie des exhaussements possibles en zone non inondable	6,6	3,2
45	A07	C1	Rendre possible la construction en zone inondable au regard des enjeux de développement économique	6,0	3,1
49	P03	A3	Peur du bureau d'étude de ne pas récupérer rapidement les informations nécessaires à l'étude	5,7	2,6
50	T01	A3	Un zonage au crayon feutre	5,4	3,5
53	P01	F1	Que le PPRi contraigne l'usage, le changement d'usage, la transformation des bâtiments anciens agricoles	5,2	3,2

N°	Type	Case	Libellé	Moy	ET
54	A05	C1	Autorisation de constructions techniquement adaptées sur des terrains inconstructibles et peu chers pour favoriser le logement	5,1	3,0
55	T02	A3	Un zonage par hélicoptère	4,9	3,6

## Thème 02 : Travailler dans l'intérêt des populations (au sens de la prévention des risques)

P :43 A :48 T :12 I :104

N°	Type	Case	Libellé	Moy	ET
2	A11	C1	Travailler dans l'intérêt des populations (au sens de la prévention des risques)	9,2	1,1
4	A07	F1	Préservation des zones naturelles inondables (par exemple interdiction des remblais)	9,0	1,4
16	A03	D1	Avoir une réglementation adaptée pour les acteurs économiques (au sens large, y compris les agriculteurs)	7,8	2,3
20	P01	A4	Que les intérêts privés priment sur les intérêts collectifs	7,5	2,6
27	P02	A3	Que des démarches complémentaires au PPRi ne soient pas prises en raison des difficultés de mise en oeuvre	7,2	2,0
34	T01	C1	Que certaines personnes influentes, qui ne participent pas à la concertation, influencent le PPRi	6,9	3,2
41	A04	D1	Définir une cartographie des exhaussements possibles en zone non inondable	6,6	3,2
43	P01	C4	Que les actions de prévention soient bloquées par le monde agricole	6,3	3,0
45	A07	C1	Rendre possible la construction en zone inondable au regard des enjeux de développement économique	6,0	3,1
45	P02	C1	Que les terrains classés inconstructibles perdent leur valeur	6,0	3,0
47	P01	D1	Que le PPRi s'oppose à la construction de bâtiments d'exploitation agricole	5,7	2,3
51	P01	F4	Que l'absence d'aides agricoles limite les actions entreprises par les agriculteurs	5,3	3,7
51	T01	E1	De la SANEF de ne pas participer à la concertation pour ne pas être mise en cause (buse de l'autoroute à Allouagne (quartier du Réveillon)	5,3	3,4
53	P01	F1	Que le PPRi contraigne l'usage, le changement d'usage, la transformation des bâtiments anciens agricoles	5,2	3,2
54	A05	C1	Autorisation de constructions techniquement adaptées sur des terrains inconstructibles et peu chers pour favoriser le logement	5,1	3,0
56	A12	F1	Intégrer au PPRi un rappel des prescriptions de piégeage mécanique des rats musqués et autres nuisibles provoquant des dégradations sur les ouvrages	4,7	3,5

### Thème 03 : Finalité du PPRi et cohérence avec les autres actions menées sur le bassin versant

P :27 A :71 T :0 I :97

N°	Type	Case	Libellé	Moy	ET
5	A02	A6	Traiter les problèmes en tenant compte de la solidarité amont-aval	8,9	1,5
13	P01	C1	Que le débat s'enlise dans la protection alors que le PPRi vise la prévention	7,9	2,2
20	A01	C4	Prendre en compte des mesures pour limiter le ruissellement sur les parcelles agricoles et ses impacts à l'aval	7,5	2,3
20	A05	F1	Contrôler l'eau dès l'amont	7,5	2,9
23	A06	F1	Prise en compte spécifique du ruissellement urbain	7,5	2,0
25	A02	F1	Tenir compte des sources et du ruissellement	7,4	2,6
27	A03	F1	Segmenter le bassin en amont et aval (pentes différentes)	7,2	2,0
33	A01	F3	Prise en compte spécifique du ruissellement urbain	7,0	2,1
37	P01	A6	Que le PPRi ne réponde pas aux attentes en matière de protection contre les inondations	6,7	2,0
38	P01	A3	Que le PPRi ne réponde pas aux attentes en matière de protection contre les inondations	6,7	2,2
38	A01	F1	Que la démarche suive le circuit naturel de l'eau	6,7	2,7
42	A04	F1	Garder unité des phénomènes	6,5	2,3
51	P01	F4	Que l'absence d'aides agricoles limite les actions entreprises par les agriculteurs	5,3	3,7
56	A12	F1	Intégrer au PPRi un rappel des prescriptions de piégeage mécanique des rats musqués et autres nuisibles provoquant des dégradation sur les ouvrages	4,7	3,5

**Thème 04 : Meilleure approche de la concertation par l'Etat**

P :0 A :34 T :12 I :46

N°	Type	Case	Libellé	Moy	ET
6	A12	C1	Une meilleure approche de la concertation par l'Etat	8,7	1,2
7	A08	C1	Un travail de proximité sur le terrain avec les élus des communes	8,6	1,4
8	A10	C1	Ne pas faire un copié-collé du précédent PPRi	8,6	2,6
18	A09	C1	Prévoir une procédure pour corriger les erreurs de cartographie du PPRi acté	7,7	2,7
34	T01	C1	Que certaines personnes influentes, qui ne participent pas à la concertation, influencent le PPRi	6,9	3,2
51	T01	E1	De la SANEF de ne pas participer à la concertation pour ne pas être mise en cause (buse de l'autoroute à Allouagne (quartier du Réveillon)	5,3	3,4

## Thème 05 : Information et sensibilisation des collectivités et des populations

P :62 A :77 T :0 I :138

N°	Type	Case	Libellé	Moy	ET
11	A01	C6	Que la démarche du PPRi contribue à la sensibilisation des populations à la gestion de l'eau	7,9	2,3
11	A09	F1	Pédagogie à associer au PPRi et à sa présentation quant à l'articulation des différents textes (PC, PLU, actes d'urbanisme, etc.)	7,9	2,4
13	P01	C1	Que le débat s'enlise dans la protection alors que le PPRi vise la prévention	7,9	2,2
13	A04	C1	Pédagogie à associer au PPRi et à sa présentation quant à l'articulation des différents textes (PC, PLU, actes d'urbanisme, etc.)	7,9	2,3
13	A01	A6	Amélioration de la culture du risque à travers la démarche	7,9	2,6
16	P01	C6	Peur que les ouvrages de protection réalisés atténuent la perception du risque par les habitants	7,8	2,5
19	A14	C1	Prise en compte dans le classement des actions des collectivités pour lutter contre les inondations	7,6	2,3
23	A06	F1	Prise en compte spécifique du ruissellement urbain	7,5	2,0
27	P02	A3	Que des démarches complémentaires au PPRi ne soient pas prises en raison des difficultés de mise en oeuvre	7,2	2,0
29	P02	A6	Peur que les ouvrages de protection réalisés atténuent la perception du risque par les habitants	7,2	2,6
33	A01	F3	Prise en compte spécifique du ruissellement urbain	7,0	2,1
37	P01	A6	Que le PPRi ne réponde pas aux attentes en matière de protection contre les inondations	6,7	2,0
38	P01	A3	Que le PPRi ne réponde pas aux attentes en matière de protection contre les inondations	6,7	2,2
40	A11	F1	Inscrire dans le PPRi des mesures de gestion de l'eau pluviale à la parcelle	6,7	2,8
43	P01	C4	Que les actions de prévention soient bloquées par le monde agricole	6,3	3,0
44	A01	D1	Valoriser les actions mises en place (fascines de la CC du Pernois par exemple)	6,2	2,5
45	P02	C1	Que les terrains classés inconstructibles perdent leur valeur	6,0	3,0
47	P01	D1	Que le PPRi s'oppose à la construction de bâtiments d'exploitation agricole	5,7	2,3
47	A13	F1	Evoquer les déchets jetés dans la Clarence qui peuvent provoquer des débordements (passage en siphon de la Clarence sous le canal)	5,7	2,9
56	A12	F1	Intégrer au PPRi un rappel des prescriptions de piégeage mécanique des rats musqués et autres nuisibles provoquant des dégradation sur les ouvrages	4,7	3,5



# PPRi de la Clarence – DDTM du Pas de Calais

Séances de concertation des 14 et 23 avril 2015

## Les thèmes incontournables et leurs actions associées

### Thème incontournable N°1

#### La méthodologie du PPRi (cartographie précise et pédagogique, réglementation)

<b>Se donner comme objectif une cartographie et un règlement précis et pédagogique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Suivre les prescriptions du cahier des charges de la mise en place du PPRi qui conditionne la précision attendue</li><li>- Intégrer la mémoire des anciens en les invitant aux réunions organisées dans les communes</li><li>- Associer les acteurs économiques lors de la rédaction du règlement pour définir des mesures adaptées à leurs contraintes et permettant d'atteindre les objectifs de préventions</li><li>- Présenter dans le règlement la clause de révision à la marge en cas d'incohérence notoire</li></ul>
<b>Prévoir un focus sur les zones inondables naturelles</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les recenser et les cartographier</li><li>- Traiter le cas des remblais</li><li>- Prévoir des prescriptions spécifiques du règlement les concernant</li><li>- S'assurer de la bonne application du règlement</li></ul>
<b>Viser à la cohérence du règlement du PPRi avec les autres textes concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Prévoir que la présentation du règlement explique, pour les non initiés, son articulation avec les autres textes concernés</li><li>- Associer les représentants de l'État impliqués dans le PPRi lors de la révision des PLU et garantir leur participation sur le long terme</li></ul>

### Thème incontournable N°2

#### Travailler dans l'intérêt des populations (au sens de la prévention des risques)

<b>Maintenir la vie et l'activité sur le territoire en tenant compte du risque</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Envisager d'introduire dans le règlement du PPRi des techniques constructives spécifiques aux terrains inondables (s'inspirer du savoir-faire hollandais)</li><li>- Envisager un règlement qui admette la transformation ou l'extension de bâtiments agricoles ou industriels existants sur les terrains inondables (prévoir d'éventuelles rehausses)</li><li>- Envisager un règlement du PPRi qui sache tenir compte des situations et des contraintes de chaque commune</li></ul>
<b>Maintenir les capacités de stockage des crues</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Chiffrer les besoins de stockage associés au territoire</li><li>- Identifier les zones inondables utiles au stockage pour y introduire l'exhaussement</li><li>- Cartographier les terrains sur lesquels l'exhaussement ou le dépôt de terre de sucrerie sont possibles</li></ul>

### Thème incontournable N°3

#### Finalité du PPRi et cohérence avec les autres actions menées sur le bassin versant

**Rappeler régulièrement la finalité du PPRi**

- Rappeler que le PPRi vise la prévention
- Indiquer que des actions de protection sont conduites par ailleurs sur le bassin versant
- Situer les limites des actions de protection
- Actions à inscrire en cohérence avec le thème incontournable N°5 s'intéressant à l'information et à la sensibilisation

### Thème incontournable N°4

#### Meilleure approche de la concertation par l'État

**Associer tous les acteurs à la concertation**

- S'assurer de la participation effective des gestionnaires de réseaux et d'infrastructures (SANEF, SNCF Réseaux, VNF, ERDF, GRDF, etc.)
- Associer les aménageurs publics et privés à la démarche

**Restaurer la confiance des acteurs concernés par le sujet du PPRi**

- Faire connaître et utiliser la possibilité d'erreur manifeste

### Thème incontournable N°5

#### Information et sensibilisation des collectivités et des populations

**Reste à compléter**

Reste à compléter

# Annexe 5

Avril 2015

—

Entretiens en communes



## PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service Eau et Risques  
Unité Plan de Prévention des Risques Naturels  
Affaire suivie par : Aurélien PRUD'HOMME  
☎ 03.21.22.99.29

ARRAS, le **10 AVR. 2015**

Liste des destinataires

Madame, Monsieur le Maire de :

ANNEZIN  
BRUAY-LA-BUISSIÈRE  
DIEVAL  
DIVION  
ECQUEDECQUES  
ESSARS  
FEBVIN-PALFART  
FIEFS  
FOUQUEREUIL  
GOSNAY  
HAM-EN-ARTOIS  
HINGES  
LESTREM  
LOCON  
OBLINGHEM  
OURTON  
SAINS-LES-PERNES  
SAINT-HILAIRE-COTTES  
TANGRY  
VALHUON  
VENDIN-LES-BETHUNE  
WESTREHEM

Madame, Monsieur,

Le bureau d'études ISL a été mandaté pour réaliser les études relatives à l'élaboration du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la vallée de la Clarence. Le PPRI doit permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- prévenir le risque humain en zone inondable,
- maintenir le libre écoulement et la capacité d'expansion des crues en préservant l'équilibre des milieux naturels,
- prévenir les dommages aux biens et aux activités en zone inondable.

Vous trouverez ci-joint un questionnaire qui s'inscrit dans une logique d'écoute des acteurs du territoire et qui vise à mieux comprendre les phénomènes de crue sur votre commune. Merci de bien vouloir retourner ce questionnaire au bureau d'étude ISL avant le 30 avril.

Vous remerciant par avance pour le temps que vous accorderez à ce questionnaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef du service  
eau et risques



## ETUDE RELATIVE A L'ELABORATION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES DE LA VALLEE DE LA CLARENCE

### Questionnaire sur la connaissance des phénomènes de crue

Le questionnaire est organisé en six parties :

1. **Personnes ressources,**
2. **Ouvrages hydrauliques,**
3. **Inondations,**
4. **Lutte contre le ruissellement et l'érosion agricole,**
5. **Urbanisme et aménagement**
6. **Gestion de crise,**
7. **Propositions/commentaires**

Des réponses aussi exhaustives que possible seront à formuler selon les informations dont vous disposez (sources de données fiables). Dans la mesure du possible nous vous demandons de localiser sur les cartes jointes les zones citées dans vos réponses : ouvrages, zones à enjeux, zones inondées, axes de ruissellement, zones aménagées ou sujettes à projet d'aménagement.

Tous documents (photos, vidéos, cartes postales, ...) sur les événements qui ont touché votre commune sont les bienvenus. De même, si vous disposez de gravures anciennes ou textes anciens sur des zones de marais qui auraient été asséchés, des cartes anciennes de la commune (cadastre napoléonien, ...), vous pouvez nous l'indiquer. N'hésitez pas à solliciter l'aide de la DDTM pour la reprographie ou la numérisation de ces documents. Vous pouvez également nous préciser si vous disposez d'une cartographie ou de données concernant le réseau d'assainissement.

**Les informations que vous fournirez constituent des bases essentielles et nécessaires à la réalisation de l'étude technique et à la qualité et la représentativité des résultats obtenus.**

Compte tenu des délais de réalisation de l'étude, nous vous remercions de nous retourner vos réponses au plus vite et **au plus tard le 30 avril**. Pour toutes questions ou interrogations, n'hésitez pas à nous contacter :

Alexandra MICHAUD  
ISL Ingénierie  
75 boulevard McDonald  
75 019 PARIS  
Tél : 01.55.26.99.99, Fax : 01.40.34.63.36, e-mail : [michaud@isl.fr](mailto:michaud@isl.fr)

Nous nous permettrons de vous recontacter lors du traitement de vos réponses afin de lever d'éventuels doutes.

#### **Coordonnées de la (des) personne(s) remplissant le questionnaire :**

Nom	Fonction	Coordonnées (Tel / Mail)	Jours/horaires pour vous contacter

## 1 PERSONNES RESSOURCES

Il s'agit de personnes, par exemple des riverains ou des gestionnaires d'ouvrage, qui disposeraient également d'informations sur les phénomènes de crue et qu'il serait intéressant de solliciter dans le cadre de la mission.

Nom	Adresse	Téléphone / Mail

## 2 OUVRAGES HYDRAULIQUES

Des ouvrages hydrauliques sont-ils présents sur les cours d'eau de votre commune ?

oui

Si oui, pouvez-vous les situer sur la carte et remplir le tableau ci-dessous.

non

Type d'ouvrage <i>(vannages, diguette, pont, bassin de rétention, bassin d'orage, moulin, lavoir, buse, passage couvert, seuils, digues de protection...)</i>	Repère utilisé sur la carte	Nom du gestionnaire (préciser son contact)	Etat	Problèmes éventuels en crue
			<input type="checkbox"/> bon <input type="checkbox"/> moyen <input type="checkbox"/> mauvais	<input type="checkbox"/> présence d'embâcles <input type="checkbox"/> rupture <input type="checkbox"/> surverse <input type="checkbox"/> autre (préciser) : .....
			<input type="checkbox"/> bon <input type="checkbox"/> moyen <input type="checkbox"/> mauvais	<input type="checkbox"/> présence d'embâcles <input type="checkbox"/> rupture <input type="checkbox"/> surverse <input type="checkbox"/> autre (préciser) : .....
			<input type="checkbox"/> bon <input type="checkbox"/> moyen <input type="checkbox"/> mauvais	<input type="checkbox"/> présence d'embâcles <input type="checkbox"/> rupture <input type="checkbox"/> surverse <input type="checkbox"/> autre (préciser) : .....
			<input type="checkbox"/> bon <input type="checkbox"/> moyen <input type="checkbox"/> mauvais	<input type="checkbox"/> présence d'embâcles <input type="checkbox"/> rupture <input type="checkbox"/> surverse <input type="checkbox"/> autre (préciser) : .....

## 3 INONDATIONS

### 3.1 DESCRIPTION DES INONDATIONS PASSEES

Quel(s) cours d'eau traverse(nt) votre commune ?

.....  
 .....

#### 3.1.1 FREQUENCE DES INONDATIONS SUR LA COMMUNE

- TF : très fréquentes (plusieurs fois par an),
- F : fréquentes (tous les ans),
- R : rares (tous les 10 ans),
- TR : très rares (un ou deux événements connus au plus)

#### 3.1.2 SYNTHESE DES INONDATIONS PASSEES

*Nous vous proposons d'imprimer ou de dupliquer la « fiche crue » ci-après en autant d'exemplaires que nécessaire, correspondant au nombre de crues remarquables sur votre commune et de remplir les champs suivants, dans la mesure du possible.*

#### 3.1.3 ZONES INONDEES

Il s'agit d'indiquer sur la carte fournie en annexe les zones d'expansion maximales des différentes crues sur la commune mentionnées dans les fiches descriptives des crues.

Si des repères de crue existent, il est également intéressant de les situer sur la carte en précisant la trace du niveau d'eau atteint (report manuel sur la photo par exemple) et la crue correspondante. Il pourra s'agir de :

- panneaux,
- repères tracés par les riverains à la peinture,
- repères relativement à un repère physique fixe, par exemple la 2<sup>ème</sup> marche de l'escalier d'une maison (préciser l'adresse).

Nous vous remercions d'utiliser des **couleurs différentes** ou **plusieurs cartes** pour distinguer les différentes crues.

*Remarque : un exemple de carte produite en appui du questionnaire vous est présenté en annexe.*

**Fiche Crue**

(à dupliquer autant de fois que de crue à décrire)

Date de la crue		Durée de l'inondation (en jours)	
Type d'inondation (cocher)	<input type="checkbox"/> Débordement de cours d'eau <input type="checkbox"/> Ruissellement / coulée de boues <input type="checkbox"/> Remontée de nappe	Caractéristiques de la pluie (cocher)	<input type="checkbox"/> orageuse <input type="checkbox"/> longue
Rang	(classement des fiches si plusieurs renseignées en fonction de l'intensité de la crue)		
Facteurs aggravants	<input type="checkbox"/> embâcles : <input type="checkbox"/> rupture d'ouvrages : <input type="checkbox"/> réseau sous dimensionné : <input type="checkbox"/> autre (préciser) :		
Fonctionnement / Dysfonctionnement des ouvrages (type bassin)			
Gestion de la crise	<input type="checkbox"/> Vous avez été prévenu Comment ?		
	<input type="checkbox"/> Vous n'avez pas été prévenu Mesures mises en place		
	Protocole et gestion d'éventuels ouvrages		
Dégâts et dommages	<input type="checkbox"/> nombre d'habitations inondées : <input type="checkbox"/> activités économiques touchées : <input type="checkbox"/> surfaces cultivables inondées : <input type="checkbox"/> bâtiments publics inondés : <input type="checkbox"/> panne d'électricité : <input type="checkbox"/> conséquence sur la voirie (praticabilité, dommages) :		
Documentation relative à l'événement existante	<input type="checkbox"/> photos : <input type="checkbox"/> repères de crue :		
Préciser les personnes à contacter pour y avoir accès	<input type="checkbox"/> rapport : <input type="checkbox"/> articles de journaux :		
Remarque ou commentaire que vous jugez utile pour mieux comprendre l'événement			

**3.2 ENJEUX ET VULNERABILITE**

Pouvez-vous préciser quels enjeux, parmi les suivants, ont déjà été inondés sur votre territoire ? Précisez s'il s'agit de lieux directement touchés par les inondations ou d'activités "souffrant" des conséquences secondaires d'une inondation.

Type d'enjeux	Déjà inondé par le passé	Enjeux ayant subi les conséquences indirectes des inondations
Cultures	<input type="checkbox"/> oui ->combien ? <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui ->combien ? <input type="checkbox"/> non
Exploitations agricoles	<input type="checkbox"/> oui ->combien ? <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui ->combien ? <input type="checkbox"/> non
Habitations	<input type="checkbox"/> oui ->combien ? <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui ->combien ? <input type="checkbox"/> non
Etablissements de santé et maisons de retraite	<input type="checkbox"/> oui ->combien ? <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui ->combien ? <input type="checkbox"/> non
Crèche	<input type="checkbox"/> oui ->combien ? <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui ->combien ? <input type="checkbox"/> non
Ecole	<input type="checkbox"/> oui ->combien ? <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui ->combien ? <input type="checkbox"/> non
Locaux techniques communaux	<input type="checkbox"/> oui ->combien ? <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui ->combien ? <input type="checkbox"/> non
Entreprise/ Industrie	<input type="checkbox"/> oui ->combien ? <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui ->combien ? <input type="checkbox"/> non
Station d'épuration	<input type="checkbox"/> oui ->combien ? <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui ->combien ? <input type="checkbox"/> non
Installations EDF ou Télécom	<input type="checkbox"/> oui ->combien ? <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui ->combien ? <input type="checkbox"/> non
Etablissements recevant du public	<input type="checkbox"/> oui ->combien ? <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui ->combien ? <input type="checkbox"/> non
Routes, ponts	<input type="checkbox"/> oui ->combien ? <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui ->combien ? <input type="checkbox"/> non
Etablissements de gestion de crises (SDIS, gendarmerie, ...)	<input type="checkbox"/> oui ->combien ? <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui ->combien ? <input type="checkbox"/> non
Autres	<input type="checkbox"/> oui ->combien ? <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui ->combien ? <input type="checkbox"/> non

Disposez-vous d'hébergements temporaires hors zone inondable en période de crues ? Si oui, lesquels ?

.....  
 .....  
 .....

#### 4 LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT ET L'EROSION AGRICOLE

Quelles actions existent à l'échelle communale pour diminuer les volumes ruisselés et quelle est, selon vous, leur efficacité ?

Type d'aménagement	Date de l'évènement ayant conduit à cet aménagement	Date de début de mise en œuvre	Evènement comparable postérieur à la mise en œuvre	Conséquences observées	Efficacité ressentie
Pratiques culturales Si oui, lesquelles ? ..... ..... .....			<input type="checkbox"/> oui : date <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> écoulements observés : <input type="checkbox"/> eau stockée : <input type="checkbox"/> dégâts observés :	
Diguettes			<input type="checkbox"/> oui : date <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> écoulements observés : <input type="checkbox"/> eau stockée : <input type="checkbox"/> dégâts observés :	
Fossés d'infiltration			<input type="checkbox"/> oui : date <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> écoulements observés : <input type="checkbox"/> eau stockée : <input type="checkbox"/> dégâts observés :	
Bassin de rétention			<input type="checkbox"/> oui : date <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> écoulements observés : <input type="checkbox"/> eau stockée : <input type="checkbox"/> dégâts observés :	
Autres : ..... .....			<input type="checkbox"/> oui : date <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> écoulements observés : <input type="checkbox"/> eau stockée : <input type="checkbox"/> dégâts observés :	

#### 5 URBANISME ET AMENAGEMENT

Existe-t-il l'un des documents réglementaires suivants dans votre commune ?

	Document existant dans votre commune	Si oui, date d'élaboration	Disponibilité sous forme numérique	Existence de mesures d'urbanisation propres à la protection contre les crues (*)	Révision envisagée	Si oui, dans quel délai	Quelles seront les orientations et les modifications principales ?
POS	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
PLU	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
PLUI	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
SCOT	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		

(\*) Si oui, pouvez-vous nous en communiquer un exemplaire ?

Si votre commune **ne dispose pas** de PLU, répondez aux questions suivantes :

Comment gérez-vous actuellement l'urbanisme dans votre commune ?

.....  
.....  
.....

Envisagez-vous la réalisation d'un PLU dans les années à venir ?

oui : à quelle échéance .....  non

Si oui, quelles orientations envisagez-vous de lui donner ?.....  
.....





## PPRI DE LA VALLEE DE LA CLARENCE

Compte rendu des enquêtes de terrain - Commune  
d'Allouagne

**Date de la réunion** : 16/04/2015    **Lieu** : Allouagne  
**Date de diffusion** : 12/05/2015    **Rédacteur** : Alexandra Michaud

Organisme/Fonction	Représentants	Coordonnées	P
Maire	André HENNEBELLE	andre.hennebelle@orange.fr	X
Association Allouagne Stop Inondations	Jean-Jacques VERSTRAETEN	06.68.75.00.98 jj.verstraeten@gmail.com	X
Association Allouagne Stop Inondations	Luc VANDERMERSCH	luc.vandermersch@nordnet.fr	X
DDTM - Responsable PPR	Olivier COUSIN	olivier.cousin@pas-de-calais.gouv.fr	X
Artois-Lys - Responsable Service Aménagement et Entretien de l'Espace Rural	Stéphane VERDIN	s.verdin@cc-artois-lys.fr	X
Artois-Lys - Directeur Services Techniques	Maxence CATRY	m.catry@cc-artois-lys.fr	X
ISL - Ingénierie	Mikaël BIENVENU	01.55.26.91.72 bienvenu@isl.fr	X
ISL - Ingénierie	Alexandra MICHAUD	michaud@isl.fr	X

## 1 OBJET DE L'ENQUETE :

Les objectifs de l'enquête sont les suivants :

1. récolter des informations sur les laisses de crues et le comportement du cours d'eau,
2. visualiser les secteurs importants d'un point de vue hydraulique sur la commune et par crue (enjeux inondables, ouvrages, zones d'expansion des crues),
3. relever les dimensions des ouvrages qui ne sont pas connues.

## 2 DEROULEMENT DE LA VISITE

L'enquête s'est déroulée en deux phases :

1. une première phase de 1h30 en mairie avec les représentants de la mairie et de la DDTM ;
2. une deuxième phase de 1h30 sur le terrain pour visiter les zones inondées.

## 3 REUNION EN MAIRIE

Monsieur COUSIN commence l'entretien en rappelant le contexte de l'étude et les objectifs de la réunion.

Différents sujets sont ensuite abordés :

## 3.1 LES CRUES PASSEES ET LES ZONES INONDEES

L'épisode d'août 2002 est l'événement le plus marquant. Un orage a éclaté sur Allouagne pendant 3h.

1 m d'eau a été recensé dans certaines maisons.

Environ 300 habitations ont été touchées, auxquelles s'ajoutent des dégâts au niveau des voiries.

Le Grand Nocq est sorti de son lit.

L'eau atteignait 1,10 m dans la rue du Général de Gaulle.

A côté de l'église, un lac s'était formé.

Certains habitants ont été évacués par l'étage.

Les écoles ont été touchées : la maternelle était de plein pied à l'époque.

La Vasserie est également un secteur à risque qui a été inondé.



Figure 1 : Rue de Lozingham en 2002



Figure 2 : Rue de la Longue Raie



Figure 3 : Rue du général de Gaulle

En juillet 2005, des maisons ont également été inondées.

En cas d'orage, pendant une heure c'est le ruissellement urbain qui fait monter l'eau du Grand Nocq, au bout d'une heure, c'est le ruissellement agricole.

La gestion de crise est laissée aux soins de la commune.

### 3.2 PROBLEMATIQUES LIEES A LA NAPPE

Historiquement, l'église et le château étaient entourés d'eau et constituent une zone de sources.

### 3.3 RUISSELLEMENT

Allouagne est dans un cirque et est alimentée par un gros volume de ruissellement qui inonde et vient grossir le Grand Nocq.

Les principaux axes de ruissellement sont :

- la rue de Pernes,
- la rue de Lozingham,
- l'axe de la Rivière en provenance des bois de Lapugny,
- les collines de l'Oblet à la Vasserie.

Des bassins de rétention sont aménagés au niveau de la Rivière et en amont de la rue de Pernes.

### 3.4 OUVRAGES

Le siphon de l'autoroute est présumé limitant avec un diamètre insuffisant (1,20 m) en cas de crue (cf. carte : repère n°1). Le pont SNCF juste à l'aval a une section plus grande.

Il y a également des ouvrages limitants sur toute la traversée d'Allouagne.

### 3.5 CONSCIENCE DU RISQUE

Il y a une certaine conscience que les désagréments fréquents devraient être réglés par les bassins de la CAL mais que des crues exceptionnelles restent possibles pour lesquelles ces bassins ne seront pas suffisants.

L'association de riverains Allouagne « stop inondations » a été créée suite à l'inondation d'août 2002.

### 3.6 URBANISME

Le PLU de 2010 se base sur les cartes d'aléas de l'ancien PPR.

La nouvelle école a été construite selon les prescriptions de ce PPR.

## 4 VISITE DE TERRAIN

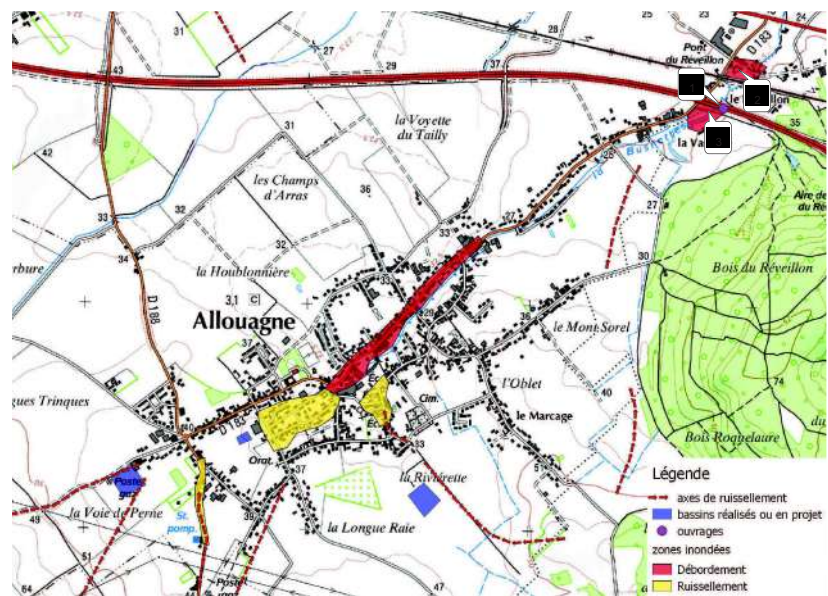
Les principaux ouvrages et aménagements ont été parcourus. Des hauteurs d'eau pour 2002 ont également été recensées.



Figure 4 : Hauteur d'eau rue du Réveillon (repère n°2)



Figure 5 : Hauteur d'eau à la Vasserie en amont de l'autoroute (repère n°3)



## PPRI DE LA VALLEE DE LA CLARENCE

### Compte rendu des enquêtes de terrain - Commune de Ames

**Date de la réunion** : 15/04/2015    **Lieu** : Ames  
**Date de diffusion** : 05/05/2015    **Rédacteur** : Alexandra Michaud

Organisme/Fonction	Représentant	Coordonnées	P
Maire	Marcel COCQ		X
Communauté Artois Lys	Stéphane VERDIN	s.verdin@cc-artois-lys.fr	X
ISL - Ingénierie	Mikaël BIENVENU	01.55.26.91.72 bienvenu@isl.fr	X
ISL - Ingénierie	Alexandra MICHAUD	michaud@isl.fr	X

## 1 OBJET DE L'ENQUETE :

Les objectifs de l'enquête sont les suivants :

1. récolter des informations sur les laisses de crues et le comportement du cours d'eau,
2. visualiser les secteurs importants d'un point de vue hydraulique sur la commune et par crue (enjeux inondables, ouvrages, zones d'expansion des crues),
3. relever les dimensions des ouvrages qui ne sont pas connues.

## 2 DEROULEMENT DE LA VISITE

L'enquête s'est déroulée sous la forme d'une réunion en mairie. ISL est ensuite allé visiter les lieux cités lors de cette réunion.

## 3 REUNION EN MAIRIE

Monsieur BIENVENU commence l'entretien en rappelant le contexte de l'étude et les objectifs de la réunion.

Différents sujets sont ensuite abordés :

- les différentes crues et les zones inondées lors de ces crues ;
- les ouvrages limitants ;
- la gestion de crise ;
- la conscience du risque ;
- les aménagements de protection ;
- l'urbanisme.

### 3.1 LES CRUES PASSEES ET LES ZONES INONDEES

La crue du 26 décembre 1999 est une des crues les plus importantes de ces dernières années. La Nave et la Coqueline ont débordé.

Le premier pont de la rue principale (au niveau du croisement avec la rue de Lillers) (cf. carte : repère n°1) entre en charge et la Nave déborde. Aucune habitation n'est touchée dans la rue principale. Environ 10 cm d'eau recouvre la route. Dans la rue de Lillers quelques habitations sont touchées avec une hauteur d'eau d'environ 15 cm. La Nave déborde à nouveau au niveau du pont voûte (supprimé depuis) sur la rue principale (repère n°2).

Au total moins d'une dizaine de maisons ont été touchées. Davantage de caves ont été inondées. La brasserie était touchée (fermée depuis) (repère n°3).

Les 3 et 4 juillet 2005 est survenue une autre crue remarquable. Il y a notamment eu du ruissellement en provenance de la D341, au sud, vers la Cauchiette : une ferme (repère n°4) y a été inondée par ruissellement. Par ailleurs des débordements semblables à ceux de 1999 ont eu lieu sur la Nave, inondant les routes.

Le 21 avril 2014, un épisode de moindre ampleur a eu lieu.

Aujourd'hui pour les événements fréquents il n'y a pas de débordement. A partir de crues de type vicennal, de l'eau recouvre les routes.

Il n'y a pas de remontée de nappe : la nappe est ici située à 18-20 mètres de profondeur.

### 3.2 LES OUVRAGES LIMITANTS

Le pont voûte de 25 mètres de long sur la Nave était limitant. Ce pont a été supprimé en 2009-2010.

Le premier pont de la rue principale (sur lequel est situé le capteur limnimétrique – repère n°1) entre en charge en cas de forte crue : la Nave déborde sur la rue principale.

Le dalot sous les maisons le long de la rue principale à la limite de Liérette a été curé en 2005 (repère n°5).

### 3.3 LA GESTION DE CRISE

Un système d'alerte et d'astreinte est mis en place par la Communauté Artois-Lys grâce au réseau Thalimède de mesure de hauteur d'eau : un capteur est placé sur la Nave à Ames. Une hauteur seuil donne l'alerte lorsqu'elle est atteinte.

Aucun système d'alerte n'était en place en 1999 : l'inondation a été constatée le matin du 26 décembre par les riverains. Les pompiers ne sont pas intervenus. Les sinistrés et riverains se sont entraînés.

### 3.4 LA CONSCIENCE DU RISQUE

D'après le Maire certains riverains semblent conscients du risque et l'acceptent : ils se préparent et se protègent à l'aide de batardeaux ou de sacs de sable avant une inondation possible. D'autres riverains, au contraire, réagissent de façon disproportionnée pour des hauteurs d'eau mineure, des garages ou jardins inondés.

### 3.5 LES AMENAGEMENTS DE PROTECTION

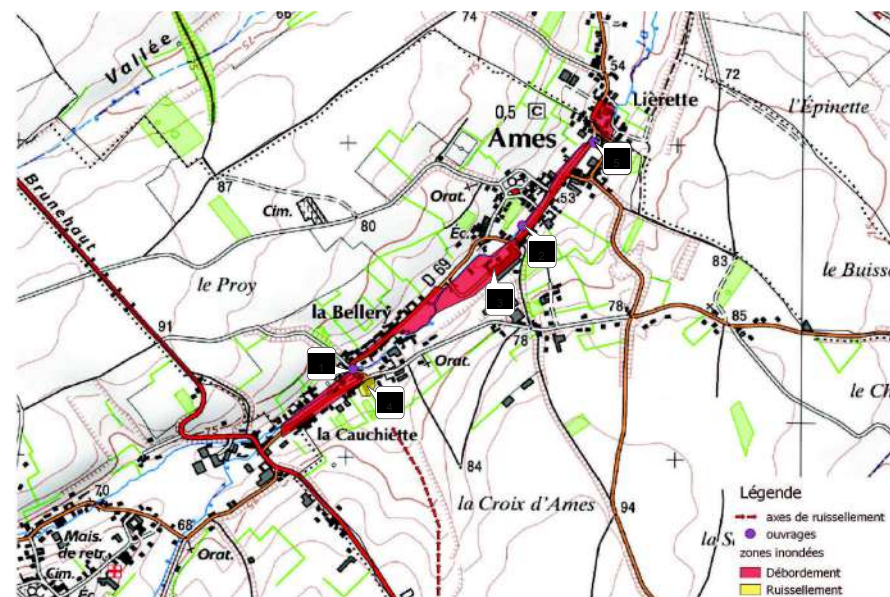
Des bassins de rétention ont été aménagés sur Nédonchel et Fontaines-les-Hermans. Cela a un effet direct sur la Nave dont les débordements sont désormais moins fréquents. Cependant, aujourd'hui la Coqueline a un débit en crue supérieur à celui de la Nave. Le Maire estime qu'il serait intéressant d'aménager une ZEC le long de ce cours d'eau. Un emplacement sur la commune d'Amettes est proposé.

### 3.6 L'URBANISME

Il n'y a pas de PLU sur la commune uniquement une carte communale qui se fonde sur la mémoire des inondations passées. Il y a eu peu de nouvelles constructions ces dix dernières années. Un PLUI est en cours d'élaboration.

## 4 VISITE DE TERRAIN

Les différents ouvrages ont été repérés par ISL.



## PPRI DE LA VALLEE DE LA CLARENCE

## Compte rendu des enquêtes de terrain - Commune de Auchel

**Date de la réunion** : 23/04/2015 **Lieu** : Auchel

**Date de diffusion** : 13/05/2015 **Rédacteur** : Alexandra Michaud

Organismes	Représentants	Coordonnées	P
Maire	Richard JARETT	03.21.64.79.00	X
1 <sup>er</sup> adjoint	Philibert BERRIER	berrier.philbert@wanadoo.fr	X
DST	Régis NOWAK	06.74.90.39.56 regis.nowak@auchel.fr	X
Service urbanisme	Yvette DUQUESNE	03.21.61.34.77	X
Service technique	Christian DIERS	06.64.62.33.23 c.diers@auchel.fr	X
ISL - Ingénierie	Mikaël BIENVENU	bienvenu@isl.fr 01.55.26.91.72	X
ISL - Ingénierie	Alexandra MICHAUD		X

## 1 OBJET DE L'ENQUETE :

Les objectifs de l'enquête sont les suivants :

1. récolter des informations sur les laisses de crues et le fonctionnement du réseau hydrographique du territoire d'Auchel,
2. visualiser les secteurs importants d'un point de vue hydraulique sur la commune et par crue (enjeux inondables, ouvrages, zones d'expansion des crues),
3. relever les dimensions des ouvrages qui ne sont pas connues.

## 2 DEROULEMENT DE LA VISITE

L'enquête s'est déroulée en deux phases :

1. une première phase de 0h30 en Mairie.
2. une deuxième phase de 0h30 sur le terrain pour visiter les zones historiquement inondées et les points importants du réseau hydrographique.

## 3 REUNION EN MAIRIE

## 3.1 INONDATIONS PASSES

Les inondations sont plutôt dues à des sous-dimensionnement du réseau pluvial. Les problèmes d'inondations ont diminué avec le redimensionnement du réseau d'assainissement depuis 2002. Des buses de diamètre 1000 mm ont notamment été aménagées.

Il reste néanmoins deux types de problème :

- Le fossé Rimbert reçoit les eaux de ruissellement de Cauchy-à-la-Tour, et les buses situées boulevard Emile Basly (cf. carte : repère n°1) et rue du Val Fleuri (repère n°2) de capacité insuffisante suivant l'évènement pluvieux ;
- Un réseau pluvial sous-dimensionné par endroit en centre-ville notamment vers la rue Raoul Briquet (passage d'un diamètre 1000 à un diamètre 600).

Des inondations ont eu lieu rue du Val Fleuri et boulevard Raoul Briquet par débordement du Rimbert au niveau de la buse 600.

En 1999, des habitations ont été inondées rue Uriane Sauriaux et rue Emile Vandervelde lorsque le réseau était encore de diamètre 600 (repère n°3).

Rue Paul Staelen (repère n°4) des habitations sont encore parfois inondées.

## 3.2 LE RESEAU

Une canalisation en provenance de Cauchy se jette dans le Rimbert qui s'écoule ensuite à Auchel à ciel ouvert avant d'être busé (diamètre 1000) sous le boulevard Emile Basly puis repasse à ciel ouvert. Il est ensuite busé (diamètre 600) sous la rue du Val Fleuri, repasse à ciel ouvert puis est busé sous l'ancien terail en allant sur Burbure.

La mairie insiste sur le fait que les eaux de Cauchy ne sont pas traitées ni retenues dans des bassins et donc saturant les buses en aval à Auchel.



Au niveau du réseau d'assainissement en centre-ville, une grande partie a été refaite au diamètre 1000 jusqu'à la rue Raoul Briquet, puis le diamètre est de 600 mm. Une étude est en cours pour l'agrandir.

Aujourd'hui, l'ouvrage d'art qui sert d'exutoire des eaux pluviales de la ville et qui date de l'époque minière s'effondre. Cela constitue une menace pour Auchel car des projets d'urbanisation sont en cours dans la commune.

### 3.3 REMONTEES DE NAPPE

Dans la rue de la Flaque, la nappe est située à 6-8 m de profondeur. Il y a des remontées d'eau dans les caves d'environ 10 cm qui surviennent après une succession de pluies.

### 3.4 LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Les agriculteurs ont changé leurs pratiques culturales derrière le sentier de la joie, ce qui a résolu le problème de ruissellement qu'il y avait auparavant.

La mairie suggère l'aménagement d'un bassin de rétention en amont du fossé Rimbert.

La commune a également un projet de bassin rue Paul Staelen.

Les bassins du fossé Renard protègent Marles-les-Mines en aval.

### 3.5 URBANISME

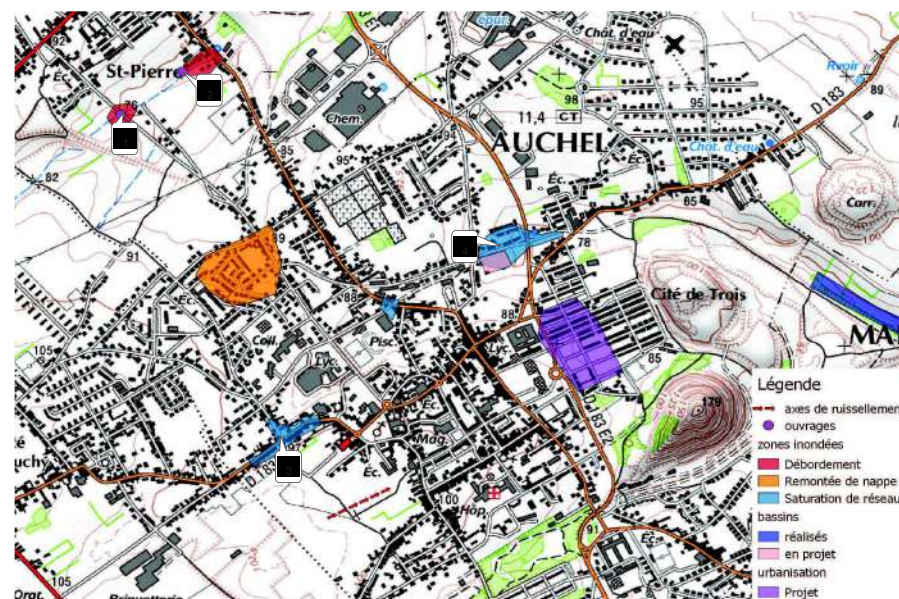
La cité du Trois est en cours de rénovation. Il y a également un projet de zone commerciale avec un supermarché, des parkings ainsi que 82 maisons.

Les zones nouvellement urbanisées sont : la rue Raoul Briquet (lotissement Marcel Wacheux), la cité du Trois, le quartier St Pierre.

Le PLU est géré par le SIVOM du Bruaysis.

## 4 VISITE DE TERRAIN

Les sites évoqués en réunion (talwegs, rue inondées, habitations inondées, points remarquables du réseau) ont été visités.



## PPRI DE LA VALLEE DE LA CLARENCE

Compte rendu des enquêtes de terrain - Commune de Auchy-  
au-Bois

**Date de la réunion** : 20/04/2015    **Lieu** : Auchy-au-Bois  
**Date de diffusion** : 13/05/2015    **Rédacteur** : Alexandra Michaud

Organismes	Représentants	Coordonnées	P
Maire	Claudine VINCENT		X
ISL - Ingénierie	Mikaël BIENVENU	bienvenu@isl.fr 01.55.26.91.72	X
ISL - Ingénierie	Alexandra MICHAUD		X

## 1 OBJET DE L'ENQUETE :

Les objectifs de l'enquête sont les suivants :

1. récolter des informations sur les laisses de crues et le fonctionnement du réseau hydrographique du territoire d'Auchy-au-Bois,
2. visualiser les secteurs importants d'un point de vue hydraulique sur la commune et par crue (enjeux inondables, ouvrages, zones d'expansion des crues),
3. relever les dimensions des ouvrages qui ne sont pas connues.

## 2 DEROULEMENT DE LA VISITE

L'enquête s'est déroulée en deux phases :

1. une première phase de 0h30 en Mairie.
2. une deuxième phase de 0h30 sur le terrain pour visiter les zones historiquement inondées et les points importants du réseau hydrographique.

## 3 REUNION EN MAIRIE

## 3.1 INONDATIONS PASSES

Les épisodes d'inondation remarquables sont ceux de 1999 et 2005. Il s'agit d'inondations causées essentiellement par débordement de la Méroise ou par ruissellement.

Trois ponts ont été détruits en 2005, notamment les ponts en amont et en aval de la mairie.

En 2005, des garages ont été inondés.

La maison située à côté de l'école a été inondée (cf. carte : repère n°1) : l'eau s'est infiltrée dans la cave, qui s'est remplie et a soulevé le rez-de-chaussée qui a été inondé par 50-60 cm d'eau. Les dégâts se sont chiffrés à 100 000 euros.

Deux autres caves ont été inondées.

Dans la rue Louis Part, des maisons en rive gauche du pont ont été inondées à la fois par débordement de la Méroise et par ruissellement (cf. repère n°2).

En 1999, le pont rue de Pernes avait été endommagé.

## 3.2 RUISELLEMENT

Il est à noter que la Méroise est un thalweg alimenté uniquement par les pluies. Les eaux qui viennent de Nédonchel la grossissent au niveau d'Auchy-au-Bois.

Ces eaux passent à travers champs aux Cailloux.

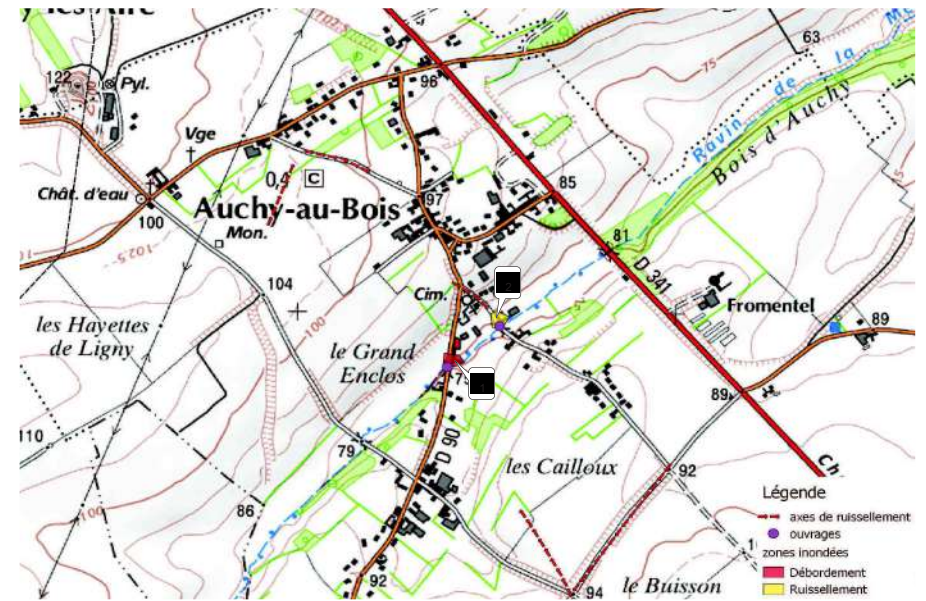
Madame la Maire déplore la suppression des bandes enherbées par les agriculteurs.

## 3.3 URBANISME

La commune se base sur une carte communale.

## 4 VISITE DE TERRAIN

Les ouvrages sur la Méroise ainsi que les zones inondées ont été parcourues avec Madame la Maire.



## PPRI DE LA VALLEE DE LA CLARENCE

Compte rendu des enquêtes de terrain - Commune de  
Aumerval**Date de la réunion** : 21/04/2015 **Lieu** : Aumerval**Date de diffusion** : 13/05/2015 **Rédacteur** : Alexandra Michaud

Organisme/Fonction	Représentant	Coordonnées	P
Maire	Michel CREPIN		X
Agriculteur	Monsieur BERNARD		X
ISL - Ingénierie	Mikaël BIENVENU	bienvenu@isl.fr 01.55.26.91.72	X
ISL - Ingénierie	Alexandra MICHAUD	michaud@isl.fr	X

## 1 OBJET DE L'ENQUETE :

Les objectifs de l'enquête sont les suivants :

1. récolter des informations sur les laisses de crues et le fonctionnement du réseau hydrographique du territoire d'Aumerval,
2. visualiser les secteurs importants d'un point de vue hydraulique sur la commune et par crue (enjeux inondables, ouvrages, zones d'expansion des crues),
3. relever les dimensions des ouvrages qui ne sont pas connues.

## 2 DEROULEMENT DE LA VISITE

L'enquête s'est déroulée en deux phases :

1. une première phase de 45 min en mairie,
2. une deuxième phase de 45 min sur le terrain pour visiter les zones historiquement inondées et les points importants du réseau hydrographique.

## 3 REUNION EN MAIRIE

## 3.1 INONDATIONS PASSES

Les inondations sont surtout dues au réseau d'eaux pluviales de capacité insuffisante pour des événements fréquents.

Des sous-sols sont régulièrement inondés par ruissellement (événements orageux) comme ce fut le cas en juillet 2014. Six caves ont été inondées. Dans le fond du village un hangar a été touché.

L'eau passe sous la rue de Pernes (D90) et la rue principale (D91) en busé ce qui crée un débordement sur la route en cas de ruissellements trop importants.

Les numéros 41 et 43 rue principale sont touchés.

Les sinistrés font venir les pompiers pour vider les caves.

Le 15 août 1986, 1 mètre d'eau s'écoulait en torrent.

## 3.2 LUTTE CONTRE LE RUISELLEMENT

La Chambre d'agriculture met en place des pratiques culturales.

Le remembrement est en cours ce qui ralentit les projets de protection.

En partenariat avec la chambre d'agriculture, un avant-projet de bassin et noues a été réalisé, cependant l'aménagement n'a toujours pas été fait. Il aurait permis de renvoyer les eaux dans le fossé de la D90.

## 3.3 URBANISME

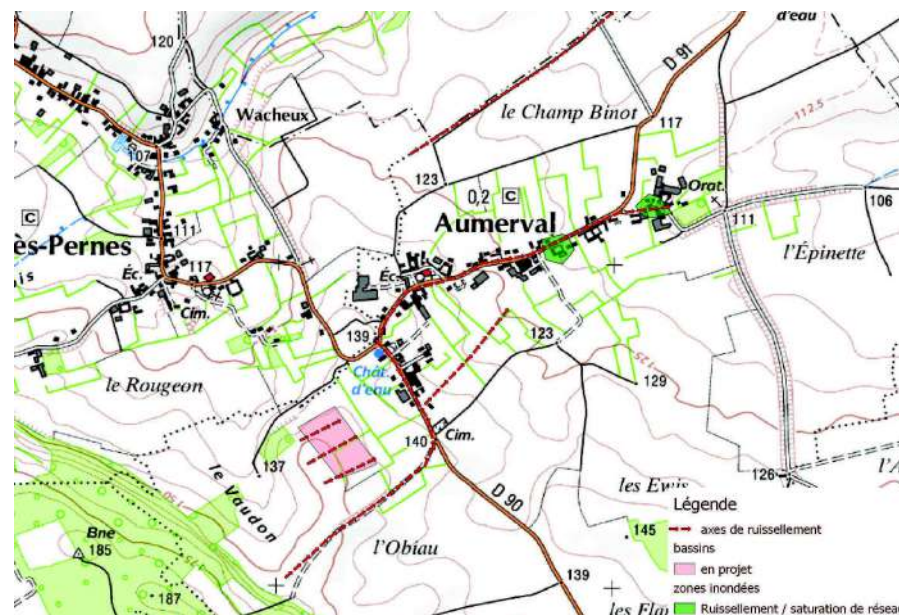
Il n'y a pas de PLU. Le PLUI a été voté.

L'urbanisation s'est surtout effectuée le long de la route dans les dents creuses : 25 maisons sur 30 ans.

Il n'y a pas eu de mesure spécifique prise contre les inondations au moment de la construction.

#### 4 VISITE DE TERRAIN

Les sites évoqués en réunion (talwegs, rue inondées, habitations inondées, points remarquables du réseau) ont été visités.



## PPRI DE LA VALLEE DE LA CLARENCE

Compte rendu des enquêtes de terrain - Commune de  
Bourecq**Date de la réunion** : 16/04/2015    **Lieu** : Bourecq**Date de diffusion** : 12/05/2015    **Rédacteur** : Mikaël Bienvenu

Organisme/Fonction	Représentant	Coordonnées
Maire	Paul-André DEFOSSEZ	06.89.77.27.91
Adjoint	Alain BARROIS	03.21.66.08.42
Adjoint	Bernard DE SAINT LAURENT	06.18.35.77.61
Artois Lys - Responsable du service aménagement et entretien de l'espace rural	Stéphane VERDIN	s.verdin@cc-artois-lys.fr
Artois Lys - DST	Maxence CATRY	m.catry@cc-artois-lys.fr
ISL - Ingénierie	Mikaël BIENVENU	01.55.26.91.72
ISL - Ingénierie	Alexandra MICHAUD	

## 1 OBJET DE L'ENQUETE :

Les objectifs de l'enquête sont les suivants :

1. récolter des informations sur les laisses de crues et le fonctionnement du réseau hydrographique du territoire de Bourecq,
2. visualiser les secteurs importants d'un point de vue hydraulique sur la commune et par crue (enjeux inondables, ouvrages, zones d'expansion des crues),
3. relever les dimensions des ouvrages qui ne sont pas connues.

## 2 DEROULEMENT DE LA VISITE

L'enquête s'est déroulée en deux phases :

1. une première phase de 0h45 en Mairie.
2. une deuxième phase de 0h30 sur le terrain pour visiter les zones historiquement inondées et les points importants du réseau hydrographique.

## 3 REUNION EN MAIRIE

## 3.1 HISTORIQUE DES INONDATIONS PAR DEBORDEMENT DE COURS D'EAU

Les inondations sont provoquées par le débordement de la Nave. D'ordinaire, il n'y a pas de ruissellement. Néanmoins en 2005, au vu de l'important volume de pluie, une rive évoque des ruissellements touchant son jardin, rue du Marais.

La crue de référence est celle de 2005, en termes d'intensité et de soudaineté. Elle a été provoquée par un orage en amont du bassin versant, il est tombé entre 100 et 120 mm de pluie d'après la mairie.

La Nave déborde en amont du centre de la commune, au niveau de l'ancienne voie de chemin fer et s'écoule à travers des terres agricoles pour rejoindre la rue principale (cf. carte repère n°1).

La Nave passe sous la cour de l'école. En 2005, la voute du passage busé s'est effondrée au niveau de la cour de récréation (cf. Figure 1).



Figure 1 : voute du passage busé de la Nave effondrée en 2005 (cf. carte : repère n°2)

L'eau s'est également écoulee sur la voirie devant la mairie.

La rue du Marais est toujours plus ou moins inondée suivant les évènements météo. Elle l'a été en 2005. 3 à 4 habitations sont inondées régulièrement.

En 2005, il y a eu des dégâts dans les champs : pertes de récoltes de pommes de terre.

Des sous-sols ont également été touchés.

## 3.2 ENJEUX

Les enjeux exposés aux inondations sont :

- des habitations ;
- des exploitations agricoles.

Monsieur le Maire précise que l'école n'est plus vulnérable depuis la réfection de la voûte.

## 3.3 TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Une ZEC a été aménagée le long de la Nave à la limite avec Lespesses, après 2005.

## 3.4 GESTION DE CRISE

Il n'y a pas de gestion de crise particulière, la mairie vient constater les sinistres.

## 3.5 URBANISME

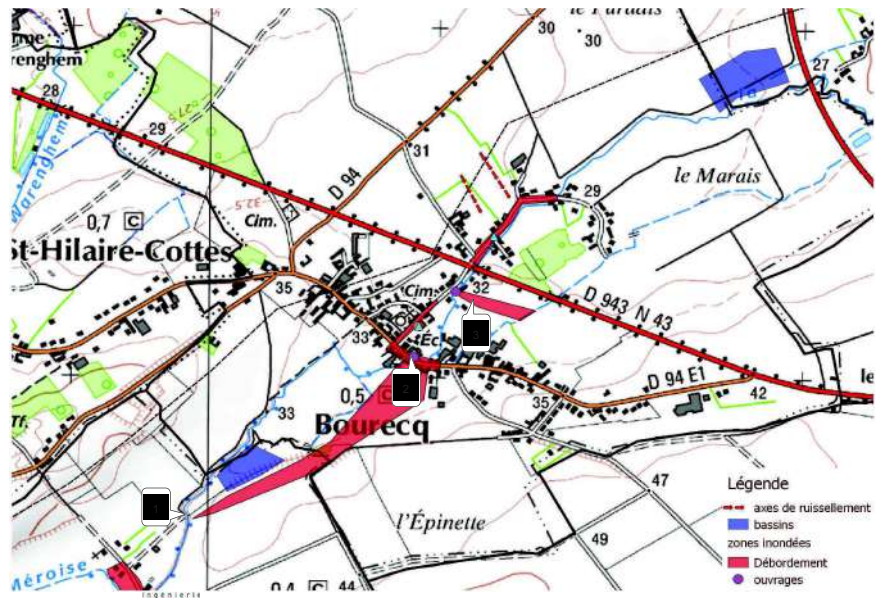
Il existe un POS de 2001. Un PLUI va être élaboré.

## 4 VISITE DE TERRAIN

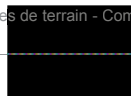
Les sites évoqués en réunion (rue inondées, habitations inondées) ont été visités lors de la visite de terrain avec le Maire de Bourecq.



Figure 2 : Terrain de sport inondé en partie en 2005 (repère n°3)







## PPRI DE LA VALLEE DE LA CLARENCE

## Compte rendu des enquêtes de terrain - Commune de Bours

**Date de la réunion** : 22/04/2015 **Lieu** : Bours**Date de diffusion** : 13/05/2015 **Rédacteur** : Alexandra Michaud

Organisme/Fonction	Représentant	Coordonnées	P
Maire	Bernadette NOE THULLIEZ		X
Conseiller municipal	Bertrand BEAUCAMP	07.89.22.20.94	X
Conseiller municipal	Jean-Paul POITE	03.21.41.78.91	X
Conseiller municipal	Alfonz KANKULA	03.21.47.19.74 alfonz.kankula@laposte.net	X
Président AFR	Jean-Louis PEPIN	06.03.96.01.16	X
Retraité	Louis CRAPET	06.48.83.27.62	X
ISL - Ingénierie	Mikaël BIENVENU	bienvenu@isl.fr 01.55.26.91.72	X
ISL - Ingénierie	Alexandra MICHAUD	michaud@isl.fr	X

## 1 OBJET DE L'ENQUETE :

Les objectifs de l'enquête sont les suivants :

1. récolter des informations sur les laisses de crues et le fonctionnement du réseau hydrographique du territoire de Bours,
2. visualiser les secteurs importants d'un point de vue hydraulique sur la commune et par crue (enjeux inondables, ouvrages, zones d'expansion des crues),
3. relever les dimensions des ouvrages qui ne sont pas connues.

## 2 DEROULEMENT DE LA VISITE

L'enquête s'est déroulée en deux phases :

1. une première phase de 1h sur le terrain pour visiter les zones historiquement inondées et les points importants du réseau hydrographique.
2. une deuxième phase de 1h30 en mairie.

## 3 REUNION EN MAIRIE

## 3.1 INONDATIONS PASSES

Le village de Bours et les différents hameaux sont touchés par différents types d'inondation.

Le hameau de Monneville est en général inondé par ruissellement suite à un épisode orageux ou à plusieurs jours de pluie forte. Il y a eu 4 à 5 inondations sur 10 ans dans les années 90.

En 1999, il y avait 50 cm d'eau sur la route, qui formaient un véritable torrent d'après la mairie. L'eau est rentrée dans certaines habitations et dans des caves.

De façon plus fréquente, il y a moins d'eau qui ruisselle.

Le hameau de Noyelles est également sujet à ruissellement. La voirie est en général touchée. Il y avait 50 cm d'eau en 1999. Plus récemment, la buse au croisement de la rue du 19 mars 1982 et la D916 n'arrive plus à absorber toute l'eau de ruissellement qui se déverse alors dans la creuse de la commune le long de la rue du 19 mars et inonde un cultivateur. Le hangar de la ferme est touché régulièrement lorsque les sols sont saturés et qu'il pleut (cf. carte : repère n°1). Des noues sont en projet au niveau de la creuse.

Du ruissellement dans la rue de Saint Pol touche les cours de 2 maisons.

En 1999, du ruissellement s'est produit en provenance du bois Joncquet.

Une inondation s'est produite à Noyelles il y a 2-3 ans,.

## 3.2 REMONTEES DE NAPPE

De l'eau est présente dans la cave de la tour et dans la cave de la mairie. Des sources sont présentes dans les champs en face de la tour et de la mairie. Dans beaucoup de caves du centre du village et à Monneville, en hiver et au printemps, des remontées d'eau se produisent.

### 3.3 LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT

Des bassins ont été réalisés en 2008-2009.

La mairie souligne la diminution des haies par les agriculteurs, ainsi que la diminution des pâtures pouvant retenir l'eau. Les fossés sont également comblés alors qu'ils devraient être curés. Les bandes enherbées ne sont pas préservées. Selon les personnes présentes, il y a plein de petites actions à mettre en place pour limiter le ruissellement.

Le président de l'AFR (Association foncière de remembrement) propose de réimplanter des arbustes le long des chemins qui pourraient être entretenus par la société de chasse.

### 3.4 URBANISME

Il n'y a pas de PLU. Les zones délimitées par le PPRI sont signalées lors des permis de construire.

Les zones récemment urbanisées sont :

- la rue de Griscourt (4 maisons),
- la rue de Chametz (2-3),
- la rue de Monneville.

L'urbanisation s'effectue uniquement dans les dents creuses.

### 3.5 EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PPRI DE LA CLARENCE

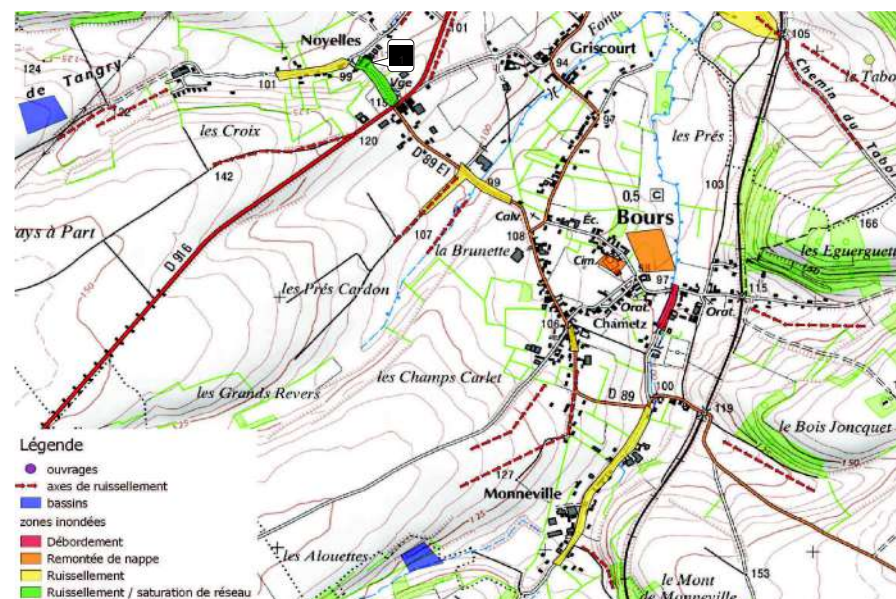
Le président de l'AFR (Jean-Louis PEPIN) interroge le bureau d'étude ISL sur la signification de la « Décision de non soumission à évaluation environnementale du PPRI de la vallée de la Clarence » (article sur le site <http://www.pas-de-calais.gouv.fr>).

Les PPR figurent désormais au nombre des documents susceptibles de faire l'objet d'une évaluation environnementale lorsqu'ils ont des incidences notables sur l'environnement (Décret n° 2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement, Art. R. 122-17-II-2° du code de l'environnement). Cette évaluation n'est toutefois pas systématique et s'apprécie au cas par cas.

Concrètement, il appartient au préfet, autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement en ce domaine, de déterminer si une évaluation environnementale doit être réalisée. L'arrêté prescrivant l'élaboration du P.P.R. doit ainsi mentionner si une évaluation environnementale est requise en application de l'article R. 122-18 du code de l'environnement. Lorsque la décision du préfet de réaliser ou non une évaluation environnementale est explicite celle-ci doit être annexée à l'arrêté (<http://jurisprudence.prim.net>).

## 4 VISITE DE TERRAIN

Les sites évoqués en réunion (talwegs, rue inondées, habitations inondées, points remarquables du réseau) ont été visités.



## PPRI DE LA VALLEE DE LA CLARENCE

Compte rendu des enquêtes de terrain - Commune de  
Burbure**Date de la réunion** : 24/04/2015 **Lieu** : Burbure**Date de diffusion** : 13/05/2015 **Rédacteur** : Alexandra Michaud

Organisme/Fonction	Représentant	Coordonnées	P
Maire	René HOCQ		X
	Jacques DASSONVAL	j.dassonval.mairie.burbure@orange.fr	X
ISL - Ingénierie	Mikaël BIENVENU	bienvenu@isl.fr 01.55.26.91.72	X
ISL - Ingénierie	Alexandra MICHAUD	michaud@isl.fr	X

## 1 OBJET DE L'ENQUETE :

Les objectifs de l'enquête sont les suivants :

1. récolter des informations sur les laisses de crues et le fonctionnement du réseau hydrographique du territoire de Burbure,
2. visualiser les secteurs importants d'un point de vue hydraulique sur la commune et par crue (enjeux inondables, ouvrages, zones d'expansion des crues),
3. relever les dimensions des ouvrages qui ne sont pas connues.

## 2 DEROULEMENT DE LA VISITE

L'enquête s'est déroulée en deux phases :

1. une première phase de 30 min en mairie,
2. une deuxième phase de 30 min sur le terrain pour visiter les zones historiquement inondées et les points importants du réseau hydrographique.

## 3 REUNION EN MAIRIE

## 3.1 INONDATIONS PASSES

Les crues du 7 juillet 1983 et de 1999 ont causé les dégâts les plus conséquents.

La rue de bois Rimbert, la rue des poulains et la rue du cavin ont été inondées.

Une quarantaine d'habitations a été touchée.

Les services techniques ont été touchés.

Dans la rue des poulains l'eau est montée jusqu'aux appuis de fenêtres.

En 2001 et 2003, la rue du Bois Rimbert a été inondée.

En août 2002, s'est également produite une inondation importante comme le montrent les photos extraites du bulletin municipal ci-dessous. Les rues du Cavin et des Poulains ont été inondées.

Il s'agit d'inondations d'une durée de quelques heures.

Depuis ces épisodes la trajectoire des réseaux a été modifiée.



M. Henri THIELS demeurant au 56 rue du Cavin,  
nous montre le niveau de l'eau à 4 h 30 du matin le 27 août 2002.



Au 41, rue du Cavin, vers 7 heures,  
la décrue est déjà amorcée



Angle des rues Cavin et Poulains.

Figure 1 : Photos de l'inondation du 27 août 2002 (cf. carte : repère n°1)

### 3.2 LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT

Il y a un important problème de ruissellement par les champs : les agriculteurs labourent et cultivent dans le sens de la pente : les murets en aval commencent à être ravinés notamment dans le chemin d'Aire (ruissellement dans les champs proches de la D916). Des habitations ont été touchées en 1983.

La commune souhaiterait installer des fascines/bandes enherbées en bas des champs.

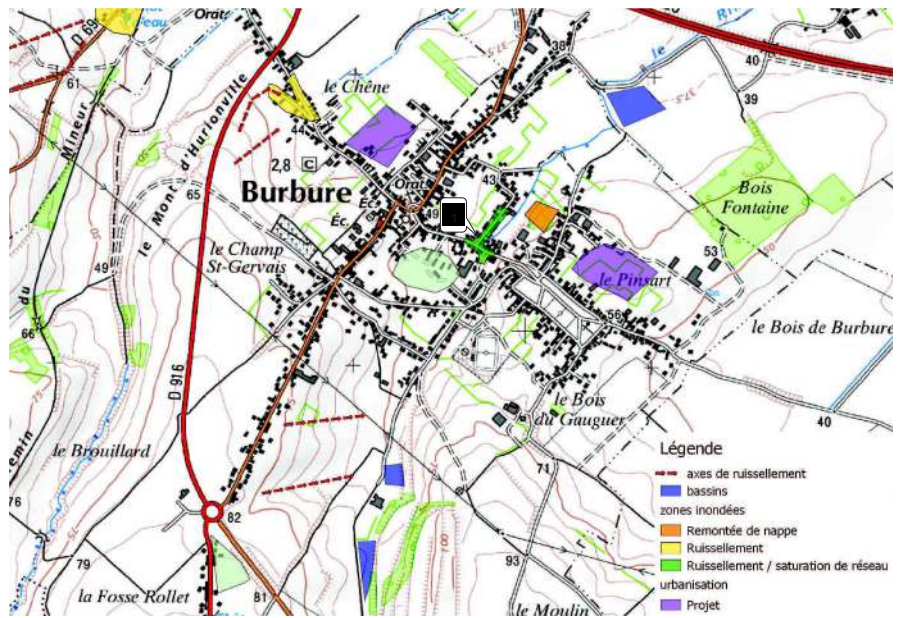
Des bassins ont été aménagés par la CAL le long du Rimbart.

### 3.3 ROLE DE LA NAPPE

Quelques sources sont présentes sur la commune et des remontées de nappe se produisent.

## 4 VISITE DE TERRAIN

Les sites évoqués en réunion (talwegs, rue inondées, habitations inondées, points remarquables du réseau) ont été visités.



## PPRI DE LA VALLEE DE LA CLARENCE

## Compte rendu des enquêtes de terrain - Commune de Calonne - Ricouart

**Date de la réunion** : 16/04/2015    **Lieu** : Calonne-Ricouart

**Date de diffusion** : 12/05/2015    **Rédacteur** : Alexandra Michaud

Organisme/Fonction	Représentant	Coordonnées	P
Maire	Ludovic GUYOT		X
DGS	Emmanuelle SAGNIEZ	06.45.64.27.31 e.sagniez@calonne-ricouart.fr	X
DDTM Responsable PPR	Olivier COUSIN	olivier.cousin@pas-de-calais.gouv.fr	X
Artois Comm Service hydraulique	Frédéric HERVIEU	03.21.61.50.00 frederic.hervieu@artoiscomm.fr	X
ISL - Ingénierie	Mikaël BIENVENU	01.55.26.91.72 bienvenu@isl.fr	X
ISL - Ingénierie	Alexandra MICHAUD	michaud@isl.fr	X

## 1 OBJET DE L'ENQUETE :

Les objectifs de l'enquête sont les suivants :

1. récolter des informations sur les laisses de crues et le comportement du cours d'eau,
2. visualiser les secteurs importants d'un point de vue hydraulique sur la commune et par crue (enjeux inondables, ouvrages, zones d'expansion des crues),
3. relever les dimensions des ouvrages qui ne sont pas connues.

## 2 DEROULEMENT DE LA VISITE

L'enquête s'est déroulée en deux phases :

- une réunion en mairie d'environ 1h30 avec les représentants de la mairie, de la DDTM et d'Artois Comm.
- une visite sur le terrain de 20 minutes afin de repérer les zones de ruissellement et de débordement.

## 3 REUNION EN MAIRIE

Monsieur COUSIN commence l'entretien en rappelant le contexte de l'étude et les objectifs de la réunion.

Différents sujets sont ensuite abordés :

- la crue de 1999 et les zones inondées lors de cette crue ;
- le ruissellement ;
- les ouvrages hydrauliques ;
- les attentes par rapport à ce PPRI ;
- l'urbanisme ;
- les suggestions concernant la prévention des inondations.

Monsieur DELCOURT, ancien maire de la commune est mentionné comme personne ressource (tel : 03 21 52 18 98).

## 3.1 LA CRUE DE 1999

La crue du 26 décembre 1999 est la plus marquante.

Il est évoqué une ouverture de vannes à Pernes comme possible cause de l'inondation en aval.

Le centre-ville est complètement inondé : de nombreuses personnes sont sinistrées. La place René Lannoy est inondée jusqu'au début de la rue du 11 novembre. Les jardins de la rue du Moulin sont également touchés.

La place René Lannoy est inondée par environ un mètre d'eau : on peut y circuler en barque. La rue André Mancey jusqu'à l'angle de la rue de l'église est inondée.

Les étangs de Quenehem sont montés et ont recouvert le pont chemin de Quenehem.

Un dossier d'archives sur cette crue est peut-être disponible à la mairie.

Les pompiers sont intervenus pour mettre en sécurité les personnes.

Certaines personnes se sont déplacées dans leurs familles : il n'y a pas eu de relogement par la mairie ou d'infrastructures d'accueil.

Il y a également eu un problème avec un ruisseau busé (qui passe sous le collège) nommé la Rivière qui est remonté dans l'atelier de meubles Martinage (cf. carte : repère n°1) : une partie de la production a été ravagée. La cause de cette mise en charge de la buse est probablement le niveau de la Clarence qui a empêché la Rivière de se jeter convenablement dans la rivière.

Selon la mairie, en 2012, une manœuvre de VNF sur l'un de ses ouvrages en aval couplée à du ruissellement qui a grossi la Clarence aura provoqué une montée de la rivière : des fonds de jardin allée des violettes ont été inondés (repère n°2).

### 3.2 LE RUISSÈLEMENT

Début août 2014, 15 cm d'eau dus au ruissellement en provenance des champs ont été mesurés au niveau du rond-point rue André Mancey. Des limons s'y sont déposés.

Trois bassins de rétention en cascade ont été aménagés au sud de la commune sur un axe de ruissellement sur le chemin de Divion. Ces bassins ne se remplissent pas. L'écoulement emprunte le chemin de Divion, atteint le centre ville et l'eau s'accumule au niveau du rond-point comme en 2014. Cette année-là un commerce a été impacté : une chocolaterie rue André Mancey. Il s'agissait à la fois du magasin et de l'habitation (10-15 cm dans la véranda).

Ce type de ruissellement est annuel.

Artois Comm. annonce une étude pour la remise en état et l'amélioration du fonctionnement de ces bassins par le bureau d'étude Urbycom mandaté par le CG62.

Il y a également du ruissellement vers Auchel sous forme de coulées de boue. Des routes sont impactées, qui ont déjà été nettoyées par les pompiers.

Il est mentionné que le SYMSAGEL dispose d'informations concernant l'érosion et le ruissellement.

### 3.3 LES OUVRAGES HYDRAULIQUES

D'après la mairie, l'ouvrage de la D341 est limitant : en cas de crue la zone de parc et les terrains de sport en amont sont inondés à Camblain-Châtelain.

Le tablier du pont près du Crédit agricole a été refait suite à la crue de 1999 car il avait été endommagé (repère n°3).

### 3.4 ATTENTES PAR RAPPORT AU PPRI

Les représentants de la mairie estiment qu'il est important que les gens prennent conscience que les ouvrages ne suppriment pas le risque.

Vers le golf a été déclarée une zone d'aléa fort dans l'ancien PPRI alors que cette zone est surélevée de 6-7 m par rapport à la Clarence.

L'entreprise Carlier est contrainte à cause de ce même PPRI et ne peut s'agrandir.

### 3.5 URBANISME

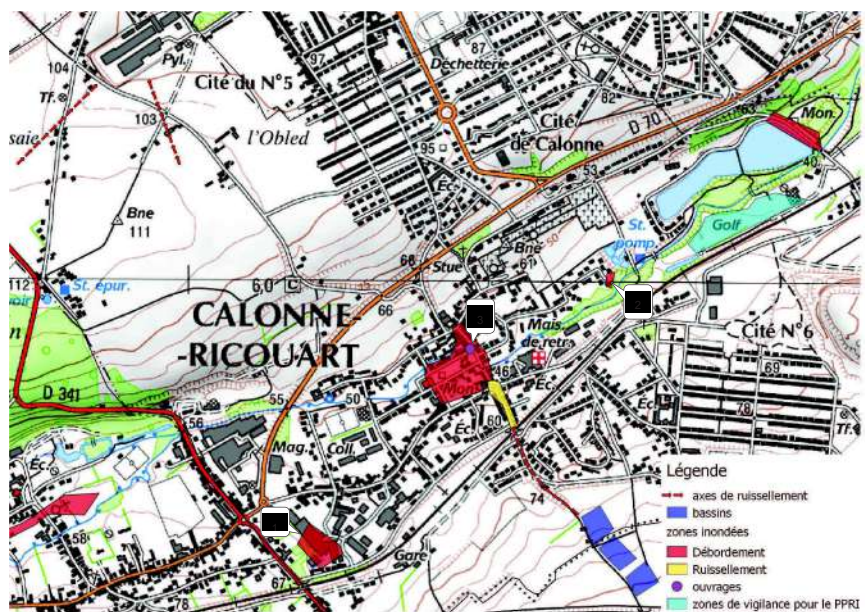
Le PLU a été révisé pour la dernière fois en 1999. Il est en cours de révision depuis 2013 afin de favoriser le bâti.

### 3.6 SUGGESTION

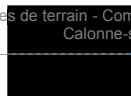
Monsieur le Maire suggère, afin de prévoir les inondations, d'instrumenter les cours d'eau et d'instaurer une alerte qui se déclencherait en cas de hauteur seuil dépassée.

## 4 VISITE DE TERRAIN

Les bassins de rétention ainsi que l'emplacement de la Rivière ont été visités.







## PPRI DE LA VALLEE DE LA CLARENCE

### Compte rendu des enquêtes de terrain - Commune de Calonne-sur-la-Lys

**Date de la réunion** : 23/04/2015    **Lieu** : Calonne-sur-la-Lys

**Date de diffusion** : 13/05/2015    **Rédacteur** : Alexandra Michaud

Organisme/Fonction	Représentant	Coordonnées	P
Maire	Gilles MOUQUET		X
Artois-Lys	Stéphane VERDIN	s.verdin@cc-artois-lys.fr	X
ISL - Ingénierie	Mikaël BIENVENU	bienvenu@isl.fr 01.55.26.91.72	X
ISL - Ingénierie	Alexandra MICHAUD		X

## 1 OBJET DE L'ENQUETE :

Les objectifs de l'enquête sont les suivants :

1. récolter des informations sur les laisses de crues et le fonctionnement du réseau hydrographique du territoire de Calonne-sur-la-Lys,
2. visualiser les secteurs importants d'un point de vue hydraulique sur la commune et par crue (enjeux inondables, ouvrages, zones d'expansion des crues),
3. relever les dimensions des ouvrages qui ne sont pas connues.

## 2 DEROULEMENT DE LA VISITE

L'enquête s'est déroulée en deux phases :

1. une première phase de 1h en Mairie.
2. une deuxième phase de 0h45 sur le terrain pour visiter les zones historiquement inondées et les points importants du réseau hydrographique.

## 3 REUNION EN MAIRIE

### 3.1 INONDATIONS PASSES

En 1993-94 : trois maisons dans le centre du village ont été inondées. Les habitants d'une de ces maisons, inondée par 30-40 cm d'eau, ont été relogés pendant 2 semaines.

Pour les deux autres habitations, il s'agissait de 10 à 15 cm d'eau.

Les maisons sont repérées sur la carte par les repères n°1, 2 et 3.

Les autres inondations évoquées sont celles de : 1999, 2005 et décembre 2012.

Il s'agit toujours dans le centre du village d'un débordement de la Clarence provoqué par l'influence de la vieille Lys en crue.

La Place jusqu'au carrefour de la rue de Merville est régulièrement inondée car le réseau d'eau pluvial est saturé par les remontées de la Clarence.

Sur l'ancien PPRI, le rouge vif à Calonne-sur-la-Lys correspond aux zones déjà inondées lors des crues importantes : la plaine entre le Grand Nocq et la Clarence est en général inondée, coupant la Neuve voie : le Grand Nocq déborde dans les points bas des champs lorsqu'il ne peut plus se jeter dans la Clarence. Chaque année la Neuve voie est inondée.

Certaines maisons ont de l'eau dans leur sous-sol près du Grand Nocq.

Le niveau dans la Clarence augmente souvent avant celui du Grand Nocq.

### 3.2 PROTECTION

Le Grand Nocq a été curé de 2009 à 2011.

Les bourelets de curage ont été placés le long de la Clarence.

### 3.3 GESTION DE CRISE

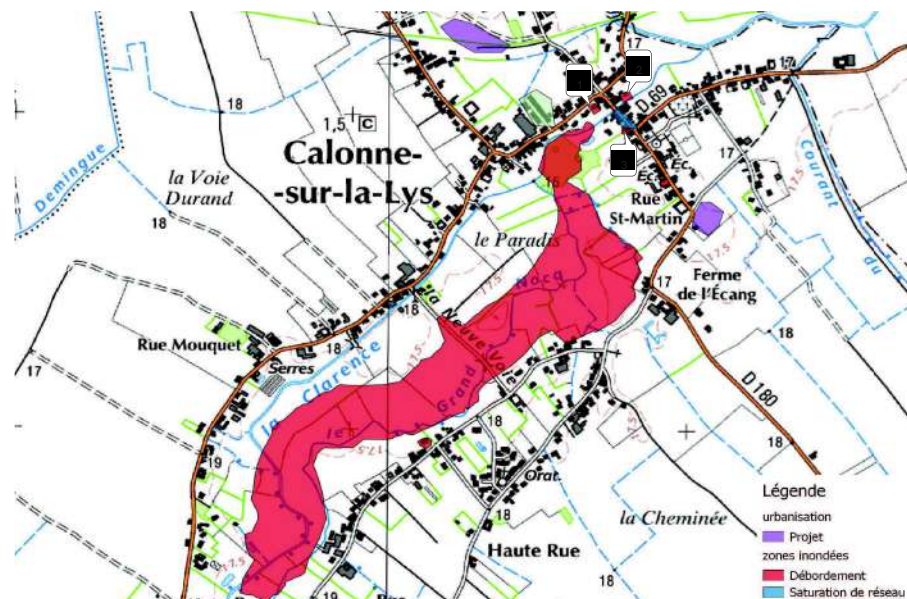
Il existe un PCS (fourni) qui prévoit le relogement des personnes dans des organismes HLM par exemple.

### 3.4 URBANISME

Le PLU de 2011 a été fourni au bureau d'étude ISL.

## 4 VISITE DE TERRAIN

Les zones inondées ont été parcourues lors de la visite de terrain avec le Monsieur le Maire.



## PPRI DE LA VALLEE DE LA CLARENCE

Compte rendu des enquêtes de terrain - Commune de  
Camblain-Châtelain**Date de la réunion** : 09/04/2015 **Lieu** : Camblain-Châtelain**Date de diffusion** : 05/05/2015 **Rédacteur** : Mikaël Bienvenu

Organismes	Représentants	Coordonnées	P
Adjoint au Maire	Patrick DUBAS-LAURENT		X
Artois Comm	Flora TIVELET		X
DDTM du Pas-de-Calais Chargé d'études PPRN	Aurélien PRUD'HOMME	aurelien.prudhomme@pas-de-calais.gouv.fr 03 21 22 99 29	X
ISL - Ingénierie	Mikaël BIENVENU	bienvenu@isl.fr 01.55.26.91.72	X
ISL - Ingénierie	Alexandra MICHAUD		X

## 1 OBJET DE L'ENQUETE :

Les objectifs de l'enquête sont les suivants :

1. récolter des informations sur les laisses de crues et le fonctionnement du réseau hydrographique du territoire de Camblain-Châtelain,
2. visualiser les secteurs importants d'un point de vue hydraulique sur la commune et par crue (enjeux inondables, ouvrages, zones d'expansion des crues),
3. relever les dimensions des ouvrages qui ne sont pas connues.

## 2 DEROULEMENT DE LA VISITE

L'enquête s'est déroulée en deux phases :

1. une première phase de 1h00 en Mairie avec l'adjoint au maire, Artois Comm et la DDTM.
2. une deuxième phase de 1h00 sur le terrain pour visiter les zones historiquement inondées et les points importants du réseau hydrographique.

## 3 REUNION EN MAIRIE

Monsieur PRUD'HOMMES commence la réunion en rappelant le contexte de l'étude et les objectifs de la réunion.

## 3.1 HISTORIQUE DES INONDATIONS

## 3.1.1 DEBORDEMENT DE LA CLARENCE

En 1999, la Clarence a repris son lit initial et est passée au pied de l'église (20 cm d'eau). La Clarence a monté en volume et débordé. D'après Monsieur DUBAS-LAURENT, il n'avait pas spécialement plu ce jour-là, contrairement aux jours précédents.



Figure 1 : Rue de la Bourgogne en 1999 : débordement de la Clarence au dessus de la passerelle



Figure 2 : Place de l'Eglise

La rue Casimir Beugnet a également été inondée en 1999, la Clarence étant sortie de son lit au niveau d'un coude.



Figure 3 : Rue Casimir Beugnet

Derrière la mairie, se situe une zone très facilement inondable qui appartient à la commune et a été aménagée en aire de jeux, terrain de sport...

### 3.1.2 RUISSELLEMENT

Du ruissellement issu de toutes les communes voisines atteint la commune.

Le long de la D70, se trouve un fossé qui, avant, était curé, mais est beaucoup moins entretenu maintenant.

Il faudrait sensibiliser les agriculteurs pour qu'ils entretiennent (ou au moins ne remblaient pas) les fossés.

En juillet 2014, se sont produites des coulées de boue chemin de Floringhem suite à une série d'orages. Ce même genre d'événement se produit lors de chaque épisode orageux.

### 3.2 ENJEUX

La rue Casimir Beugnet est la rue la plus exposée par rapport à la Clarence. La mairie estime que les nouvelles constructions le long de la Clarence et les remblais qui les accompagnent pourront bloquer l'écoulement et menacer les autres habitations de la rue en cas de débordement à venir.



Figure 4 : Rue Casimir Beugnet en 1999 : parcelle vide aujourd'hui construite matérialisée par la croix

Les sous-sols sont interdits dans cette rue. Lors de l'inondation de 1999, les vides sanitaires ont été remplis.

Une habitation a été un peu plus sérieusement sinistrée en 1999 (cf. carte : repère n°1).

Un pont à voûte a été endommagé lors de la crue, ce qui constitue le plus gros dommage sur la commune (repère n°2). La voirie a également été touchée et la place près de l'église détruite.



Figure 5 : Place de l'Eglise détruite

### 3.3 TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Les bassins de rétention aménagés en amont de Pernes après 1999 limitent désormais l'arrivée d'eau à Camblain-Châtelain.

La DDTM propose de discuter avec chambre d'agriculture concernant la préconisation de pratiques agricoles dans le cadre du PPR.

La DDTM et Artois Comm évoquent la possibilité de figer des éléments de paysage dans le PLU afin de garantir la pérennité des fossés, talus, etc...

M. DUBAS-LAURENT souligne l'importance de la sensibilisation auprès des riverains car la Clarence est en majorité en terrain privé à Camblain-Châtelain.

Il est précisé que l'obligation d'entretien des cours d'eau par les riverains propriétaires est à faire respecter par le Maire. Celui-ci a la possibilité de mettre en demeure de faire les travaux. L'ONEMA, qui est assermentée et qui peut donc émettre des procès verbaux, peut aussi intervenir.

### 3.4 SOURCES ET NAPPE

Il y a une pompe de captage sur la commune ainsi qu'une source à Saint Quirin.

### 3.5 GESTION DE CRISE

Il existe un PCS qui comprend la liste de numéros utiles en cas d'urgence, celle-ci étant en possession de tous les adjoints.

### 3.6 PLU

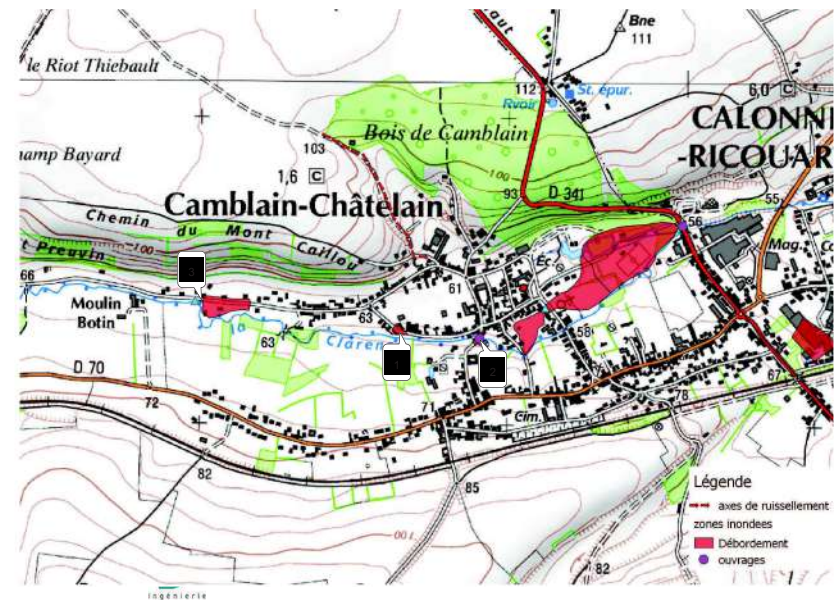
Le PLU est disponible en version numérisée.

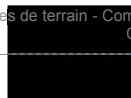
## 4 VISITE DE TERRAIN

Les zones inondées (place de l'Eglise, rue Casimir Beugnet) ont été visitées. La photo ci-dessous correspond à l'endroit où la Clarence était sortie de son lit rue Casimir Beugnet, inondant de quelques dizaines de centimètres la route. A l'époque les constructions du côté droit de la route sur la photo n'existaient pas.



Figure 6 : Coude de la Clarence, rue Casimir Beugnet (repère n°3)





## PPRI DE LA VALLEE DE LA CLARENCE

## Compte rendu des enquêtes de terrain - Commune de Chocques

**Date de la réunion** : 08/04/2015    **Lieu** : Chocques  
**Date de diffusion** : 05/05/2015    **Rédacteur** : Alexandra Michaud

Organismes	Représentants	Coordonnées	P
Mairie de Chocques	Yvon MASSART Maire	03.21.57.34.10 mairie-de- chocques@wanadoo.fr	X
Mairie de Chocques	Louis DURIEZ DGS		X
Mairie de Chocques	Geoffroy LECUYER DGA		X
Artois Comm	Frédéric HERVIEU	frederic.hervieu@artoiscom m.fr	X
ISL - Ingénierie	Mikaël BIENVENU	01.55.26.91.72 bienvenu@isl.fr	X
ISL - Ingénierie	Alexandra MICHAUD	michaud@isl.fr	X

## 1 OBJET DE L'ENQUETE :

Les objectifs de l'enquête sont les suivants :

1. récolter des informations sur les laisses de crues et le comportement du cours d'eau,
2. visualiser les secteurs importants d'un point de vue hydraulique sur la commune et par crue (enjeux inondables, ouvrages, zones d'expansion des crues),
3. relever les dimensions des ouvrages qui ne sont pas connues.

## 2 DEROULEMENT DE LA VISITE

L'enquête s'est déroulée en deux phases :

1. une première phase d'1h30 en mairie avec les représentants de la mairie et d'Artois Comm.
2. une deuxième phase d'1h sur le terrain pour visiter les zones inondées, les ouvrages à problèmes et les zones d'intérêt.

## 3 REUNION EN MAIRIE

Monsieur BIENVENU commence l'entretien en rappelant le contexte de l'étude et les objectifs de la réunion. Monsieur le Maire déplore l'absence de la DDTM en tant que commanditaire de l'étude et estime qu'il n'a pas été informé de la réunion de présentation du PPRI qui s'est tenue en février 2014.

Différents sujets sont ensuite abordés :

- les différentes crues et les zones inondées lors de ces crues ;
- le problème de remontée de nappes sur une zone localisée de la commune ;
- le ruissellement ;
- les ouvrages limitants ;
- les aménagements réalisés et souhaités ;
- la gestion de crise ;
- l'urbanisme.

## 3.1 LES CRUES PASSEES ET LES ZONES INONDEES

Entre 1991 et 2015 Chocques a été 12 fois inondée.

Les principales crues étaient celles de 1997, 1999, 2002 et 2005.

La Calonnette est située à un niveau inférieur à la Clarence, ce qui l'empêche en cas de crue de s'y jeter. La Clarence remonte alors dans la Calonnette, provoquant des débordements de celle-ci.

A chaque événement, les mêmes zones sont inondées : rue du Maréchal Juin surtout et rue principale.

La crue de 2002 a été la plus importante avec 180 mm de pluie en deux heures. L'orage est arrivé par Allouagne et s'est stoppé sur le secteur.

Il a provoqué un débordement généralisé du Decq, de la Clarence et une remontée de la Clarence dans la Calonnnette.

Le réseau d'eau pluvial sature parfois. L'école a déjà été inondée par saturation de réseaux.

### 3.2 L'ALEA REMONTEE DE NAPPES

Il est évoqué un problème de remontée de nappe dans un champ aux Sources. Une étude Adopta avait soulevé ce problème de remontée de nappes et de non constructibilité.

En termes d'observations, après une pluie, la nappe affleure et, au moindre creusement, l'eau remonte à la surface. Les lotissements autour ont interdiction de construire des caves.

Les marais du Boudou situés à proximité sont effectivement constitués de marécages partout.

### 3.3 RUISSellement

De façon récurrente, il est noté le ruissellement rue de Lapugnoy, qui serait causé par le sens de culture dans le sens de la pente. Ce ruissellement ne cause pas de dégâts particuliers.

### 3.4 FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES

En amont de la rue principale sur la Clarence, il y a un ancien moulin avec un pont à 2 voutes dont une est envasée ce qui provoque une obstruction de l'écoulement.

Le pont de la N43 est sur pieux et est donc sujet à être obstrué.

### 3.5 AMENAGEMENTS

La mairie réclame des bassins de rétention/ZEC.

Sur Labeuvrière le long de la voie ferrée, un bassin de rétention est prévu. Un autre au confluent de la Calonnnette a été abandonné.

### 3.6 GESTION DE CRISE

La gestion de crise est effectuée par la commune. Les services techniques se chargent de colmater le pont de la rue du Maréchal Juin grâce à un système de batardeaux pour éviter que la rivière déborde sur la route. Un remblai est également aménagé au niveau du pont de l'Abbaye.

### 3.7 URBANISME

Un PLU est en train d'être réalisé qui prendra en compte les zones inondables de l'ancien PPR.

## 4 VISITE DE TERRAIN

Ont été visitées les zones inondées notamment la rue du Maréchal Juin.



Figure 1 : Rue du Maréchal Juin : eau jusqu'à la première voiture (cf. carte : repère n°1)

Les ouvrages à problèmes et les zones d'intérêt (pont Impasse de la Planche, pont à voûte rue principale, pont sur la nationale et confluence entre la Calonnnette et la Clarence) ont également été repérés.

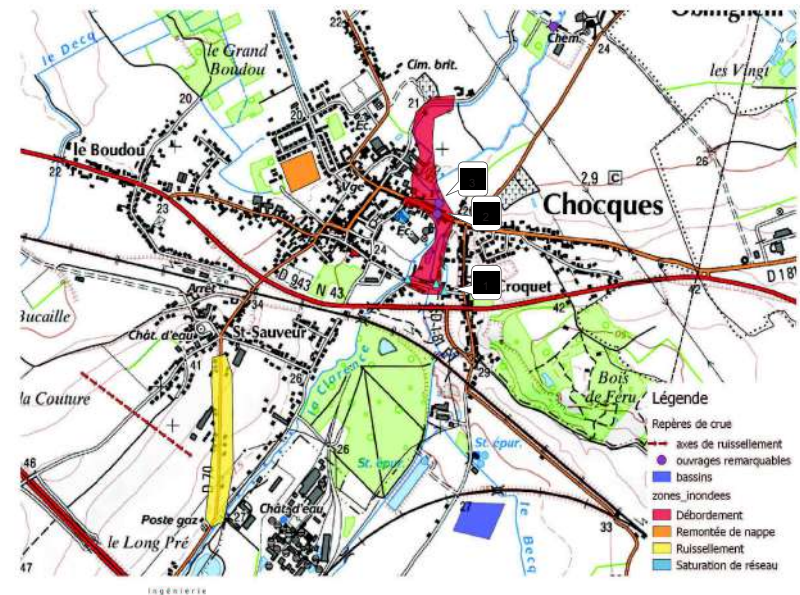




Figure 2 : Pont à voûte rue principale (repère n°2)



Figure 3 : Confluence Calonnette-Clarence (repère n°3)



## PPRI DE LA VALLEE DE LA CLARENCE

### Compte rendu des enquêtes de terrain - Commune de Ferfay

**Date de la réunion** : 09/04/2015    **Lieu** : Ferfay

**Date de diffusion** : 05/05/2015    **Rédacteur** : Mikaël Bienvenu

Organismes	Représentants	Coordonnées	P
Maire	Line GAROT		X
DST Communauté Artois Lys	Maxence CATRY	m.catry@cc-artois-lys.fr	X
ISL - Ingénierie	Mikaël BIENVENU	bienvenu@isl.fr 01.55.26.91.72	X
ISL - Ingénierie	Alexandra MICHAUD		X

## 1 OBJET DE L'ENQUETE :

Les objectifs de l'enquête sont les suivants :

1. récolter des informations sur les laisses de crues et le fonctionnement du réseau hydrographique du territoire de Ferfay,
2. visualiser les secteurs importants d'un point de vue hydraulique sur la commune et par crue (enjeux inondables, ouvrages, zones d'expansion des crues),
3. relever les dimensions des ouvrages qui ne sont pas connues.

## 2 DEROULEMENT DE LA VISITE

L'enquête s'est déroulée en deux phases :

1. une première phase de 1h en Mairie avec le maire, la communauté Artois Lys et ISL Ingénierie.
2. une deuxième phase de 30 minutes sur le terrain pour visiter les zones historiquement inondées et les points importants du réseau hydrographique.

## 3 REUNION EN MAIRIE

La commune de Ferfay est concernée par des inondations par ruissellement. Plusieurs axes de ruissellement sont connus de la mairie (cf. carte ci-dessous).

Le talweg Nord est caractérisé par un nœud hydraulique au niveau de la D341 en sortie nord du centre de la commune. Les eaux de ruissellement provenant des parcelles agricoles se joignent aux eaux de ruissellement de la D341 provenant de Ferfay, d'Amettes et Aumerval. Le passage busé de ce nœud hydraulique monte en charge et provoque la saturation du réseau. Une habitation est régulièrement inondée.



Figure 1 : photo du nœud hydraulique problématique annotée par la mairie (cf. carte : repère n°1)

L'axe d'écoulement est ensuite busé sous le terril en aval de la RD 341.

Le talweg sud débouche dans la Vallée de la Scyrendale. Des forts ruissellements ont été observés, néanmoins il s'agit d'une zone de pâturage en amont puis boisée en aval sans enjeux.



Figure 2 : vallée de la Scyrendale (repère n°2)

Ces ruissellements alimentent le Fossé noir qui traverse Burbure et Lillers, puis la Nave en aval.

### 3.1 TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Concernant le talweg au nord et le nœud hydraulique, un bassin de rétention est en projet pour récupérer le ruissellement agricole, à condition que le remembrement d'Aumerval soit mis en place (condition de la Communauté Artois Lys).

Un programme anti-érosion et de lutte contre le ruissellement est en cours et est piloté par la Chambre d'agriculture et le SYMSAGEL. Il s'agit d'aménager des fascines, bandes enherbées, ...

### 3.2 HISTORIQUE DES INONDATIONS

Deux gros épisodes orageux se sont produits en juillet en 2014.

Le plus important orage s'est déroulé dans la nuit du 19 au 20 juillet 2014, provoquant le débordement de la buse au niveau de la RD341.

En 2012, un orage a également inondé des jardins et des vides sanitaires au niveau de la rue des soupirs (repère n°3).

Le dernier événement orageux ayant provoqué un fort ruissellement date de la 1<sup>ère</sup> quinzaine de janvier en 2015.

### 3.3 GESTION DE CRISE

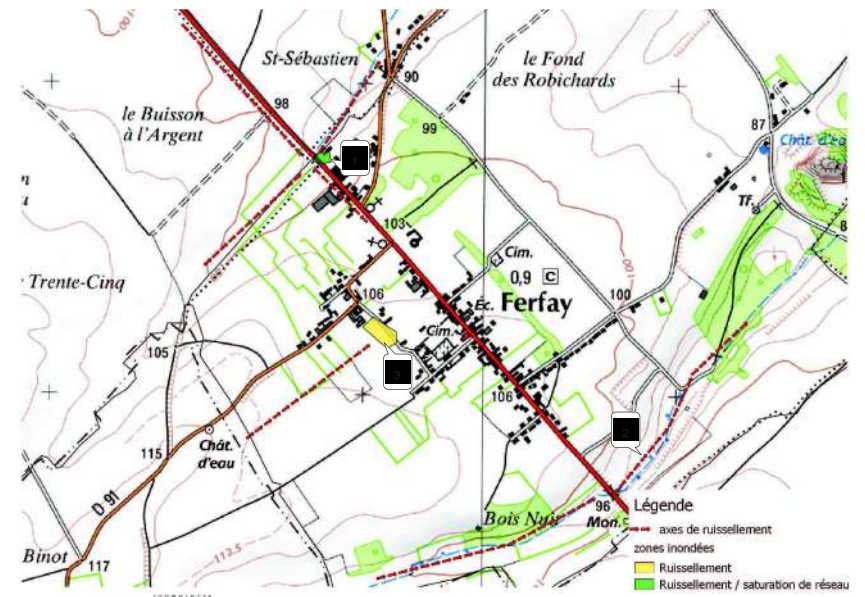
S'agissant de pluies orageuses, en une demi-heure après la pluie, tout est évacué.

### 3.4 PLU

Le PLU est actuellement en cours de révision, le risque inondation est pris en compte sur la base de l'ancien PPRI.

## 4 VISITE DE TERRAIN

Madame la Maire nous fait visiter les différentes zones de ruissellement.



## PPRI DE LA VALLEE DE LA CLARENCE

### Compte rendu des enquêtes de terrain - Commune de Floringhem

**Date de la réunion** : 15/04/2015    **Lieu** : Floringhem

**Date de diffusion** : 12/05/2015    **Rédacteur** : Mikaël Bienvenu

Organismes	Représentants	Coordonnées	P
Maire	Marc-André VICTOR		X
ISL - Ingénierie	Mikaël BIENVENU	bienvenu@isl.fr 01.55.26.91.72	X
ISL - Ingénierie	Alexandra MICHAUD		X

## 1 OBJET DE L'ENQUETE :

Les objectifs de l'enquête sont les suivants :

1. récolter des informations sur les laisses de crues et le fonctionnement du réseau hydrographique du territoire de Floringhem,
2. visualiser les secteurs importants d'un point de vue hydraulique sur la commune et par crue (enjeux inondables, ouvrages, zones d'expansion des crues),
3. relever les dimensions des ouvrages qui ne sont pas connues.

## 2 DEROULEMENT DE LA VISITE

L'enquête s'est déroulée en deux phases :

1. une première phase de 0h45 en Mairie.
2. une deuxième phase de 0h30 sur le terrain pour visiter les zones historiquement inondées et les points importants du réseau hydrographique.

## 3 REUNION EN MAIRIE

### 3.1 HISTORIQUE DES INONDATIONS PAR RUISSELLEMENT

La commune de Floringhem est concernée par l'aléa ruissellement principalement.

La commune connaît des phénomènes de ruissellement très fréquemment (plusieurs fois par an). Ces ruissellements n'inondent néanmoins pas des enjeux à chaque événement. Suivant leur importance, ils peuvent n'inonder que des jardins ou des sous-sols.

Le dernier événement important qu'a connu la commune est celui du 19 juillet 2014.

Il s'agit de phénomènes rapides (pluies orageuses). Les expansions de ruissellement sont accentuées par le remembrement sans fossé. L'inondation a duré 1h. Elle s'est produite vers 10 h. L'eau provient des Trois Riots et de l'Alouette. Ces ruissellements traversent successivement des parcelles agricoles et des prairies. Les enjeux inondés ont été :

- 3 à 4 habitations dont une sur la D916 en aval de l'Alouette (cf. carte : repère n°1)
- la ferme près du terrain de sport (repère n°2)
- des sous-sols d'habitations rue d'Aumerval (repère n°3).

Un autre événement maquant s'est produit possiblement en 2005 (incertitude du Maire sur l'année). Des caves étaient noyées au carrefour de la D916 vers la mairie (repère n°4). Les inondations ont touché :

- la cave de la mairie (archives de la commune touchées).
- quelques centimètres d'eau dans l'école.

### 3.2 ENJEUX

Les enjeux exposés au ruissellement sont :

- les habitations en aval des parcelles agricoles et prairies des Trois Riots (dont des habitations construites ces 15 dernières années) rue d'Aumerval,

- l'école,
- les sous-sols des habitations dans la rue d'Aumerval et la cave de la mairie,

### 3.3 TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Le Maire souhaite qu'un bassin soit aménagé en aval des Trois Riots.

### 3.4 GESTION DE CRISE

Il n'y a pas de gestion de crise particulière, la mairie vient constater les sinistres.

Il n'existe pas de PCS.

### 3.5 URBANISME

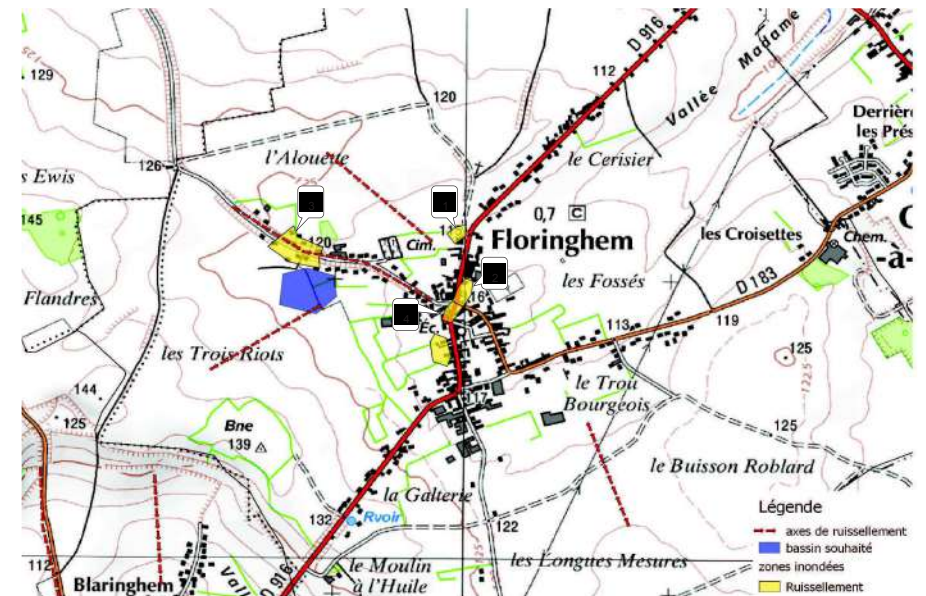
L'urbanisme actuel se base sur la carte communale.

Le SCOT est en cours de réalisation (le pilote étant le Syndicat Mixte pour le SCOT du Ternois).

Durant les quinze dernières années, environ 60 maisons se sont construites sur la commune dont une vingtaine en aval des zones d'expansion de ruissellement.

## 4 VISITE DE TERRAIN

Les sites évoqués en réunion (talwegs, rue inondées, habitations inondées) ont été visités lors de la visite de terrain avec le Monsieur le Maire.



## PPRI DE LA VALLEE DE LA CLARENCE

Compte rendu des enquêtes de terrain - Commune de  
Gonnehem**Date de la réunion** : 08/04/2015 **Lieu** : Gonnehem**Date de diffusion** : 05/05/2015 **Rédacteur** : Mikaël Bienvenu

Organismes	Représentants	Coordonnées	P
Maire	Bernard DELEUS		X
Adjoint au Maire	Laurent POIRE		X
Adjoint au Maire	Jean-Michel DUBOIS		X
Président AFR	Michel DELPIERRE		X
Association des riverains de Gonnehem	Daniel HOUBAN	06 95 42 67 67	X
Association des riverains de Gonnehem Busnettes	Marc VENDIESSE		X
Association des riverains de Gonnehem Busnettes	Anita MAHIU		X
Agriculteur Busnettes	Denis COCQUEL		X
DST Communauté Artois Lys	Maxence CATRY		X
Chef du service AMER Communauté Artois Lys	Stéphane VERDIN		X
Conseillère municipale	Thérèse MARLE	tmarle@wanadoo.fr	X
Président AFR Agriculteur	Jean-Louis JOSSE		X
DDTM du Pas-de-Calais Responsable unité PPR	Olivier COUSIN	olivier.cousin@pas-de-calais.gouv.fr	X
ISL - Ingénierie	Mikaël BIENVENU	01.55.26.91.72	X
ISL - Ingénierie	Alexandra MICHAUD		X

## 1 OBJET DE L'ENQUETE :

Les objectifs de l'enquête sont les suivants :

1. récolter des informations sur les laisses de crues et le fonctionnement du réseau hydrographique du territoire de Gonnehem,
2. visualiser les secteurs importants d'un point de vue hydraulique sur la commune et par crue (enjeux inondables, ouvrages, zones d'expansion des crues),
3. relever les dimensions des ouvrages qui ne sont pas connues.

## 2 DEROULEMENT DE LA VISITE

L'enquête s'est déroulée en deux phases :

1. une première phase de 1h30 en mairie avec le maire, des élus, des représentants de riverains, la communauté Artois Lys et la DDTM.
2. une deuxième phase de 1h30 sur le terrain pour visiter les zones historiquement inondées et les points importants du réseau hydrographique.

## 3 REUNION EN MAIRIE

Monsieur COUSIN commence la réunion en rappelant le contexte de l'étude et les objectifs de la réunion. Il rappelle que les cartes d'aléa du PPR de 2003 avaient été remises en cause du fait des hypothèses pessimistes de transparence totale des digues de la Clarence. Il explique également les raisons d'un nouveau PPRI, à savoir la disponibilité de nouvelles données topographiques plus précises (LIDAR). A noter que l'urbanisme se base actuellement sur le plan du PPRI de 2003.

M. COUSIN explique ensuite les différences entre la directive inondation et le PPRI.

Différents sujets sont ensuite abordés :

## 3.1 TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

2002	curage de la Nave
	Liaison Clarence / Grand Nocq
	Renforcement digues de la Clarence de Chocques à Gonnehem
2004	Renforcement digues de la Clarence à Gonnehem
2007	Renforcement digues de la Nave
2013 2014	- ZEC Bonniers / Fossé Justin

### 3.2 HISTORIQUE DES INONDATIONS

Les crues suivantes sont à noter :

- hiver 1993-94 :



Figure 1 : Photo d'une brèche de la Clarence – Bellerive sera inondé

- hiver 1994-95 :



Figure 2 : Photos de la Clarence à Bellerive (amont du pont de la Brassarderie)



- hiver 1995-96 : une personne a percé la digue d'un côté pour ne pas être inondée de son côté.
- Noël 1999,
- août 2002, avec 300 constructions touchées d'après la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle, en majorité à Busnettes, rue Léonce Breuvart et rue des Prés,
- Juillet 2007 : quelques routes touchées et des champs. Une description très complète de cette crue est disponible dans le dossier de la commune ;
- Noël 2012 : quelques centimètres d'eau dans certaines rues.

Quelques photos ont été prises lors de la crue de mars 2012 :



Figure 3 : Photos des inondations de mars 2012 rue Léonce Breuvart et rue du Hamel

Thérèse MARLE nous a fourni la carte des zones inondables de 1715.

D'après Thérèse MARLE, la crue de 1928 a été la plus importante.

La crue récente la plus importante est la crue de 1995.

La dernière crue importante qu'ait connue la commune est la crue d'août 2002. Lors de cette crue, la Clarence a débordé au niveau du pont de l'Abbaye à Chocques qui s'est mis en

charge, ce pont provoquant un point bas dans la digue. Une partie de la digue a été endommagée. Le Grand Nocq a également débordé à Busnettes.

De manière générale, le village de Bellerive est souvent inondé lorsque la Clarence est en cause (mais pas en 2002).

D'après l'association de riverains, tous les problèmes d'inondation près de la Clarence sont dus à des problèmes dans la digue (été comme hiver). Sans les digues, il est précisé que toute la plaine de Gonnehem serait inondée. En fonction de l'endroit où la digue cède, les lieux inondés sont différents.

Sur le Grand Nocq, les événements sont plutôt hivernaux, les inondations seraient dues à des ouvrages bouchés, des mauvais écoulements ou au siphon du canal avant les travaux.

### 3.3 OUVRAGES HYDRAULIQUES

Siphons du canal d'Aire à la Bassée :

- Les 4 siphons de la Clarence : nettoyés et refaits en 2013 ;
- Les 2 siphons du Grand Nocq : nettoyés et refaits en 1996 ;

Le Maire propose que l'entretien des siphons de VNF soit prescrit dans le PPR

Digues de la Clarence

M. COUSIN explique que, selon la réglementation des digues, celles de la Clarence sont de classe B.

Les problèmes de rats musqués sont évoqués. Leurs trous affaiblissent les digues.

### 3.4 GESTION DE CRISE

En aout 2002, la cellule de crise de la préfecture a été dissoute juste avant que Gonnehem ne soit inondé.

Pour vider les zones inondées :

- les pompes vidaient le Grand Nocq dans la Clarence ( $1 \text{ m}^3/\text{s}$ ) ;
- une tranchée vidait le Grand Nocq dans la Clarence ;
- il a fallu une semaine de pompage en moyenne à  $2 \text{ m}^3/\text{s}$  pour vider la cuvette.

Il existe également une station pompant l'eau du Grand Nocq vers le canal, qui permet de soulager légèrement Bellerive.

## 4 VISITE DE TERRAIN

Les zones habituellement inondées ont été parcourues de même que le linéaire de cours d'eau.

Le pont canal de Bellerive, au niveau duquel le Grand Nocq passe en siphon sous la Clarence, a été reconnu. Lorsque le niveau du Grand Nocq est au dessus du niveau de la Clarence, une vanne s'ouvre automatiquement et permet l'écoulement du Grand Nocq vers la Clarence. Sinon cette vanne est fermée. Cet ouvrage est désormais géré par la CAL mais jusque dans les années 2000, il était manuel et sous contrôle de la commune.

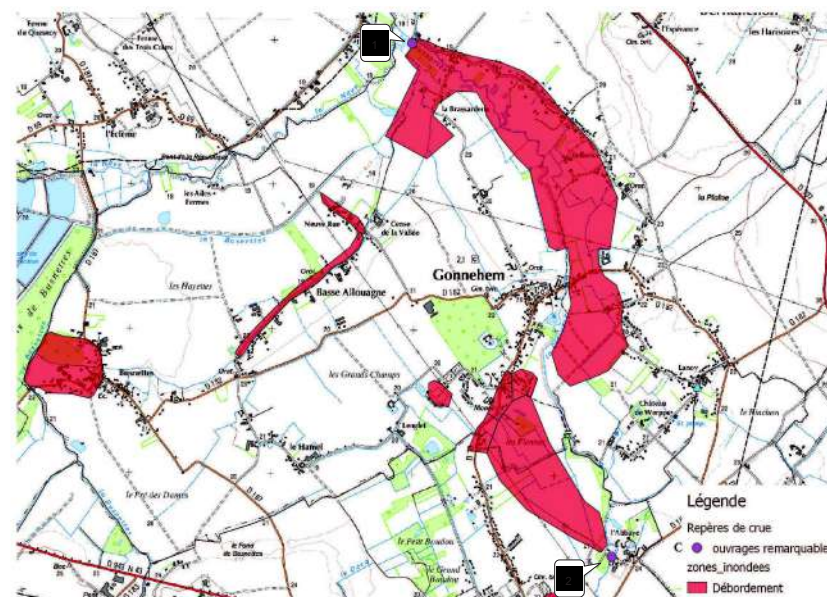


Figure 4 : Grand Nocq à Bellerive et vanne de délestage dans la Clarence (cf. carte : repère n°1)

Le pont qui fait office de point bas à Chocques a également été repéré.



Figure 5 : Pont de l'Abbaye à Chocques (repère n°2)



## PPRI DE LA VALLEE DE LA CLARENCE

Compte rendu des enquêtes de terrain - Commune de  
Labeuvrière**Date de la réunion** : 09/04/2015 **Lieu** : Labeuvrière**Date de diffusion** : 05/05/2015 **Rédacteur** : Alexandra Michaud

Organisme/Fonction	Nom	Coordonnées	P
Maire	Michel LEROY	03.21.57.32.10	X
DGS	Michel GALLET		X
Adjointe	Emmanuelle SERGEANT		X
Adjointe	Christiane SANSEN		X
Riveraine	Patricia LEFEVRE		X
Agriculteur	Louis LAROCHE	06.25.26.11.84	X
Riverain	William KLONOWSKI	06.58.49.45.16	X
Riverain	Yves PAILLEUX	03.21.56.89.94	X
Riverain	Daniel FOURMESTRAUX	03.21.53.04.68	X
Artois Comm	Frédéric HERVIEU	frederic.hervieu@artoiscom m.fr	X
ISL - Ingénierie	Mikaël BIENVENU	01.55.26.91.72	X
ISL - Ingénierie	Alexandra MICHAUD		X

## 1 OBJET DE L'ENQUETE :

Les objectifs de l'enquête sont les suivants :

1. récolter des informations sur les laisses de crues et le comportement du cours d'eau,
2. visualiser les secteurs importants d'un point de vue hydraulique sur la commune et par crue (enjeux inondables, ouvrages, zones d'expansion des crues),
3. relever les dimensions des ouvrages qui ne sont pas connues.

## 2 DEROULEMENT DE LA VISITE

L'enquête s'est déroulée en deux phases :

1. une première phase de 1h en mairie avec les représentants de la mairie, des riverains et le représentant d'Artois Comm.
2. une deuxième phase de 1h30 sur le terrain pour visiter les zones inondées, noter les hauteurs d'eau chez les sinistrés, et repérer les aménagements et ouvrages hydrauliques (bassin de rétention, siphon de la Calonnette sous l'autoroute).

## 3 REUNION EN MAIRIE

Monsieur BIENVENU commence l'entretien en rappelant le contexte de l'étude et les objectifs de la réunion.

Différents sujets sont ensuite abordés :

- les différentes crues et les zones inondées lors de ces crues ;
- le ruissellement ;
- ouvrages et aménagements hydrauliques ;
- l'urbanisme.

## 3.1 LES CRUES PASSEES ET LES ZONES INONDEES

Différentes crues ont été évoquées, dont celles de décembre 1988 et celle de décembre 1995.

Les crues pour lesquelles la mémoire est la plus vive sont celles de fin décembre 1999 et celle des 26 et 27 août 2002.

Le 26 décembre 1999, il n'a pas plu beaucoup d'après les témoins. Vers 19h l'inondation a commencé. Il est évoqué une possible fonte des neiges ou un dégel. Des rumeurs couraient également à l'époque sur une éventuelle vanne fermée à Saint-Venant.

Quelques habitations ont été inondées, ainsi qu'une grande superficie de champs.

La crue des 26-27 août 2002 est la plus importante en termes de dégâts selon les habitants. Il a plu toute la nuit du 26 au 27. Les inondations ont commencé vers 4h du matin.

L'eau atteint la rue Pasteur, pourtant située derrière le remblai de la voie de chemin de fer, par la rue Paul Vaillant Couturier et a également inondé les caves des habitations situées du côté chemin de fer de la rue.

Il est évoqué une hauteur d'eau de 40 cm rue Pasteur.

Une riveraine indique 75 cm d'eau en 2002 au 67 rue Pasteur (cf. carte repère n°1). En 1999, il s'agissait plutôt de 30 cm.

Dans la rue verte, en se dirigeant vers la Clarence, la hauteur d'eau atteignait 20 cm en 2002 (repère n°2).

Chez Monsieur et Madame Kolowsky dans un autre tronçon de la rue verte, 70 cm ont été mesurés (repère n°3).

Dans la rue Paul Vaillant Couturier 60 cm d'eau auraient été atteints.

A la ferme Laroche, 55 cm d'eau ont été mesurés (repère n°4).



Figure 1 : Photos prises à la ferme Laroche en 2002

L'inondation a duré de 3-4 jours jusqu'à une semaine. La commune a distribué des sacs de sable.

En 2014 de forts orages ont provoqué des débordements d'égouts.

## 3.2 AMENAGEMENTS ET OUVRAGES

Un bassin sur la rive droite de la Calonnette a été aménagé pour servir de zone d'expansion contrôlée en cas de débordements de la Clarence/Calonnette. Les riverains notent qu'il y a constamment un affleurement d'eau à la surface et que le bassin est constamment plein. La vanne n'est pas ouverte et ne laisse donc pas l'eau s'échapper. Les riverains constatent qu'ils n'ont jamais vu ce bassin fonctionner jusqu'à présent.

Remarque : Artois Comm. précise à titre complémentaire et a posteriori qu'il existe certes une remontée de la nappe qui peut provoquer un ennoiment fréquent mais néanmoins restreint sur la zone. Cette situation peut donner le sentiment que la zone d'expansion de crue est "pleine" alors que ce n'est pas le cas.

D'après la mairie, les buses de la Calonnette sous l'autoroute poseraient problème à cause de leur capacité insuffisante (repère n°5).

Remarque : Artois Comm. précise à titre complémentaire et a posteriori que le débit limitant de ces ouvrages reste néanmoins très supérieur aux ouvrages hydrauliques que l'on peut rencontrer à l'amont.

Lorsque la Clarence déborde dans la Calonnette, celle-ci ne peut pas absorber et déborde à son tour.

Les riverains soulignent un problème de rats musqués dans la Calonnette et la ZEC.

## 3.3 RUISSELLEMENT ET SATURATION DE RESEAU

Il y a un problème de ruissellement non maîtrisé. En cas de forte pluie, le centre ville est impacté par le ruissellement et le débordement de réseau. Ce ruissellement se déverse jusque dans la Calonnette et contribue à faire monter son niveau.

## 3.4 URBANISME ET PLAN DE SAUVEGARDE

Un PLU est en vigueur depuis janvier 2013 en format numérisé. Il prend en compte les zones inondables.

Un PCS est en attente de validation.

Les deux plans ont été fournis.

## 4 VISITE DE TERRAIN

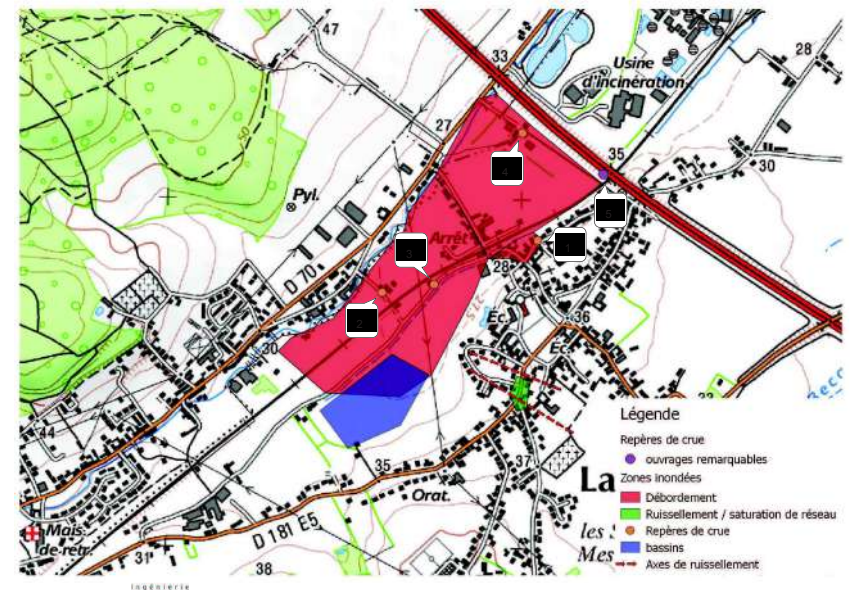
Les zones inondées ont été parcourues. La ZEC de la Calonnette a été visitée ainsi que le siphon de la Calonnette sous l'autoroute.



Figure 2 : ZEC le long de la Calonnette



Figure 3 : Siphon de la Calonnette sous l'autoroute (repère n°5)



## PPRI DE LA VALLEE DE LA CLARENCE

## Compte rendu des enquêtes de terrain - Commune de Lapugny

**Date de la réunion** : 22/04/2015 **Lieu** : Lapugny

**Date de diffusion** : 12/05/2015 **Rédacteur** : Alexandra Michaud

Organismes	Représentants	Coordonnées	P
Mairie de Lapugny	Alain DELANNOY Maire		X
Mairie de Lapugny	Thierry DENEUX Responsable des services techniques	06.18.88.21.21	X
Mairie de Lapugny	Christian POCHET DGS	06.21.45.06.72	X
Mairie de Lapugny	Laurence MARTEZ Service urbanisme	service.population@ville-lapugny.fr	X
DDTM	Olivier COUSIN Responsable PPR	olivier.cousin@pas-de-calais.gouv.fr	X
Artois Comm	Frédéric HERVIEU Service hydraulique	03.21.61.50.00 frederic.hervieu@artoiscomm.fr	X
ISL - Ingénierie	Mikaël BIENVENU	01.55.26.91.72 bienvenu@isl.fr	X
ISL - Ingénierie	Alexandra MICHAUD	michaud@isl.fr	X

## 1 OBJET DE L'ENQUETE :

Les objectifs de l'enquête sont les suivants :

1. récolter des informations sur les laisses de crues et le comportement du cours d'eau,
2. visualiser les secteurs importants d'un point de vue hydraulique sur la commune et par crue (enjeux inondables, ouvrages, zones d'expansion des crues),
3. relever les dimensions des ouvrages qui ne sont pas connues.

## 2 DEROULEMENT DE LA VISITE

L'enquête s'est déroulée en deux phases :

- une réunion en mairie d'environ 1h30 avec les représentants de la mairie, de la DDTM et d'Artois Comm.
- une visite sur le terrain de 30 minutes afin de repérer les zones inondées et les zones remarquables.

## 3 REUNION EN MAIRIE

Monsieur COUSIN commence l'entretien en rappelant le contexte de l'étude et les objectifs de la réunion.

Différents sujets sont ensuite abordés :

- les inondations historiques ;
- le ruissellement et les aménagements de lutte ;
- la Calonnette ;
- les attentes par rapport à ce PPRI ;
- l'urbanisme ;
- la gestion de crise.

## 3.1 LES INONDATIONS HISTORIQUES

1999 et 2002 sont les événements les plus remarquables sur la commune.

En août 2002, le Vivier est inondé car un talus le long de la Clarence rompt. Le chemin de Lillers subit également du ruissellement sous forme de coulée de boue. Les dégâts touchent la voirie essentiellement. La rue Gambetta est également inondée par ruissellement en provenance des champs. Un mur s'est effondré en août 2002 au Mont Eventé : l'eau de ruissellement qui s'était accumulée derrière a inondé la rue du 11 novembre provoquant des dégâts sur la voirie (la résidence des Tilleuls n'existait pas encore).

Il n'y pas de consensus sur la date de l'inondation la plus importante :

Monsieur POCHET indique qu'on circulait en barque sur la place Jean Jaurès en 1999 (hauteur d'eau de plus de 50 cm) tandis que Monsieur le Maire estime qu'il s'agissait de l'épisode de 2002.

Les ponts en centre ville sont entrés en charge et l'eau a débordé sur la place.

Les pelouses de la maison de retraite ainsi que les pompiers et les services techniques ont été inondés.

Une partie de la rue Pasteur est surélevée et donc n'a pas été inondée.

En 2005 : la rue Jules Ferry (D70) est inondée par ruissellement : le fossé en provenance du bois Roquelaure ne peut pas absorber toute l'eau de ruissellement et déborde.

Monsieur COUSIN précise qu'il existe un point bas dans la rue Victor Hugo qui serait a priori vulnérable.

### 3.2 LE RUISSELLEMENT

Le ruissellement provient essentiellement des bois au nord de la commune et de la forêt du bois des Dames au sud.

Deux bassins de rétention sont aménagés dans le bois Roquelaure au nord du cimetière.

Un bassin est prévu au bout de la rue haute dans la forêt du bois des dames. Les eaux de ruissellement s'écoulent dans la rue haute : en 1999 un garage y a été inondé.

Le 27 juillet 2014, un fossé a été comblé au Mont Eventé. Des habitations et des sous-sols chemin du Mont Eventé ont été inondés par ruissellement.



Il y a déjà eu des réunions avec les agriculteurs et la Chambre d'agriculture mais les agriculteurs n'appliquent pas de mesures particulières.

### 3.3 LA CALONNETTE ET LA NAPPE

En cas de montée de la Clarence, celle-ci alimente la Calonnette au niveau de Lapugnoy.

Quelques remontées de nappes sont constatées en centre ville, qui alimentent aussi la Calonnette. Sa source est située vers la rue basse. Il est constaté qu'aujourd'hui la Calonnette ne se remplit plus.

### 3.4 ATTENTES PAR RAPPORT AU PPRI

L'ancien PPRI plaçait la cité du Sénégal en zone rouge alors que la mairie n'y a jamais vu d'eau.

Des diguettes/berges réparées le long du vivier empêchent les eaux de s'y étendre maintenant. La commune projette d'y aménager des espaces verts et équipements sportifs.

### 3.5 URBANISME

La commune s'est fortement urbanisée ces dernières années : par exemple au niveau de la résidence les Tilleuls, de la cité du Sénégal, du chemin de la Vasserie ou encore de la résidence du Bois doré. D'autres zones sont en projet d'urbanisation comme la rue de Lamé

Le PLU date de 2008 et a été mis à jour en 2013. Il est disponible en format numérique (à demander).

### 3.6 GESTION DE CRISE

Il existe un protocole établi entre VNF et le Symsagel.

## 4 VISITE DE TERRAIN



Figure 1 : Le Vivier

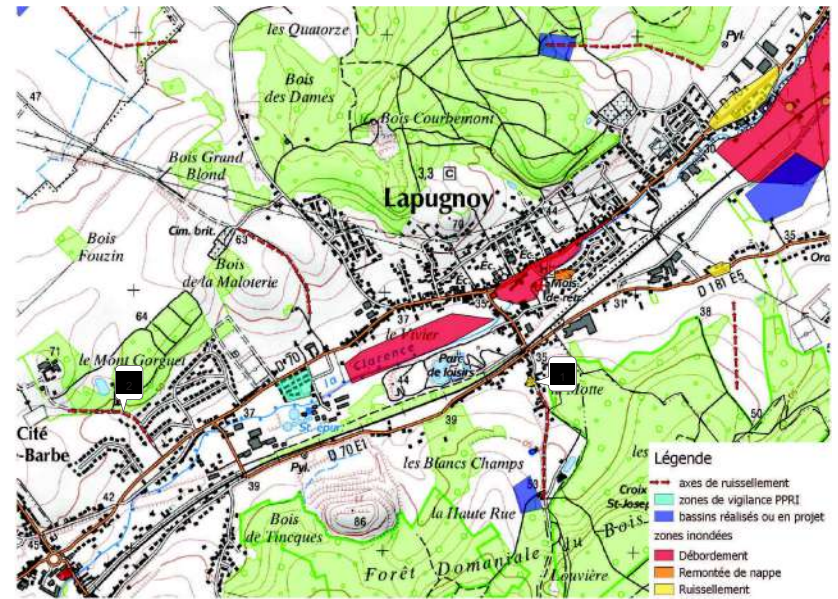




Figure 2 : Maison rue Haute inondée par ruissellement en 1999 (cf. carte : repère n°1)



Figure 3 : Chemin du Mont Eventé et fossé (repère n°2)



## PPRI DE LA VALLEE DE LA CLARENCE

### Compte rendu des enquêtes de terrain - Commune de Lespesses

**Date de la réunion** : 23/04/2015    **Lieu** : Lespesses  
**Date de diffusion** : 13/05/2015    **Rédacteur** : Alexandra Michaud

Organisme/Fonction	Représentant	Coordonnées	P
Conseiller	Christian LESUR	03.21.66.43.46	X
Adjoint	Patrick POHIER	06.70.96.09.64 mairie.lespesses@wanadoo.fr	X
ISL - Ingénierie	Mikaël BIENVENU	01.55.26.91.72 bienvenu@isl.fr	X
ISL - Ingénierie	Alexandra MICHAUD	michaud@isl.fr	X

## 1 OBJET DE L'ENQUETE :

Les objectifs de l'enquête sont les suivants :

1. récolter des informations sur les laisses de crues et le comportement du cours d'eau,
2. visualiser les secteurs importants d'un point de vue hydraulique sur la commune et par crue (enjeux inondables, ouvrages, zones d'expansion des crues),
3. relever les dimensions des ouvrages qui ne sont pas connues.

## 2 DEROULEMENT DE LA VISITE

L'enquête s'est déroulée sous la forme d'une réunion en mairie puis d'une visite sur le terrain.

## 3 REUNION EN MAIRIE

Après un rappel du contexte de l'étude et de l'objectif de la réunion, différents sujets sont abordés :

### 3.1 LES CRUES PASSEES ET LES ZONES INONDEES

Les crues de 1999 et 2005 sont les deux épisodes cités. Les mêmes zones ont été inondées lors de ces deux crues.

Il s'agit de débordements de la Nave et du Ravin de la Méroise rue de la Chapelle. La rue d'Aire au niveau du pont de la Méroise est également inondée. La rue de Lillers, de chaque côté du pont de la Nave est touchée. La rue de l'école ainsi que la rue du Paradis, sur la route ou dans les garages/sous-sols, sont inondées. Enfin la rue du Mont à Fauquenhem est inondée, il semblerait par accumulation de ruissellement et débordement du ravin du fond d'Ames.

La crue de 2005 a duré de 22h à 10h dans la nuit du 3 au 4 juillet avec un pic observé vers 4h. Des habitations et des caves ont été inondés dans les zones citées précédemment. L'école a également été touchée.



Figure 1 : Laisse de crue rue de Lillers au dessus de la Nave (2005) (cf. carte : repère n°1)

### 3.2 LES OUVRAGES LIMITANTS

Les débordements ont lieu souvent au niveau des ouvrages : ponts rue d'Aire (cf. carte : repère n°2), rue de Lillers (repère n°1) et rue du Paradis (repère n°3).

### 3.3 INFLUENCE DE LA NAPPE

Il y a de nombreuses sources sur la commune. Les personnes habitant le long de la Nave ont souvent de l'eau dans leurs caves. La cave de la mairie est inondée l'hiver. Les riverains ont des pompes installées dans leurs sous-sols.

### 3.4 LES AMENAGEMENTS DE PROTECTION

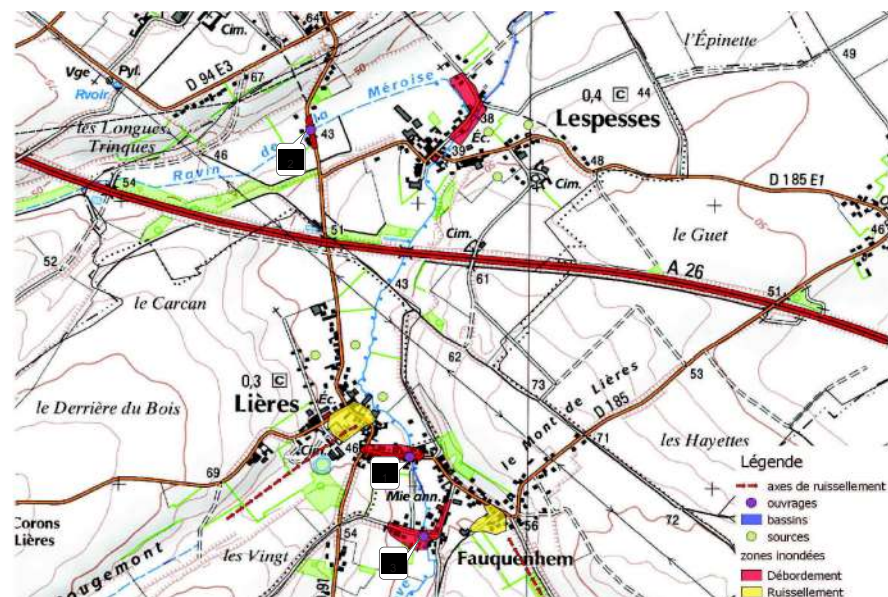
La commune souhaiterait aménager un bassin au Canard pour recueillir le ruissellement du ravin d'Ames.

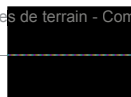
### 3.5 L'URBANISME

L'urbanisme se base sur une carte communale. Il y a quelques constructions récentes dans la rue du paradis et la rue de la Chapelle.

## 4 VISITE DE TERRAIN

Les zones inondées ont été parcourues.





## PPRI DE LA VALLEE DE LA CLARENCE

### Compte rendu des enquêtes de terrain - Commune de Lières

**Date de la réunion** : 23/04/2015    **Lieu** : Lières  
**Date de diffusion** : 13/05/2015    **Rédacteur** : Alexandra Michaud

Organismes	Représentants	Coordonnées	P
Maire	Philippe RAOULT		X
ISL - Ingénierie	Mikaël BIENVENU	bienvenu@isl.fr 01.55.26.91.72	X
ISL - Ingénierie	Alexandra MICHAUD	michaud@isl.fr	X

## 1 OBJET DE L'ENQUETE :

Les objectifs de l'enquête sont les suivants :

1. récolter des informations sur les laisses de crues et le fonctionnement du réseau hydrographique du territoire de Lières,
2. visualiser les secteurs importants d'un point de vue hydraulique sur la commune et par crue (enjeux inondables, ouvrages, zones d'expansion des crues),
3. relever les dimensions des ouvrages qui ne sont pas connues.

## 2 DEROULEMENT DE LA VISITE

L'enquête s'est déroulée en deux phases :

1. une première phase de 0h20 en Mairie.
2. une deuxième phase de 0h20 sur le terrain pour visiter les zones historiquement inondées et les points importants du réseau hydrographique.

## 3 REUNION EN MAIRIE

### 3.1 INONDATIONS PASSES

L'inondation la plus importante est celle des 3 et 4 juillet 2005.

Le cimetière a subi de gros dégâts par ruissellement. L'église a été inondée. La salle des fêtes a été inondée par 10 cm d'eau. La voirie a été endommagée. Il y avait 30 à 40 cm dans la rue d'Hesdin. Dans la rue d'Auchel, du n°1 au n°15, 8 habitations ont été sinistrées avec environ 50 cm d'eau.

La rue de Lillers a subi le débordement de la Nave.

Au hameau de Liérette, la Nave a également débordé. Le pont au hameau de Liérette entre en charge et la rivière déborde jusqu'à rejoindre son lit en aval du pont.

Dix habitations au total ont été sinistrées lors de cet épisode.

### 3.2 LE RUISSELLEMENT

Du ruissellement se produit derrière l'église, ainsi que dans les champs vers la D185.

### 3.3 SOURCES

Des sources sont présentes rue d'Aire et rue d'Auchel : les gens ont installé des pompes dans leurs caves.

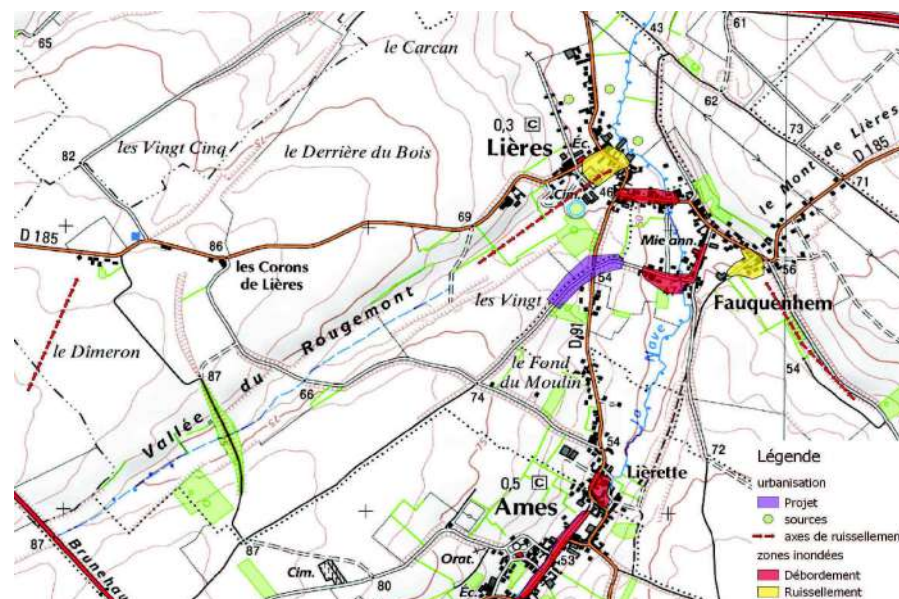
### 3.4 URBANISME

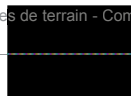
L'urbanisme se base sur une carte communale.

Un PLUI est en cours avec la CAL.

## 4 VISITE DE TERRAIN

Les zones inondées ont été parcourues lors de la visite de terrain avec le Monsieur le Maire.





## PPRI DE LA VALLEE DE LA CLARENCE

## Compte rendu des enquêtes de terrain - Commune de Lillers

**Date de la réunion** : 28/04/2015 **Lieu** : Lillers**Date de diffusion** : 05/05/2015 **Rédacteur** : Alexandra Michaud

Organismes	Représentants	Coordonnées	P
Adjoint au maire « Prévention »	Alain LELONG	a.lelong62190@sfr.fr	X
Services techniques	Yannick DUTHIEUW	y.duthieuw@mairie-lillers.fr	X
Service urbanisme	Sophie CRISPYN	03.21.61.64.70 s.crispyn@mairie-lillers.fr	X
Communauté Artois Lys - DGS	Pierre CARNEZ	06.86.68.80.25 p.carnez@cc-artois-lys.fr	X
ISL - Ingénierie	Mikaël BIENVENU	01.55.26.91.72	X
ISL - Ingénierie	Alexandra MICHAUD		X

## 1 OBJET DE L'ENQUETE :

Les objectifs de l'enquête sont les suivants :

1. récolter des informations sur les laisses de crues et le fonctionnement du réseau hydrographique,
2. visualiser les secteurs importants d'un point de vue hydraulique sur la commune et par crue (enjeux inondables, ouvrages, zones d'expansion des crues),
3. relever les dimensions des ouvrages qui ne sont pas connues.

## 2 DEROULEMENT DE LA VISITE

L'enquête s'est déroulée en deux phases :

1. une première phase de 1h30 en mairie.
2. une deuxième phase de 1h30 sur le terrain pour visiter les points importants du réseau hydrographique.

## 3 REUNION EN MAIRIE

Monsieur BIENVENU commence l'entretien en rappelant le contexte de l'étude et les objectifs de la réunion.

Différents sujets sont ensuite abordés :

- les inondations passées sur la commune,
- les inondations aujourd'hui et le ruissellement,
- la gestion du réseau hydrographique,
- les enjeux,
- l'urbanisme.

## 3.1 LES INONDATIONS PASSEES SUR LA COMMUNE

Il est précisé que jusqu'à la crue de 1999, l'essentiel des inondations étaient dû à des crues d'hiver : elles étaient fréquentes il y a une cinquantaine d'années (1 fois par an) et les habitants étaient habitués à se déplacer en barque sur la place de l'abattoir ou la place de l'église par exemple. Depuis les années 2000, il est à noter un changement de typologie des crues qui sont davantage le fait d'orages. Leurs conséquences sont néanmoins limitées du fait de l'endiguement de la Nave et des nombreux aménagements réalisés par la CAL.

La crue de 1999 est la dernière qui ait causé des dégâts aux habitations. A Manqueville une digue a cédé (en face de la rue des écoles – cf. cartes repère n°1) le 25 décembre vers 19-20h. La brèche faisait 7-8 m de large. A l'époque la digue était uniquement constituée de terre/marne et a été consolidée depuis avec des palplanches en acier.



Figure 1 : Travaux de consolidation de la digue en 1999

En 1999 les zones inondées étaient les mêmes que pour les crues d'hiver précédentes (cf. carte des zones inondées).

Les rues les plus impactées en centre ville sont le Faubourg d'Aval (41 maisons), la rue du 8 mai (83 maisons), l'Épingle de Bois (23 maisons), le boulevard de Paris, le secteur de la place des FFI. A Manqueville, une soixantaine de maisons avaient été touchées. A Rieux, la rue de Busnettes et la rue du pont de fer ont été les plus impactées.

(cf. liste des rues sinistrées)

Le pont de l'Épingle de Bois (cf. cartes ouvrage n°2) est le premier niveau pour lequel l'eau déborde : la chaussée a été atteinte en 1999.

Les services techniques ont déjà ouvert la digue plus en aval au niveau du rond-point de la N43 (cf. cartes ouvrage n°3) afin de soulager la Nave et de libérer l'eau dans les champs et vers la Busnes.

Des désordres dus au Rimbart ont également déjà eu lieu au niveau de Rieux le long de la rue du pont de fer jusqu'au bout de la rue de Busnettes. La capacité de la buse qui passe sous le chemin de fer est insuffisante d'après Pierre CARNEZ. D'après lui, en 1999, cela a causé une « vague » et a recouvert la zone de 20 cm d'eau.

Aux environs de 2006 (incertitude sur l'année), la Nave a surversé par-dessus la digue.

Le Mensecq était régulièrement inondé par ruissellement avant que le bassin près de l'A26 soit aménagé.

Quand la Nave débordait à Manqueville lors des crues passées, l'eau passait à travers champs et s'écoulait vers la Busnes.

En 1983, un orage d'été a provoqué des écoulements sur le boulevard de Paris.

Pierre CARNEZ évoque qu'il y a quelques dizaines d'années, lorsque la Nave débordait à Ames, le pic de crue mettait 9h à atteindre Lillers. Aujourd'hui, le pic de crue met à peine 4h30-5h à atteindre la commune ce qui, d'après lui, montre la réalité de l'augmentation de la vitesse des écoulements (curages, palplanches...).

### 3.2 LES INONDATIONS AUJOURD'HUI

Quelques problèmes d'inondations demeurent. Aujourd'hui :

- du ruissellement est à noter sur Hurionville car il y a des fortes pentes ;
- il y a également du ruissellement à Rieux en provenance d'Allouagne entre le Fossé Justin et le Rimbart ;
- la route d'Ecquedecques est touchée par du ruissellement ;
- le quartier du Brule, un marais qui était souvent inondé auparavant, l'est encore parfois notamment au niveau de la piscine ;
- la rue du Château est encore parfois inondée par le Courant d'Hurionville.

En ce qui concerne les ruissellements, le dialogue est difficile avec les agriculteurs : il existe cependant un programme de lutte contre l'érosion entre la Chambre d'agriculture et Symsagel.

Des remontées de nappe sont constatées : par exemple des résurgences de nappes sont observées tous les hivers dans certains espaces verts.

### 3.3 LA GESTION DU RESEAU

Un point important concernant le réseau hydrographique à Lillers est que la Nave, endiguée depuis Manqueville, n'y fait que transiter et ne reçoit pas d'apport. L'exutoire réel de la commune est en fait la rivière de Busnes, dont les sources sont à Lillers et qui appartient à un bassin versant différent de celui de la Nave.

Des aménagements (bassins et ZEC) ont été implantés depuis 2003 et ont grandement contribué à diminuer l'ampleur des inondations.

La gestion du réseau, effectuée par la CAL, demeure complexe.

Il y a deux affluents de la Nave qui traversent Lillers :

- le Fossé noir qui est busé sous le boulevard de Paris jusqu'au lycée, à l'air libre jusqu'à la rue de Verdun puis passe dans un dalot sous le sentier du pré à bois blanc avant de ressortir chemin de la piscine et de se jeter dans la Nave à la nouvelle station d'épuration.
- le Courant d'Hurionville également busé par endroit, notamment de la place des F.F.I à sa confluence avec la Nave.

Il existe différents systèmes de délestage du bassin versant de la Nave à celui de la Busnes. Les services de la CAL essaient de limiter ce transfert de masse d'eau vers un bassin versant différent. La gestion des différentes vannes reste empirique mais s'est toujours révélée efficace jusqu'à présent d'après la CAL.

### 3.4 LES ENJEUX

Les différents enjeux impactés lors des précédentes crues étaient essentiellement des habitations, des commerces et les services techniques de la commune.

Le foyer Ambroise Croizat est exposé au risque de même que l'école primaire Jacques Brel de Rieux sur le Rimbart et l'école privée St Joseph.

La sucrerie n'est a priori pas exposée.

Dans la rue du Château, la scierie a déjà été faiblement inondée mais la zone est marécageuse.

### 3.5 L'URBANISME

Le PLU qui date de 2014 se base sur la carte d'aléa de l'ancien PPRI.

Le principal secteur urbanisé ces dernières années est celui du Faubourg d'aval.

Il y a des projets de construction sur Rieux, rue de la Haie, sur les rives de la Nave, un projet de zone commerciale sur l'avenue Général de Gaulle...

## 4 VISITE DE TERRAIN

La visite a essentiellement consisté en une reconnaissance du réseau hydrographique de la ville de Lillers.

Ont notamment été repérés les points de délestage entre le bassin versant de la Nave et celui de la Busnes :

- Trois exutoires de la Nave vers la Busnes : ce sont des vannes placées haut sur la berge et qui sont ouvertes lorsque le niveau de la Nave les atteint (cf. cartes ouvrage n°4);



Figure 2 : Vanne de délestage de la Nave vers la Busnes

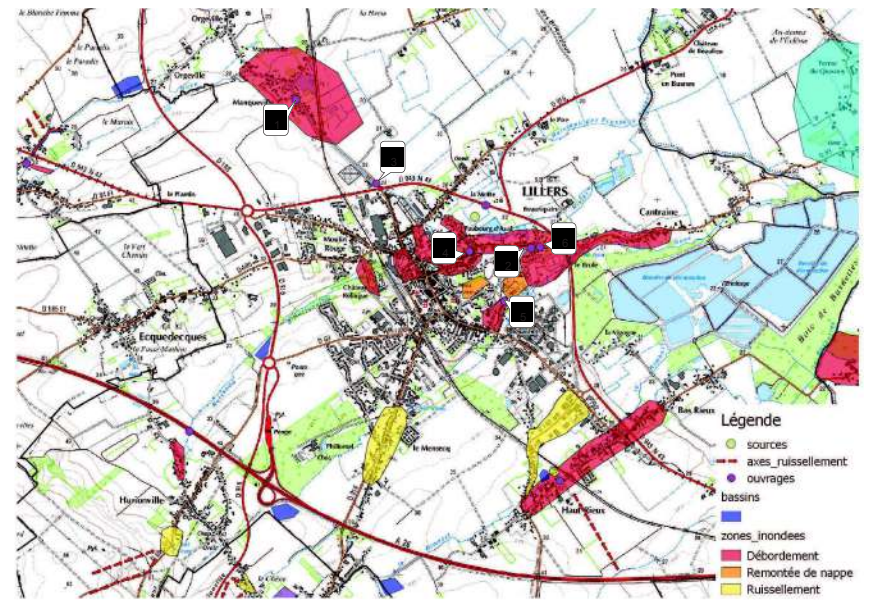
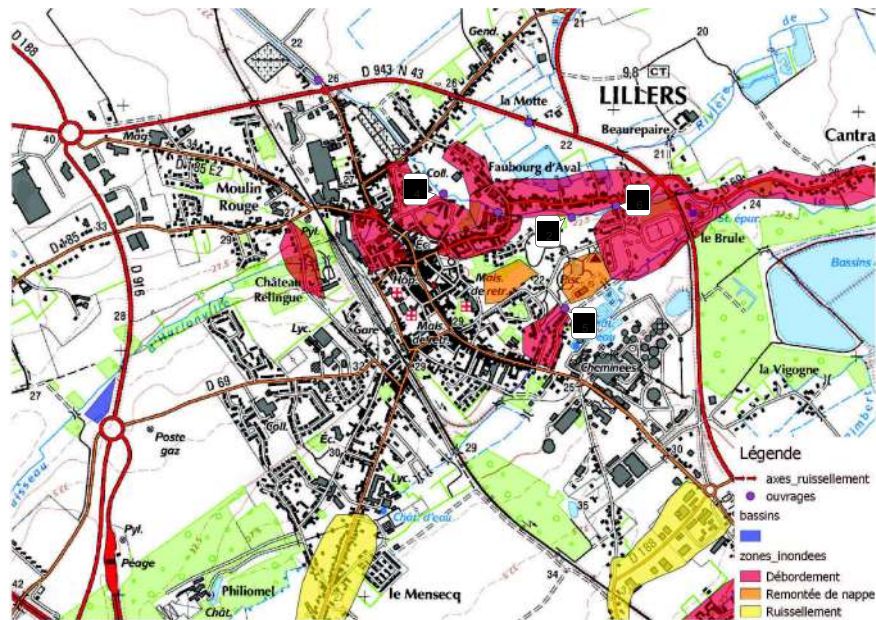
- le délestage du fossé Noir par vanne dans la Nave avant leur confluence grâce à une vanne située près de la piscine (cf. cartes ouvrage n°5);



Figure 3 : Vanne de délestage du Fossé noir vers la Nave

- un déversoir d'orage vers la Busnes avant la N43 et peu avant la station d'épuration (cf. cartes ouvrage n°6).





## PPRI DE LA VALLEE DE LA CLARENCE

## Compte rendu des enquêtes de terrain - Commune de Marest

**Date de la réunion** : 21/04/2015 **Lieu** : Marest

**Date de diffusion** : 12/05/2015 **Rédacteur** : Alexandra Michaud

Organismes	Représentants	Coordonnées	P
Mairie de Marest	Joël DELPLANQUE Maire	delplanquejoel@orange.fr	X
Mairie de Marest	Marc MELLIER 1 <sup>er</sup> adjoint	mellier.marc@wanadoo.fr	X
Mairie de Marest	Eric ROUSSEL 2 <sup>e</sup> adjoint	eric62250@orange.fr	X
Riverain	Bernard HELLEBOID Ancien maire de Marest	03.21.47.33.31	X
Riverain	Emile LECIGNE		X
Riverain	Bernard ROUSSEL		X
Riverain	Joel FARDEL	fardel.joel@orange.fr	X
ISL - Ingénierie	Mikaël BIENVENU	01.55.26.91.72 bienvenu@isl.fr	X
ISL - Ingénierie	Alexandra MICHAUD	michaud@isl.fr	X

## 1 OBJET DE L'ENQUETE :

Les objectifs de l'enquête sont les suivants :

1. récolter des informations sur les laisses de crues et le comportement du cours d'eau,
2. visualiser les secteurs importants d'un point de vue hydraulique sur la commune et par crue (enjeux inondables, ouvrages, zones d'expansion des crues),
3. relever les dimensions des ouvrages qui ne sont pas connues.

## 2 DEROULEMENT DE LA VISITE

L'enquête s'est déroulée en deux phases :

- une réunion d'1h30 en mairie afin de recueillir des informations sur les crues et inondations passées,
- une visite de terrain d'1h pour repérer les hauteurs d'eau et les zones inondées.

## 3 REUNION EN MAIRIE

Monsieur BIENVENU commence l'entretien en rappelant le contexte de l'étude et les objectifs de la réunion.

Différents sujets sont ensuite abordés :

- la crue de 1999 et les zones inondées lors de cette crue ;
- les inondations du 6 juin 1998 dues au ruissellement ;
- les autres inondations ;
- les mesures et aménagements de lutte contre les inondations ;
- les sources ;
- l'urbanisme.

Un PCS est établi sur la commune, mais qui n'est pas à jour d'après les élus.

## 3.1 LA CRUE DE 1999

Le 26 décembre 1999 a eu lieu un épisode très important de débordement de la Clarence (ruisseau de Marest). Les causes de cette crue seraient un sol gelé voire enneigé sur lequel est tombé une forte quantité de pluie. D'après la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle, l'inondation a eu lieu de 7h à 13h. 20 bâtiments ont été touchés.

Le pont de la rue de la mairie (D89) aurait été limitant (cf. carte : repère n°1). Depuis, la D89 a été légèrement relevée ce qui rend le débordement sur la route moins aisé : l'eau déborde d'abord dans la pâture à l'amont. Un autre facteur aggravant mentionné est le fait que la Clarence n'était pas nettoyée.

Le bourg a été inondé sur la rue de la mairie et dans les pâtures à l'amont et à l'aval. De l'eau est arrivée en limite de l'école.

Le maire de l'époque a été évacué par tracteur car l'eau montait jusqu'à ses fenêtres.



Figure 1 : Maison du Maire en 1999



Figure 2 : Rue de la mairie

Les maisons situées au croisement de la D916 et de la rue de Pernes ont également été inondées. Le cours d'eau affluent de la Clarence aurait débordé au niveau de la buse traversant la D916 (repère n°2) et inondé les maisons en face. A cette époque la chaussée était plus basse et a été relevée depuis. Les inondations, de l'ordre de 60 à 80 cm d'eau dans les zones habitées, ont également pu être causées en partie par tout le ruissellement en provenance des côtes de Faux et qui descend sur la D916 jusqu'au croisement.

L'inondation a duré jusqu'à environ 13h.

Des photos prises dans le village nous ont été fournies par Monsieur MELLIER. Elles ont été prises pendant la décrue.

### 3.2 LES INONDATIONS DE JUIN 1998

Le 6 juin 1998 a eu lieu un fort épisode d'inondation dû au ruissellement du côté de la rue de la Baloche. De l'eau a ruisselé des champs et pâtures en provenance du bois Lanoy et également le long du chemin du Tabor et s'est engouffrée sous le pont de chemin de fer. L'eau boueuse est montée jusqu'à 50 cm rues de la Baloche et de la Fontaine et a inondé des propriétés (habitations, caves, jardins et garages).

2 mètres ont été mesurés au niveau du pont de chemin de fer (repère n°3).

Des dégâts aux cultures ont été signalés ainsi que des dégradations de la voirie.

Les pompiers ont dû intervenir pour pomper l'eau dans les habitations.

Cet épisode est dû à un orage en matinée, qui a contribué à saturer les sols, suivi de deux orages successifs l'après-midi puis le soir qui ont entraîné chacun une hauteur d'eau de 50 cm dans les zones habitées.

### 3.3 LES AUTRES INONDATIONS

Ont été citées les épisodes suivants :

- les 20-21 décembre 1993,
- le 31 décembre 1994 : il s'agit d'un débordement de la Clarence au niveau des ponts : dans la rue de la mairie, seuls les jardins ont été touchés car les maisons avaient été calfeutrées. Des sous-sols ont été inondés rue de Pernes et rue de Camblain. Les prairies en amont et en aval de la rue de la mairie ont été inondées.
- l'orage du 3 juin 2000 : des coulées de boue en provenance de Bours ont touché Marest en trois points différents : rue de la mairie, le croisement de la rue de Pernes et de la D916 et la rue de la Baloche.
- une inondation en 2004 due à des ruissellements aux mêmes endroits qu'en 1998 car les acodrains installés entretemps avaient été bouchés par une coulée de boue.

### 3.4 LES MESURES ET AMENAGEMENTS DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

La route de la mairie a été relevée en 2011 de 30 à 40 cm. La prairie joue maintenant le rôle de zone d'expansion.

En 2002, des doubles drains (repère n°4 : dalle acodrains) ont été installés au niveau des zones soumises à accumulation de ruissellement. L'exutoire de ces drains est la Clarence.

Pour lutter contre le ruissellement agricole, des fascines ont été aménagées sur le chemin du Tabor.

Les parcelles agricoles sont jugées immenses et les agriculteurs ne prennent pas assez de mesures selon les élus.

### 3.5 LES SOURCES

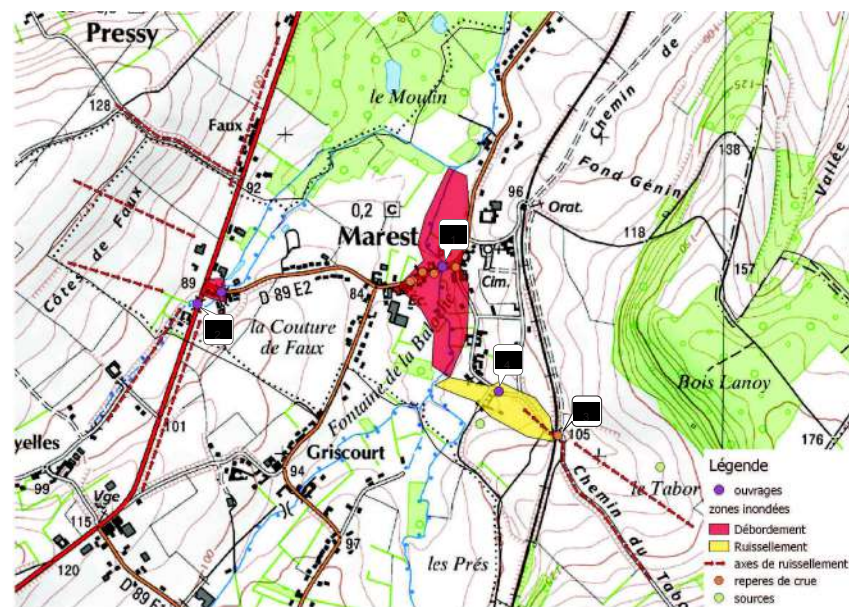
Le territoire de la commune contient de nombreuses sources ou puits artésiens.

### 3.6 L'URBANISME

Le PLUI est en cours.

## 4 VISITE DE TERRAIN

Les hauteurs d'eau ont été recensées notamment dans la rue de mairie grâce à des photos de l'événement de 1999. Les principales zones inondées ont été parcourues.



## PPRI DE LA VALLEE DE LA CLARENCE

### Compte rendu des enquêtes de terrain - Commune de Marles-les-Mines

**Date de la réunion** : 07/04/2015 **Lieu** : Marles-les-Mines

**Date de diffusion** : 05/05/2015 **Rédacteur** : Mikaël Bienvenu

Organismes	Représentants	Coordonnées	P
Mairie de Marles-les-Mines	Marcel COFFRE Maire	03.91.80.07.13	X
Mairie de Marles-les-Mines	Gilles PARENTY DST	06.72.35.59.84 stmarleslesmines@wanadoo.fr	X
Mairie de Marles-les-Mines	Gérard GAQUERE DAST	gerard.gaquere@ville-marleslesmines.fr	X
Mairie de Marles-les-Mines	Philippe LAISNE Conseiller délégué aux travaux		X
Mairie de Marles-les-Mines	Gérard OBOEUF Ancien responsable des travaux en 1999		X
DDTM du Pas-de-Calais	Olivier COUSIN Responsable de l'unité PPR	olivier.cousin@pas-de-calais.gouv.fr	X
DDTM du Pas-de-Calais	Aurélien PRUD'HOMME Chargé d'études PPR	03.21.22.99.29 aurelien.prudhomme@pas-de-calais.gouv.fr	X
ISL - Ingénierie	Mikaël BIENVENU	01.55.26.91.72	X
ISL - Ingénierie	Alexandra MICHAUD		X

## 1 OBJET DE L'ENQUETE :

Les objectifs de l'enquête sont les suivants :

1. récolter des informations sur les laisses de crues et le comportement du cours d'eau,
2. visualiser les secteurs importants d'un point de vue hydraulique sur la commune et par crue (enjeux inondables, ouvrages, zones d'expansion des crues),
3. relever les dimensions des ouvrages qui ne sont pas connues.

## 2 DEROULEMENT DE LA VISITE

L'enquête s'est déroulée en deux phases :

1. une première phase de 1h30 en Mairie avec les représentants de la mairie et la DDTM.
2. une deuxième phase de 1h30 sur le terrain pour visiter les zones inondées de la crue de 1999 (Place Carette, rue de l'Eglise, rue du cul-de-sac, rue de la République) et le fossé renard ainsi que les bassins de rétention.

## 3 REUNION EN MAIRIE

Monsieur COUSIN commence l'entretien en rappelant le contexte de l'étude et les objectifs de la réunion.

Différents sujets sont ensuite abordés :

- la crue de 1999, son déroulement et ses conséquences,
- les inondations par ruissellement,
- les aménagements de lutte contre les inondations réalisés ;
- l'urbanisme et les projets futurs.

### 3.1 LA CRUE DE 1999

La crue de décembre 1999 est la seule inondation par débordement de cours d'eau qu'ait connue la commune de mémoire des personnes présentes.

#### 3.1.1 DEROULE DE L'EVENEMENT

La crue s'est déroulée comme suit d'après le témoignage des services de la mairie :

- 26/12/1999 vers 11h : la Clarence est grosse mais pas de débordement (niveau à environ 1 m sous le pont) ;
- 26/12/1999 vers 13h : la Clarence déborde en amont du pont de la rue du Marais (repère n°1 sur la carte), le pont est en charge.

La Clarence a ainsi repris le cours de son ancien lit.

La commune a été inondée pendant 3 semaines et 31 habitations ont été touchées dont 26 sérieusement.

### 3.1.2 GESTION DE CRISE

Il n'y a pas eu d'aide de la préfecture pendant 8 jours.

La station de pompage servant à pomper l'eau de la cuvette (ancien bras naturel de la Clarence) vers la Clarence, situé derrière l'Intermarché, était hors service pendant l'évènement. Monsieur Roger DHENAIN est cité comme contact à la DPSM concernant ces pompes.

Les pompiers sont intervenus plusieurs jours après le début de l'inondation. Ils ont installé 12 pompes auxquelles s'est ajoutée une pompe de capacité plus importante en provenance de Dunkerque. Le volume d'eau pompée pendant 10 jours a été estimé à 600 000 m<sup>3</sup>.

### 3.1.3 NIVEAUX D'EAU ATTEINT

Le niveau d'eau a atteint environ 80 cm dans l'Eglise.



Figure 1 : Photos prises lors de la crue de décembre 1999 (date et heure de prise de la photo inconnues)

Le niveau d'eau a atteint 6 m dans la cuvette en rive gauche et 4,4 m au niveau du virage de la place Carette.

La hauteur d'eau était de 1,50 m au niveau des toilettes publiques.



Figure 2 : Niveau d'eau atteint à l'église (repère n°2 sur la carte)



Figure 3 : Niveau d'eau atteint Place Carette (repère n°3 sur la carte)



Figure 4 : niveau d'eau atteint aux toilettes publiques (repère n°4 sur la carte)

### 3.1.4 CAUSES POSSIBLES

La mairie émet les hypothèses suivantes concernant les origines de l'inondation :

- voiture emportée et bloquée dans le lit mineur en amont d'un pont à Pernes, puis retirée, causant une « vague ».
- possible manœuvre d'une vanne d'un moulin à Pernes, libérant un certain volume d'eau.
- mois de novembre pluvieux mais pas de pluie le jour de l'inondation, et temps doux ; la mairie suppose une fonte rapide du manteau neigeux.

### 3.1.5 AMENAGEMENT SUITE A L'INONDATION

La digue a été rehaussée d'1 m en amont et en aval du pont de la rue du Marais. La Clarence a également été curée.

## 3.2 LE RUISSELLEMENT

Deux bassins de rétention ont été aménagés sur le fossé Renard (en aval d'un bassin de rétention sur la commune d'Auchel).

Un troisième bassin de rétention a été aménagé en contre bas du fossé Renard.

En hiver 2013, la conduite en charge a fait sauter un regard, inondant l'aire des gens du voyage et le terrain de sport.

Les jardins à proximité du fossé Renard sont très régulièrement inondés (annuellement).

### 3.3 L'URBANISME ET LES PROJETS FUTURS

Les zones inondées en 1999 et les zones exposées au ruissellement n'ont pas été urbanisées ces 10 dernières années.

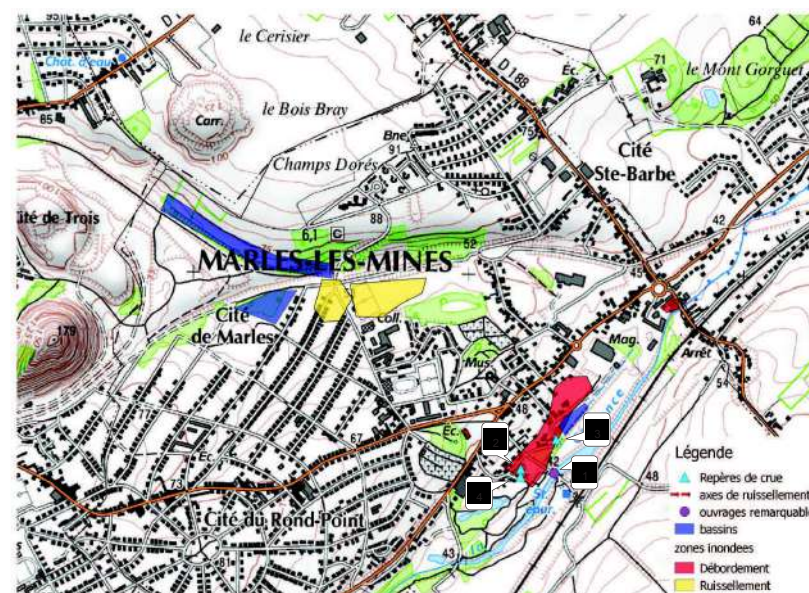
Il n'y a pas de projet d'urbanisation prévus sur ces zones.

## 4 VISITE DE TERRAIN

Ont été visités les lieux évoqués précédemment.

Au niveau de la Clarence, la zone inondée lors de la crue de 1999 a été parcourue et les niveaux d'eau en crue repérés. Le pont qui a causé le débordement ainsi que la digue rehaussée ont été vus. Le bassin de rétention en rive gauche de la Clarence et la station de relevage des eaux pluviales derrière l'Intermarché ont été également situés.

Au niveau du fossé Renard, les différents bassins de rétention ont été parcourus





## PPRI DE LA VALLEE DE LA CLARENCE

Compte rendu des enquêtes de terrain - Commune de Mont  
Bernanchon**Date de la réunion** : 20/04/2015 **Lieu** : Mont Bernanchon**Date de diffusion** : 12/05/2015 **Rédacteur** : Alexandra Michaud

Organismes	Représentants	Coordonnées
Maire	Marie-Claude DUHAMEL	
Secrétaire de mairie		
Artois Lys - Responsable du service aménagement et entretien de l'espace rural,	Stéphane Verdin	s.verdin@cc-artois-lys.fr
DDTM – Responsable PPR	Olivier COUSIN	olivier.cousin@pas-de-calais.gouv.fr
ISL - Ingénierie	Mikaël BIENVENU	01.55.26.91.72
ISL - Ingénierie	Alexandra MICHAUD	

## 1 OBJET DE L'ENQUETE :

Les objectifs de l'enquête sont les suivants :

1. récolter des informations sur les laisses de crues et le fonctionnement du réseau hydrographique du territoire de la commune,
2. visualiser les secteurs importants d'un point de vue hydraulique sur la commune et par crue (enjeux inondables, ouvrages, zones d'expansion des crues),
3. relever les dimensions des ouvrages qui ne sont pas connues.

## 2 DEROULEMENT DE LA VISITE

L'enquête s'est déroulée en deux phases :

1. une première phase de 0h45 en Mairie.
2. une deuxième phase de 0h45 sur le terrain pour visiter les zones historiquement inondées et les points importants du réseau hydrographique.

## 3 REUNION EN MAIRIE

## 3.1 HISTORIQUE DES INONDATIONS

Il n'y a jamais eu de maisons inondées, uniquement des routes. En général, la commune craint plutôt les débordements du canal.

La ferme de la Douce Crème (poulailler industriel) a déjà été inondée en 1999. Des routes ont été inondées au Cornet Malo par débordement de fossés qui n'étaient pas curés.

Au Marquais, les maisons sont surélevées mais il est arrivé à deux ou trois reprises que leurs sous sols soient inondés. A priori, cela est dû à un problème d'écoulement du réseau. Cela ne s'est plus reproduit depuis plus de 10 ans.

De façon générale, les nombreux casiers de drainage aménagés par les agriculteurs limitent les inondations.

## 3.2 PROBLEMATIQUES LIEES A LA NAPPE

D'après des promoteurs, la nappe serait affleurante sur certains terrains.

## 3.3 GESTION DE CRISE

Il existe un PCS mais qui n'est pas à jour. Celui-ci est basé sur l'épisode 1991 de débordement du canal. Une société locale est censée fournir du sable et des matériaux et le personnel communal ainsi que des administrés volontaires doivent les apporter sur zone.

## 3.4 URBANISME

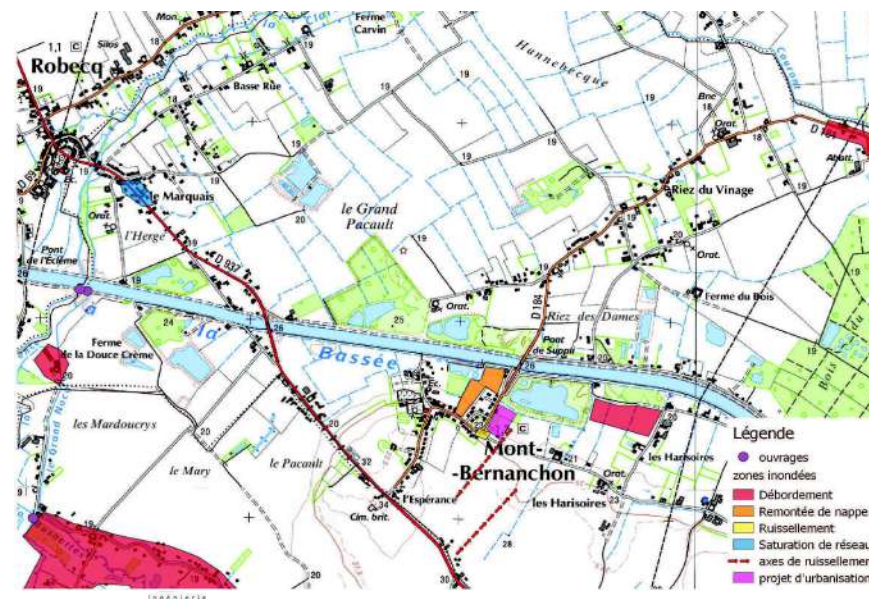
Il y a un PLU sur la commune qui restreint l'urbanisation. Un PLUI est envisagé mais non encore en cours d'élaboration.

### 3.5 ATTENTE PAR RAPPORT AU PPRI

Madame la Maire note un problème d'échelle dans l'ancien PPRI.

## 4 VISITE DE TERRAIN

Les sites évoqués en réunion (zones inondées) ont été parcourus.



## PPRI DE LA VALLEE DE LA CLARENCE

## Compte rendu des enquêtes de terrain - Commune de Nédon

**Date de la réunion** : 21/04/2015    **Lieu** : Nédon  
**Date de diffusion** : 13/05/2015    **Rédacteur** : Alexandra Michaud

Organismes	Représentants	Coordonnées	P
Maire	Daniel FRANCOIS		X
ISL - Ingénierie	Mikaël BIENVENU	bienvenu@isl.fr 01.55.26.91.72	X
ISL - Ingénierie	Alexandra MICHAUD		X

## 1 OBJET DE L'ENQUETE :

Les objectifs de l'enquête sont les suivants :

1. récolter des informations sur les laisses de crues et le fonctionnement du réseau hydrographique du territoire de Nédon,
2. visualiser les secteurs importants d'un point de vue hydraulique sur la commune et par crue (enjeux inondables, ouvrages, zones d'expansion des crues),
3. relever les dimensions des ouvrages qui ne sont pas connues.

## 2 DEROULEMENT DE LA VISITE

L'enquête s'est déroulée en deux phases :

1. une première phase de 0h30 en Mairie.
2. une deuxième phase de 0h30 sur le terrain pour visiter les zones historiquement inondées et les points importants du réseau hydrographique.

## 3 REUNION EN MAIRIE

## 3.1 INONDATIONS PASSES

La crue de 1999 est jugée comme hors norme par les anciens du village selon le Maire. L'épisode est une combinaison de plusieurs facteurs :

- des violentes pluies se sont abattues le matin du 26 décembre ;
- un redoux a commencé à dégeler les sols ajoutant un certain volume d'eau ;
- les pluies violentes et les sols encore durs ont favorisé le ruissellement.

20 cm d'eau ont inondé la route de Nédonchel et la rue d'Amettes (D69). Cette eau provient en fait de Nédonchel et s'écoule sur la route car elle ne peut regagner la Nave à cause de la forme de la chaussée.

Une maison a été inondée rue de Nédonchel (cf. carte : repère n°1) : la Nave est sortie de son lit entre la rue de la Droite Montagne et la rue des Berceaux et a traversé la prairie puis la maison de part en part.

## 3.2 LE RUISSellement

En 1999, un peu de ruissellement s'est produit sur la D90 au sud du village.

Il est noté qu'il y a beaucoup moins de ruissellement sur la route depuis 1999 grâce aux bassins aménagés à Nédonchel.

## 3.3 URBANISME

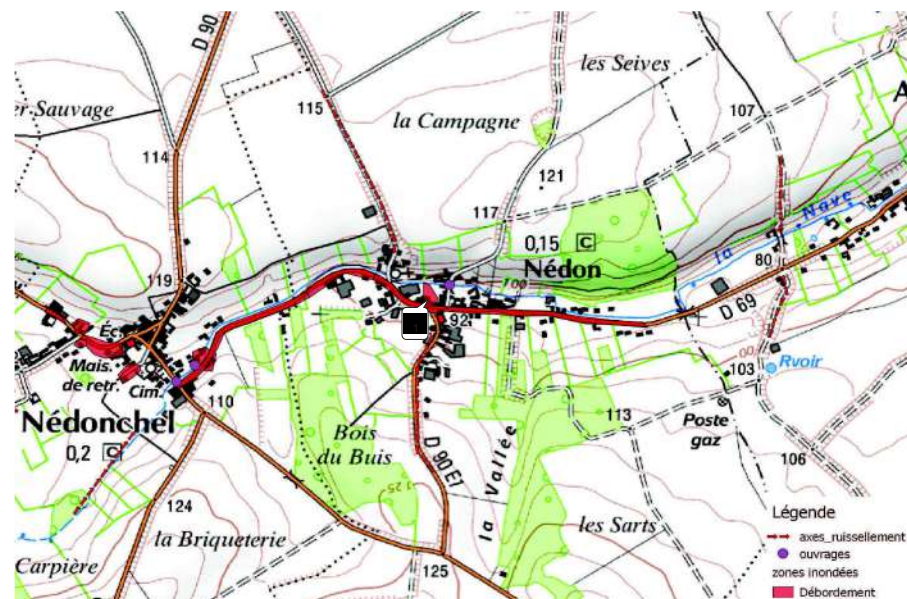
Il n'y a pas de PLU. Le SCOT du Ternois est en attente d'approbation.

### 3.4 ATTENTES PAR RAPPORT AU PPRI

Monsieur le Maire, qui travaillait à la DDTM et instruisait des permis de construire, évoque l'importance de prescriptions claires et précises dans le règlement. Il souligne également la nécessité d'informer les riverains à propos des différentes réglementations (aussi bien PPRI que PLUI, etc) et précise qu'il a l'intention de prévenir directement les riverains lorsque l'enquête publique aura lieu pour les inviter à y participer.

## 4 VISITE DE TERRAIN

Les zones inondées ont été parcourues lors de la visite de terrain avec le Monsieur le Maire.



## PPRI DE LA VALLEE DE LA CLARENCE

## Compte rendu des enquêtes de terrain - Commune de Nédonchel

**Date de la réunion** : 15/04/2015    **Lieu** : Nédonchel  
**Date de diffusion** : 05/05/2015    **Rédacteur** : Alexandra Michaud

Organisme/Fonction	Représentants	Coordonnées	P
Maire	J-P BLANCKAERT	06.74.70.59.64 Jpblancaert601@gmail.com	X
Conseiller municipal	Christophe HOCHEDÉ	06.48.37.36.26 christophe.hochede@orange.fr	X
Adjoint	Jeremy FOURMAUX	06.10.39.66.93	X
ISL - Ingénierie	Mikaël BIENVENU	01.55.26.91.72 bienvenu@isl.fr	X
ISL - Ingénierie	Alexandra MICHAUD	michaud@isl.fr	X

## 1 OBJET DE L'ENQUETE :

Les objectifs de l'enquête sont les suivants :

1. récolter des informations sur les laisses de crues et le comportement du cours d'eau,
2. visualiser les secteurs importants d'un point de vue hydraulique sur la commune et par crue (enjeux inondables, ouvrages, zones d'expansion des crues),
3. relever les dimensions des ouvrages qui ne sont pas connues.

## 2 DEROULEMENT DE LA VISITE

L'enquête s'est déroulée en deux phases :

- une réunion en mairie d'environ 45 minutes avec les représentants de la mairie ;
- une visite sur le terrain de 30 minutes afin de repérer les zones inondées et les ouvrages.

## 3 REUNION EN MAIRIE

Monsieur BIENVENU commence l'entretien en rappelant le contexte de l'étude et les objectifs de la réunion.

Différents sujets sont ensuite abordés :

## 3.1 LES INONDATIONS HISTORIQUES

Les deux épisodes d'inondation les plus importants sont celui du 26 au 29 décembre 1999 et celui des 3 et 4 juillet 2005, pour lesquels la commune a été reconnue en catastrophe naturelle.

A Nédonchel, il s'agit en général de crues soudaines de la Nave qui durent de 15 min à 2h.

En 1999, les inondations ont débuté le 26 décembre vers 6h du matin.

En juillet 2005, il a plu 100-130 mm en une nuit. La montée des eaux a été rapide : l'inondation a eu lieu entre 2h et 6h du matin avec une montée d'eau vers minuit et un début de décrue vers 4h.

La rivière a charrié des embâcles.

En majorité, ce sont les routes qui ont été inondées.

Le trottoir a été détruit en amont du village en 1999 et en 2005 (cf. carte : repère n°1) : la rivière est en effet canalisée entre des palplanches et ne dispose que d'une très faible largeur de lit à cet endroit : elle a donc débordé.

Dans la rue du Bassigny, à l'aval du village, un pont étroit sur 40 m sous les habitations s'écroule (repère n°2). En 1999 comme en 2005 il a provoqué une inondation dans la cour de 3 maisons ainsi que dans une habitation (quelques centimètres à peine). Depuis des batardeaux ont été installés.

Deux autres maisons situées dans le lit de la rivière dans la rue de l'église ont été touchées en 2005 (repère n°3). Une dernière l'a été dans la rue principale avec 1 cm d'eau (repère n°4).

La rivière a aussi inondé certaines caves.

Depuis que la RD69 à la sortie de Nédonchel a été refaite, l'eau qui déborde à Nédonchel, notamment au niveau du pont au croisement rue de Bassigny et rue principale, s'écoule sur la route jusqu'à Nédon.

### 3.2 LA GESTION DE CRISE

Le nettoyage repose sur la solidarité entre riverains. Ils sont aidés par les services de la mairie. Les pompiers sont intervenus pour effectuer un peu de pompage dans les caves.

### 3.3 ENJEUX

La maison de retraite ne constitue pas un réel enjeu : elle va prochainement déménager plus loin de la rivière.

### 3.4 LE RUISSELLEMENT

Des bassins de rétention ont été aménagés dans le talweg en amont.

Nédonchel se situe entre plusieurs intercommunalités : la commune subit ainsi le ruissellement en provenance de Fiefs. Néanmoins des aménagements ont été faits sur cette intercommunalité qui bénéficient à Nédonchel.

Beaucoup de terrains pentus sont boisés ou en prairie, ce qui ralentit les écoulements.

### 3.5 LES SOURCES

Des sources débitent parfois du côté sud-est de la commune (au sud de la faille de Pernes).

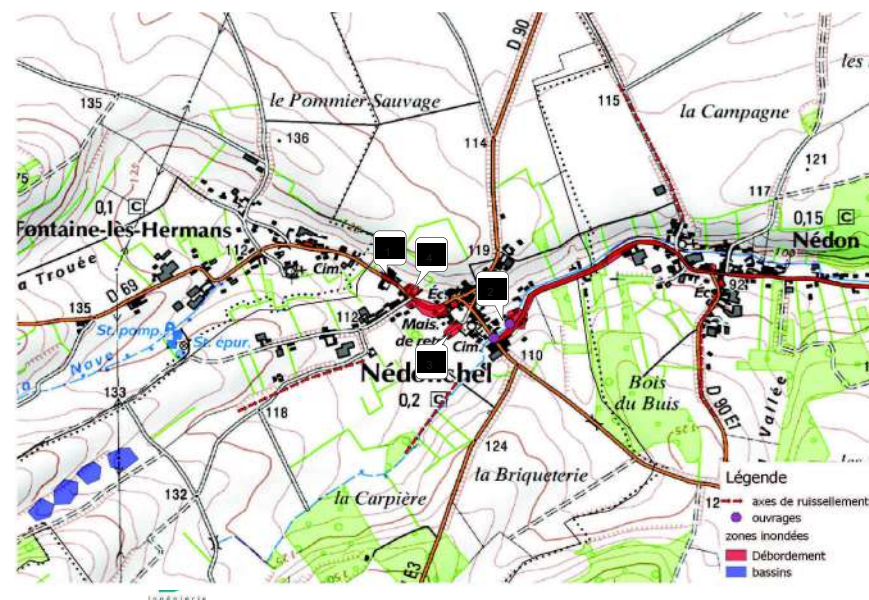
### 3.6 URBANISME

Un SCOT est en cours d'élaboration par la CC.

Il n'y a pas beaucoup de terrains à bâtir. Il existe des prescriptions pour relever les planchers dans les zones soumises au risque d'inondation.

## 4 VISITE DE TERRAIN

Les lieux inondés ont été parcourus.



## PPRI DE LA VALLEE DE LA CLARENCE

## Compte rendu des enquêtes de terrain - Commune de Pernes

**Date de la réunion** : 10/04/2015    **Lieu** : Pernes  
**Date de diffusion** : 05/05/2015    **Rédacteur** : Alexandra Michaud

Organisme/Fonction	Représentants	Coordonnées	P
Maire	Jean-Marie OLIVIER	mpernes@wanadoo.fr	X
Conseiller municipal	Serge DREZE	03.21.41.71.08	X
Conseiller municipal	Gérard BLARINGHEM	gerard.blaringhem@wanadoo.fr	X
Adjoint aux travaux	Jean-Louis TORCHY	jean-louis.torchy@wanadoo.fr	X
Maire de Pressy	Bernard MALLE	bernard.malle@orange.fr	X
C.C. du Pernois – Maire de Nédonchel	Jean-Pierre BLANCKAERT	06.74.70.59.64 Jpblancaert601@gmail.com	X
Commerçant à Pernes	Philippe DUWAT	06.13.63.42.11 philippe.duwat@wanadoo.fr	X
DDTM Chargé d'études PPRN	Aurélien PRUD'HOMME	aurelien.prudhomme@pas-de-calais.gouv.fr	X
ISL - Ingénierie	Mikaël BIENVENU	01.55.26.91.72 bienvenu@isl.fr	X
ISL - Ingénierie	Alexandra MICHAUD	michaud@isl.fr	X

## 1 OBJET DE L'ENQUETE :

Les objectifs de l'enquête sont les suivants :

1. récolter des informations sur les laisses de crues et le comportement du cours d'eau,
2. visualiser les secteurs importants d'un point de vue hydraulique sur la commune et par crue (enjeux inondables, ouvrages, zones d'expansion des crues),
3. relever les dimensions des ouvrages qui ne sont pas connues.

## 2 DEROULEMENT DE LA VISITE

L'enquête s'est déroulée en deux phases :

1. une première phase de 1h30 en mairie avec les représentants de la mairie et de la DDTM ;
2. une deuxième phase de 1h30 sur le terrain pour visiter les zones inondées.

## 3 REUNION EN MAIRIE

Monsieur PRUD'HOMME commence l'entretien en rappelant le contexte de l'étude et les objectifs de la réunion. L'ancien PPRi et son rôle sont évoqués de même que les objectifs de concertation pour le PPR en cours d'élaboration.

Différents sujets sont ensuite abordés :

- les différentes crues et les zones inondées lors de ces crues ;
- les problématiques liées à la nappe ;
- le ruissellement ;
- les aménagements réalisés.

## 3.1 LES CRUES PASSEES ET LES ZONES INONDEES

La crue de fin décembre 1999 a été la plus importante en termes d'inondations et de débordement des cours d'eau.

D'après la Mairie, le 26 décembre à 5h du matin, il pleut abondamment. Cette pluie fait fondre la neige des plateaux. La Clarence et son affluent le Pressy débordent.

Lorsque la Clarence est haute, le Pressy est directement impacté (hausse du niveau d'eau). En 1999, la buse sous le garage Duwat-Tharel (cf. carte : repère n°1) entre en charge : le Pressy déborde et passe à travers le garage.



**Figure 1 : Garage Tharel lors de l'inondation en 1999**

Du ruissellement a également été noté en provenance de Sachin et de Floringhem.

Une voiture a été emportée à la Ferté et est restée coincée sous le pont de la D86 (repère n°2), bloquant l'écoulement. Elle a ensuite été retirée. Sans certitude, les élus n'exclut pas qu'un mouvement de vanne au moulin de la Ferté (juste en amont du pont) ait pu avoir lieu.

Les rues de Saint Pol, Charles de Gaulle (80 cm d'eau), du Guit, des prés, de la gare et les avenues du Président Kennedy et Corbier ont été inondées. Il est à noter que la rue du Guit a été inondée non pas suite à des débordements de cours d'eau mais à cause de la saturation du réseau unitaire en provenance de Floringhem et des ruissellements sur cet axe.

160 habitations ont été sinistrées. Les dégâts pour certaines habitations ont été de l'ordre de 30 000 euros.

Des commerces ont été impactés.

L'inondation est survenue rapidement, mais, une fois la voiture retirée du pont, l'eau s'est rapidement évacuée. Néanmoins le dégagement de l'embâcle a pu également correspondre à la fin de l'événement pluvieux.

En juin 2000, un autre événement notable a eu lieu. Vers 18h le 3 juin, un orage s'abat. La Clarence monte brutalement et des écoulements torrentiels sont observés dans les rues. Les mêmes zones sont inondées.

80 habitations sont sinistrées.

En décembre 2001, un autre événement impose d'ouvrir la vanne au moulin de la Ferté. Après 2001 la vanne est maintenue ouverte constamment.

En décembre 2012, une montée d'eau est observée car un arbre s'est pris dans la vanne au moulin à la Ferté-Camblain (repère n°3).



**Figure 2 : Arbre pris dans la vanne au moulin de la Ferté en 2012**

En janvier 2015, un épisode un peu fort est amorti par les bassins de rétention aménagés depuis 1999.

Des épisodes sans inondation mais avec une montée au maximum de la Clarence ont lieu plusieurs fois dans l'année.

### 3.2 PROBLEMATIQUES LIEES A LA NAPPE

Beaucoup de sources sont situées sur le territoire de la commune.

Le PLU de 2005/2006 interdit d'ailleurs à certains endroits l'aménagement de sous-sols. En effet dans les habitations qui en sont munies, les caves se remplissent sans arrêt (cité d'Artois).

Des pompes sont installées dans toutes les caves sur la place de Pernes.

Une source rue du Guit débite en permanence.

Un puits artésien situé près des écoles débite une fois par an.

La faille de Pernes a une forte incidence sur la nappe.

### 3.3 RUISSELLEMENT

A l'angle du chemin du Forestel et de la rue de l'église, une maison est inondée en cas de fortes pluies : le ruissellement a lieu jusque dans la maison (repère n°4).

Les axes de ruissellement sont situés au nord de Pernes en provenance de Floringhem et le long du chemin du Bois et de la D90.



La Chambre d'agriculture a mobilisé les agriculteurs pour implanter des fascines aux endroits stratégiques. Sur le territoire les agriculteurs sont conscients du problème de ruissellement.

Il est noté que le bassin est imperméable : l'infiltration y est difficile. Pernes est l'exutoire des eaux de ruissellement de Marest, Fiefs et Floringhem à cause notamment de sa situation altimétrique : 80 m de perdu par rapport aux communes en plateaux.

### 3.4 LES AMENAGEMENTS REALISES

Une zone d'expansion de crue a été aménagée à la limite Sachin-Pernes et est opérationnelle au moins depuis 2006.

Deux bassins du même type sur Pressy et trois à Bours (1 dans le centre, 2 dans un hameau) contribuent également à diminuer les débordements à Pernes.

Pernes reçoit les eaux de Floringhem (usées et pluviales) par une canalisation qui débouche dans un bassin de stockage rue du Guit.

Depuis 1999, il n'y a plus eu trop de sinistres grâce aux aménagements. Néanmoins les élus ont conscience que cet équilibre est fragile et que des défaillances sont possibles. Ils notent également la nécessité d'entretenir les rivières et que cette tâche soit effectuée par les riverains propriétaires.

Il est rappelé par la DDTM et ISL que les aménagements seront considérés transparents pour une crue centennale car ils ont été dimensionnés pour des événements fréquents : ils n'auront pas d'impact sur le zonage du PPRI.

## 4 VISITE DE TERRAIN

Les ouvrages remarquables ont été visités. Le ruisseau au niveau du garage Tharel et les buses limitantes ont été vus.

Le pont à la Ferté et le moulin juste en amont ont également été visités.



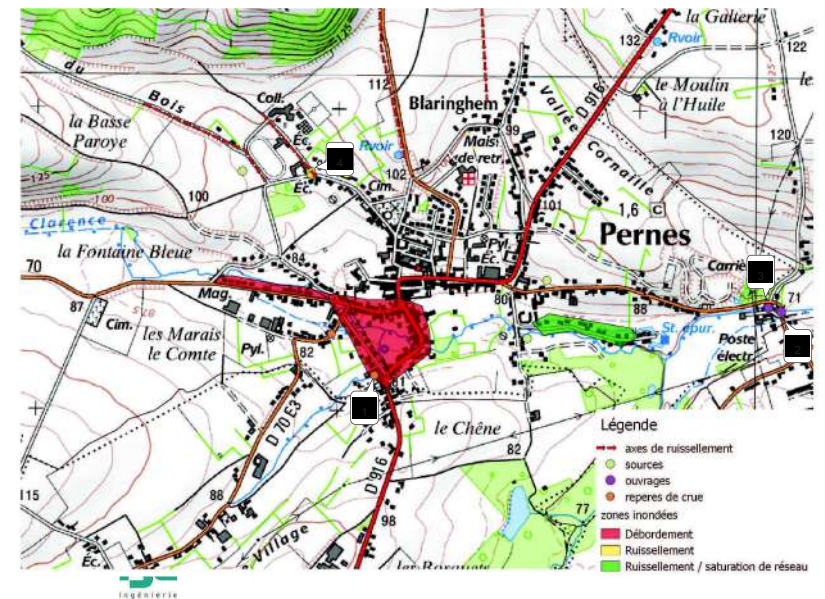
Figure 3 : Garage Tharel (repère n°1)



Figure 4 : Pont de la Ferté (repère n°2)



Figure 5 : Vanne du moulin de la Ferté (repère n°3)



## PPRI DE LA VALLEE DE LA CLARENCE

## Compte rendu des enquêtes de terrain - Commune de Pressy

**Date de la réunion** : 22/04/2015 **Lieu** : Pressy

**Date de diffusion** : 13/05/2015 **Rédacteur** : Alexandra Michaud

Organisme/Fonction	Représentant	Coordonnées	P
Maire	Bernard MALLE		X
Elu	Joseph BONTANT		X
ISL - Ingénierie	Mikaël BIENVENU	bienvenu@isl.fr 01.55.26.91.72	X
ISL - Ingénierie	Alexandra MICHAUD	michaud@isl.fr	X

## 1 OBJET DE L'ENQUETE :

Les objectifs de l'enquête sont les suivants :

1. récolter des informations sur les laisses de crues et le fonctionnement du réseau hydrographique du territoire de Pressy,
2. visualiser les secteurs importants d'un point de vue hydraulique sur la commune et par crue (enjeux inondables, ouvrages, zones d'expansion des crues),
3. relever les dimensions des ouvrages qui ne sont pas connues.

## 2 DEROULEMENT DE LA VISITE

L'enquête s'est déroulée en deux phases :

1. une première phase de 30 min en mairie,
2. une deuxième phase de 30 min sur le terrain pour visiter les zones historiquement inondées et les points importants du réseau hydrographique.

## 3 REUNION EN MAIRIE

### 3.1 INONDATIONS PASSES

En 1999, du ruissellement en provenance de Tangry s'est propagé jusque dans le cours d'eau le Pressy, ce qui a inondé la rue principale de 30 cm. Certains sous-sols et un garage en contrebas se sont remplis. La montée d'eau a duré seulement 30 min-1h.

Une maison a été inondée par 50 cm d'eau (cf. carte : repère n°1).

A la limite de Pernes le garage Duwat a été inondé.

Un terrain en cuvette a été inondé derrière la rue verte.

### 3.2 LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT

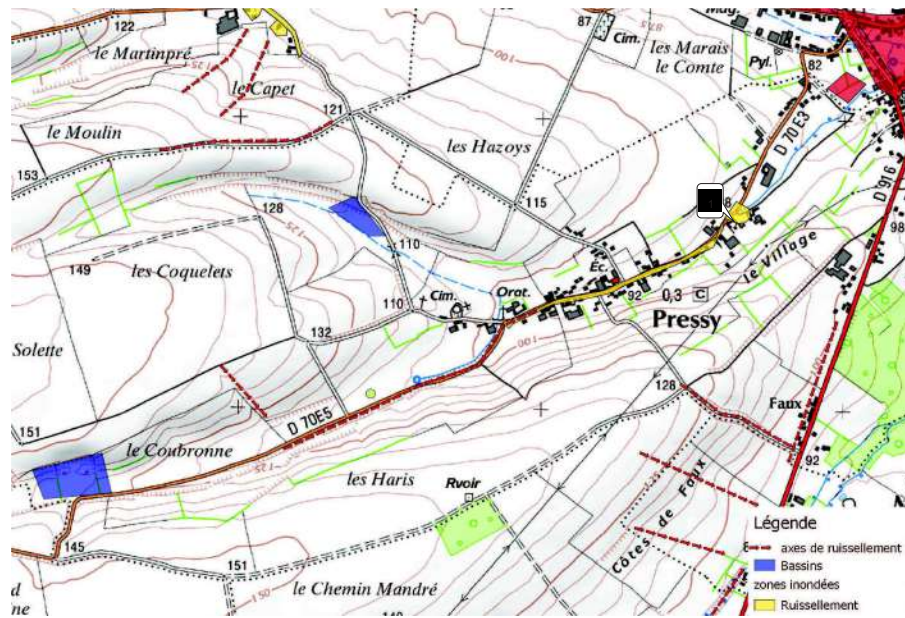
Des bassins de rétention sont aménagés depuis 2001-2002.

### 3.3 URBANISME

La commune urbanise au niveau des dents creuses.

## 4 VISITE DE TERRAIN

Les sites évoqués en réunion (talwegs, rue inondées, habitations inondées, points remarquables du réseau) ont été visités.



## PPRI DE LA VALLEE DE LA CLARENCE

### Compte rendu des enquêtes de terrain - Commune de Robecq

**Date de la réunion** : 20/04/2015 **Lieu** : Robecq

**Date de diffusion** : 12/05/2015 **Rédacteur** : Mikaël Bienvenu

Organismes	Représentants	Coordonnées
Maire	Hervé DEROUBAIX	
Adjoint		
Artois Lys - Responsable du service aménagement et entretien de l'espace rural	Stéphane Verdin	s.verdin@cc-artois-lys.fr
Artois Lys - DST	Maxence CATRY	m.catry@cc-artois-lys.fr
ISL - Ingénierie	Mikaël BIENVENU	01.55.26.91.72
ISL - Ingénierie	Alexandra MICHAUD	

## 1 OBJET DE L'ENQUETE :

Les objectifs de l'enquête sont les suivants :

1. récolter des informations sur les laisses de crues et le fonctionnement du réseau hydrographique du territoire de Robecq,
2. visualiser les secteurs importants d'un point de vue hydraulique sur la commune et par crue (enjeux inondables, ouvrages, zones d'expansion des crues),
3. relever les dimensions des ouvrages qui ne sont pas connues.

## 2 DEROULEMENT DE LA VISITE

L'enquête s'est déroulée en deux phases :

1. une première phase de 0h45 en Mairie.
2. une deuxième phase de 0h45 sur le terrain pour visiter les zones historiquement inondées et les points importants du réseau hydrographique.

## 3 REUNION EN MAIRIE

### 3.1 HISTORIQUE DES INONDATIONS PAR DEBORDEMENT DE COURS D'EAU

Les inondations sont provoquées par le débordement de la Clarence. Il n'y a pas de phénomène de ruissellement ni de remonté de nappe.

Les crues mémorables qu'ait connues la commune sont celles de 1999 et 1993. Lors de ces crues, c'est principalement la Busnes qui a débordé. Ce cours d'eau est plus large que la Clarence, mais plus lent.

Ces inondations n'ont pas touché d'habitations, les débordements ont gagné quelques routes (Basse Rue et rue de Lalleau).

La commune a également connu un orage violent en mars 2012. Lors de cet événement la Clarence a débordé, les débordements ont possiblement été amplifiés par la présence d'embâcles. Des sous-sols ont été inondés ainsi que des terrains.

### 3.2 OUVRAGES

Les siphons du canal peuvent poser problème. Potentiellement, en cas d'événement pluvieux d'intensité courante avec l'hypothèse de siphons obstrués par des embâcles, jusqu'à une trentaine d'habitations en rive gauche de la Clarence pourraient être touchées. Aujourd'hui c'est la CAL qui se charge de nettoyer les grilles des siphons.

La pompe à faible débit gérée par la CAL et qui rejette de l'eau du Grand Nocq dans le canal soulage un peu le secteur de Bellerive en cas de crue.

### 3.3 ENJEUX

Les enjeux exposés aux inondations sont les habitations de la Basse Rue et rue de Lalleau ainsi que la rue de l'Eclème si les siphons venaient à être obstrués.

La commune voisines du canal s'inquiètent plus d'une inondation provoquée par la rupture de la digue du canal que d'un débordement de la Clarence ou de la Busnes.

### 3.4 URBANISME

Le PLU tient compte de la carte d'aléas de l'ancien PPRI. Pour l'instant, dans certains secteurs comme celui de l'Eclème il engendre des problèmes pour agrandir les habitations, ce qui est contesté.

L'ancienne carte d'aléas est très restrictive : aujourd'hui il y a peu de terrains à bâtir. Les 20% d'agrandissement autorisés plombent la construction selon la mairie.

La Basse Rue et la rue de Lalleau ont été fortement urbanisées depuis les années 2000 avec des maisons relevées.

### 3.5 ATTENTE PAR RAPPORT AU PPRI

Le secteur de l'Eclème au sud avait été placé en zone rouge de manière injustifiée selon le Maire.

## 4 VISITE DE TERRAIN

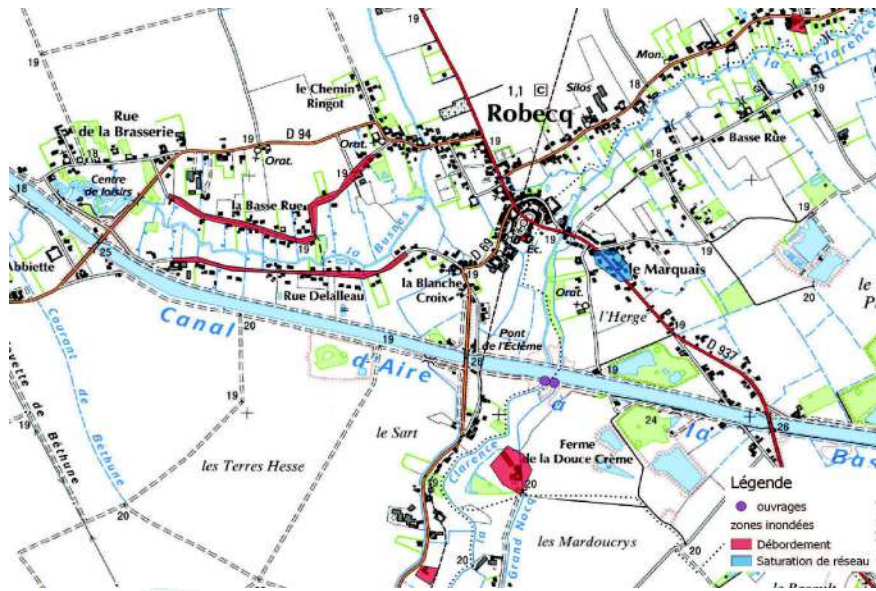
Les sites évoqués en réunion (rue inondées, habitations inondées) et les siphons sous le canal ont été visités lors de la visite de terrain avec l'adjoint au Maire de Robecq.



Figure 1 : Siphon de la Clarence



Figure 2 : Siphon du Grand Nocq



## PPRI DE LA VALLEE DE LA CLARENCE

### Compte rendu des enquêtes de terrain - Commune de Sachin

**Date de la réunion** : 15/04/2015 **Lieu** : Sachin

**Date de diffusion** : 05/05/2015 **Rédacteur** : Mikaël Bienvenu

Organisme/Fonction	Représentant	Coordonnées	P
Maire	Dominique GAROT	03.21.04.73.24	X
Ancien Maire	Jean-Marie LELEU	06.35.55.17.57	X
Conseiller municipal	Henri DHERSIN	03.21.04.73.24	X
ISL - Ingénierie	Mikaël BIENVENU	01.55.26.91.72	X
ISL - Ingénierie	Alexandra MICHAUD		X

## 1 OBJET DE L'ENQUETE :

Les objectifs de l'enquête sont les suivants :

1. récolter des informations sur les laisses de crues et le fonctionnement du réseau hydrographique du territoire de Sachin,
2. visualiser les secteurs importants d'un point de vue hydraulique sur la commune et par crue (enjeux inondables, ouvrages, zones d'expansion des crues),
3. relever les dimensions des ouvrages qui ne sont pas connues.

## 2 DEROULEMENT DE LA VISITE

L'enquête s'est déroulée en deux phases :

1. une première phase de 0h45 en Mairie.
2. une deuxième phase de 0h30 sur le terrain pour visiter les zones historiquement inondées et les points importants du réseau hydrographique.

## 3 REUNION EN MAIRIE

### 3.1 HISTORIQUE DES INONDATIONS PAR RUISSELLEMENT

La commune de Sachin est concernée par les aléas ruissellement et remontée de nappe. Néanmoins, les inondations d'enjeux sont causées principalement par le ruissellement

#### 3.1.1 RUISSELLEMENT

La commune connaît des phénomènes de ruissellement régulièrement (1 fois tous les 1 à 2 ans) sans toutefois inonder des enjeux.

Les événements qu'a connus la commune sont :

- Noël 1999
- Août 2002
- Juillet 2005
- Été 2014

Il s'agit de phénomènes rapides (pluies orageuses). Les expansions de ruissellement sont accentuées par le remembrement sans fossé.

En 2002, les ruissellements du talweg ont débuté au Mont Roti et sont passés à travers le Bois Brûlé, ils ont inondé deux maisons rue des Avesnes (cf. carte : repère n°1). 40 remorques de cailloux, de terre et de graviers emportés par le ruissellement ont également été évacuées.





Figure 1 : rue des Avesnes en août 2002

Dans ce talweg, les ruissellements créent des barrages par les embâcles. Ceux-ci rompent pour créer d'importants écoulements.

En juillet 2005 d'importantes inondations par ruissellement et débordement de fossés ont eu lieu. La hauteur d'eau dans la Grand Rue est estimée à 20 cm.

La ferme de la Grand Rue au croisement de la rue du Rietz a été inondée (repère n°2). Le ruissellement débute au Mont Rotis, et finit par un filet d'eau dans la ferme. Des garages et hangars ont été inondés rue du Rietz (aux n°112 et 149) (repère n°3). Un garage a été inondé rue des Avesnes par débordement de la Clarence (n°32) (repère n°4).

Le talus a été emporté dans la rue des Avesnes, les bas-côtés ont été ravinés rue de Pressy, rue du Rietz et Blanche Rue.

L'ancien café au croisement rue de Pernes et rue de Pressy (repère n°5) a été inondé par les ruissellements provenant de la rue de Pressy et produit sur la parcelle agricole à l'ouest de la rue de Pressy.

De forts ruissellements se sont également produits à partir du bois fontaine et de la route longeant le bois de la ville.

### 3.1.2 REMONTE DE NAPPE

Quelques sources sont présentes sur la commune. Des dalles peuvent être soulevées par remontée de nappe.

Devant le monument aux morts l'eau de nappe remonte.

## 3.2 ENJEUX

Les habitations inondées par le passé par l'aléa ruissellement sont notés sur la déclaration de sinistre (document scanné). Il s'agit essentiellement de garages, hangars, sous-sols voire d'habitations.

## 3.3 TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

La commune a aménagé un talus au sud de la commune, près du lieu dit Le Capet afin de protéger les habitations situées le long de la D70.

## 3.4 PRATIQUE CULTURALE

La mairie regrette qu'aucune pratique culturelle contre le ruissellement ne soit adoptée par les agriculteurs et souhaite que le PPRI prescrive ce genre de mesures.

## 3.5 GESTION DE CRISE

Il n'y a pas de gestion de crise particulière, les élus viennent constater les sinistres.

## 3.6 URBANISME

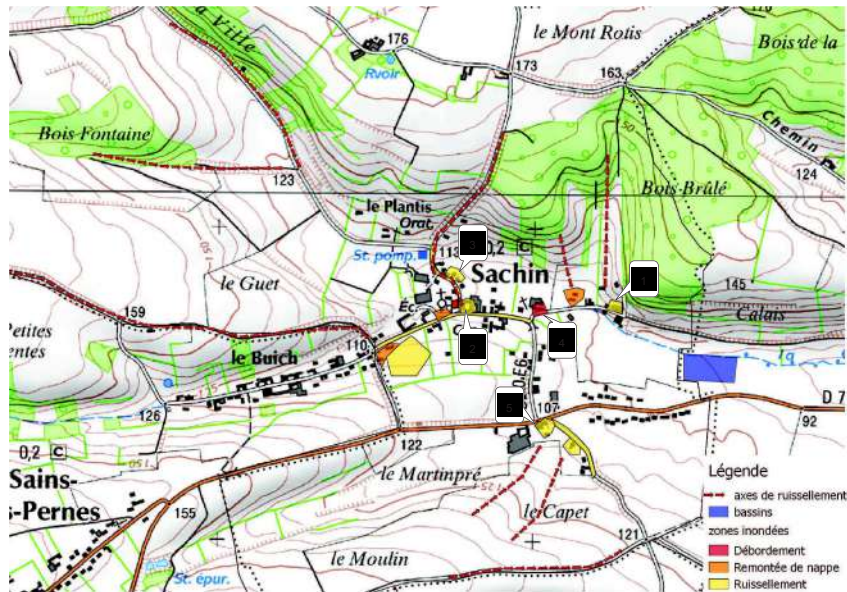
Le SCOT est en cours de réalisation (le pilote étant le Syndicat Mixte pour le SCOT du Ternois).

## 4 VISITE DE TERRAIN

Les sites évoqués en réunion (talwegs, rue inondées, habitations inondées) ont été visités lors de la visite de terrain avec le Monsieur le Maire de Sachin.

## ANNEXE

PPRI de la Vallée de la Clarence  
Compte rendu des enquêtes de terrain - Commune de Sachin



Département du PAS-de-CALAIS

Arrondissement d'Arras

MAIRIE  
DE  
SACHIN

Destinataire

M. DUCHATEL

D.D.E. St Pol

Objet :

**Rapport sur les dégâts occasionnés par les intempéries au cours de la nuit du 3 au 4 juillet dernier.**

Pluviométrie : il a été relevé 112 mm au pluviomètre, entraînant le débordement des fossés et de la Clarence, notamment dans la Grand Rue, avec une hauteur estimée à 20 cm.

Inondations des locaux

La maison de M. Boutillier, 204 Grand Rue, par ruissellement

Le garage de Mme Turgy Suzanne, 112 rue du Rietz, par ruissellement

Les hangars agricoles de M. Ropital, 149 rue du Rietz, par ruissellement

Le garage à caravanes de Mme Copin, 32 rue des Avesnes par débordement du cours d'eau La Clarence

Le sous-sol de M. Leconte Michel, rue de Pressy, par ruissellement

Dommages au domaine public

Ravinement des bas-côtés (rue de Pressy, rue du Rietz, Blanche Rue.)

Coulées de boue importantes (Grand Rue, rue de Pressy, rue du Rietz.)

Talus emporté chemin des Avesnes

Sachin, le 27 juillet 2005

Le Maire



Jean-Marie LELEU

## PPRI DE LA VALLEE DE LA CLARENCE

Compte rendu de la réunion téléphonique avec VNF du  
03/06/2015**Date de la réunion** : 03/06/2015 **Lieu** : Réunion téléphonique**Date de diffusion** : 15/06/2015 **Rédacteur** : Alexandra Michaud

Organismes	Représentants	Coordonnées	P	A / E	D
VNF	Karine CHUQUET	<a href="mailto:karine.chuquet@vnf.fr">karine.chuquet@vnf.fr</a> 03.27.95.91.53	X		
ISL	Stéphanie JANIN-REINER	<a href="mailto:janin-reiner@isl.fr">janin-reiner@isl.fr</a> 01.55.26.99.99	X		
ISL	Alexandra MICHAUD	<a href="mailto:michaud@isl.fr">michaud@isl.fr</a> 01.55.26.99.99	X		

## 1 REUNIONS DE CONCERTATION

VNF n'a pas transmis à temps la date pour la réunion de concertation. Pour les réunions suivantes, une personne de l'UTI ou Karine Chuquet sera présente.

## 2 SIPHONS SOUS LE CANAL D'AIRE

Des études ont été réalisées dans le cadre d'un plan d'action il y a plus de 10 ans. Elles ont mené à un programme de travaux en partenariat avec les collectivités. Ces travaux ont été effectués depuis une dizaine d'années.

Sur chaque siphon, les contrats de nettoyage avec les entreprises peuvent être fournis. Ces entreprises sont chargées de dégriller une fois par semaine les siphons. En période de crue, les collectivités interviennent également.

Une étude hydraulique a été réalisée concernant les siphons par STUCKY il y a 10 ans environ.

Contact : Claude DESCHAMPS (St Omer) : 03 21 56 35 12 / 06 60 51 77 82 – [claude.deschamps@vnf.fr](mailto:claude.deschamps@vnf.fr)

3 PROTOCOLE DE GESTION DE  
CRUE SUR LA LYS

Le Protocole de gestion pour la Lys et l'Aa a été fourni. Les décisions sont prises en fonction des cotes en aval de Saint Venant. L'apport du canal d'Aire n'excède pas 5 m<sup>3</sup>/s en temps normal. En cas de crue de la Lys, les vannes sont fermées.

Selon le Protocole de gestion, le SPC se charge de prévenir la préfecture en fonction des cotes à Merville et Saint Venant. La cellule de crise prend les décisions selon ce que préconise le Protocole et la Préfecture donne les consignes à VNF.

## 4 DONNEES DE NIVEAU

Les cotes sont mesurées en amont et aval de chaque écluse. Les mouvements des barrages sont également enregistrés/consignés. M. MORDACQ nous a fourni les données de hauteur et de mouvements de barrages nécessaires.

Contact : Vincent MORDACQ : 03 20 00 50 58 – [vincent.mordacq@vnf.fr](mailto:vincent.mordacq@vnf.fr)

## 5 OUVRAGES SUR LA LYS

Il y a très peu d'ouvrages autres que les barrages et écluses sur la Lys. Sur le bief Merville-Aire, il y a une station de pompage.

Les barrages de la Lys sont automatisés depuis une vingtaine d'années de façon à maintenir le NNN.

Une étude est en cours concernant la gestion de la Lys municipale.

## 6 MANŒUVRES SUPPOSEES

En 2012, les Belges auraient fait de la rétention d'eau sur la Lys, mais cela n'a jamais été confirmé.

En 1999, la gestion du grand gabarit a posé problème.

## 7 COMPLEMENT SUR LES SIPHONS (15/06/2015)

M. DESCHAMPS a été contacté le 12 juin et nous a renvoyé vers M. CAYOT (03 21 12 95 39) de l'UTI de St Omer qui a été contacté le 15 juin.

M. CAYOT a donné quelques compléments d'informations. Une entreprise est chargée du dégrillage des têtes amont des siphons régulièrement. Tous les 10 ou 15 ans un marché est passé pour nettoyer tous les tubes du siphon d'un coup. L'encrassement est mesuré par sondes situées à l'amont et à l'aval. Ponctuellement, des chasses ont lieu sur une journée pour nettoyer un seul tube : celui-ci est isolé afin de faire augmenter la charge à l'amont.

Les collectivités interviennent ponctuellement pour le dégrillage.

M. CAYOT doit revenir vers nous afin de nous fournir des éléments de réponse plus précis ainsi que l'étude STUCKY.